P. BOUCAUD/LE FIGARO

« Dans des fonctions régaliennes, on a mis des gens de gauche. Mais dans les fonctions économiques et sociales, on a mis des gens de droite. Ça veut dire que la politique économique et sociale de ce gouvernement est quand même marquée »

JULIEN DRAY, CONSEILLER RÉGIONAL PS D'ÎLE-DE-FRANCE

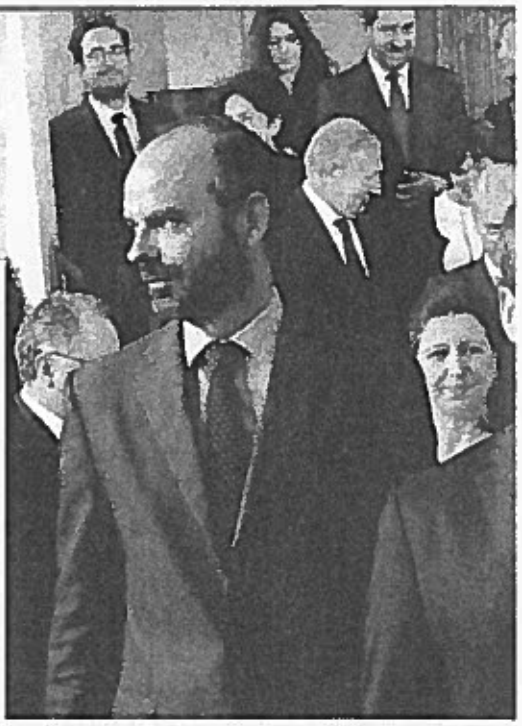

Emmanuel Macron tente un blitzkrieg sur la réforme du Code du travail

Le chef de l'État accélère la procédure de réforme du marché du travail pour montrer qu'il sait tenir sa promesse. Il veut envoyer un « signal fort » aux Français.

FRANÇOIS-XAVIER BOURMAUD
@fxbourmaud

SURTOUT, ne pas se rater. Emmanuel Macron lance mardi la première étape de sa réforme du marché du travail, une séquence à haut risque vu la sensibilité du sujet. À peine le président de la République était-il élu que, déjà, les syndicats agitaient plus ou moins ouvertement la menace d'un troisième tour social dans la rue à la rentrée. « *Le sujet est mûr* », estime toutefois Emmanuel Macron qui entame mardi à l'Élysée une série de rencontres avec les dirigeants des syndicats de salariés (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) et des syndicats patronaux (Medef, CPME et U2P). Pas de conseillers, pas de spécialistes du sujet autour de la table, juste le président de la République et le leader syndical. Objectif : « *donner un acte stratégique, exprimer sa vision, fixer un cap* ».

Deuxième étape à Matignon à partir de mercredi et jusqu'à lundi où les syndicats seront reçus par le premier ministre Édouard Philippe et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, en grand comité cette fois, pour des précisions sur le calendrier et la méthode d'élaboration de la réforme. « *Il faut aller vite*, explique-t-on dans l'entourage du premier ministre. *Nous n'avons pas trois ans devant nous et ce genre de réforme, qui aurait dû être faite depuis longtemps en France, prend du temps avant de produire des effets.* »

Il s'agit d'avoir suffisamment avancé, avant les élections législatives de juin, pour, en cas de victoire à l'Assemblée nationale, s'appuyer sur ce résultat et conférer un surcroît de légitimité à la réforme. « *Il est important de montrer à l'opinion que la promesse présidentielle n'est pas truitée* », explique-t-on à l'Élysée.

D'autant que du côté syndical, les principales centrales commencent à fourbir leurs armes. À la CGT, Philippe Martinez a déjà jugé les ordonnances « *irrecevables* ». À la CFDT, Laurent Berger a mis en garde contre la tentation de « *passer à la hussarde* » en assurant que cela serait « *contre-productif* ». Chez FO, Jean-Claude Mailly a insisté sur l'objet des discussions avec l'exécutif : « *Si c'est "on vous consulte mais on a décidé que ce sera comme ça", il y aura problème.* » Bref, le tour de chauffe habituel des syndicats qui tait dire à ce conseiller de l'Élysée : « *Ils ne sont pas en embuscade.* »

Pierre angulaire

Si l'exécutif espère obtenir un texte présentable entre le début et la mi-août, pas question toutefois de le faire adopter par le Parlement pendant cette période de vacances où l'attention de l'opinion publique se relâche. « *On ne veut pas donner l'impression de passer en douce. Le point d'atterrissage ne doit pas être manqué* », assure-t-on dans l'entourage du président.

Mais il s'agit tout de même de passer, toujours par ordonnances, en évitant de s'engluer dans des négociations sans fin. Car de cette réforme dépend la suite du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Qu'elle soit adoptée et ce sera alors « *un signal fort* », estime-t-on à l'Élysée pour contribuer à relancer l'activité. « *Cette réforme, c'est la pierre angulaire qui va permettre la suite* », explique un proche d'Emmanuel Macron. La plus dure aussi, celle que le président veut faire adopter en s'appuyant sur sa légitimité toute fraîche plutôt que de prendre le risque, comme François Hollande avec la loi El Khomri, de la programmer en fin de mandat alors qu'il était au summum de son impopularité. D'au-

"Emmanuel Macron tente un blitzkrieg sur la réforme Code du travail"

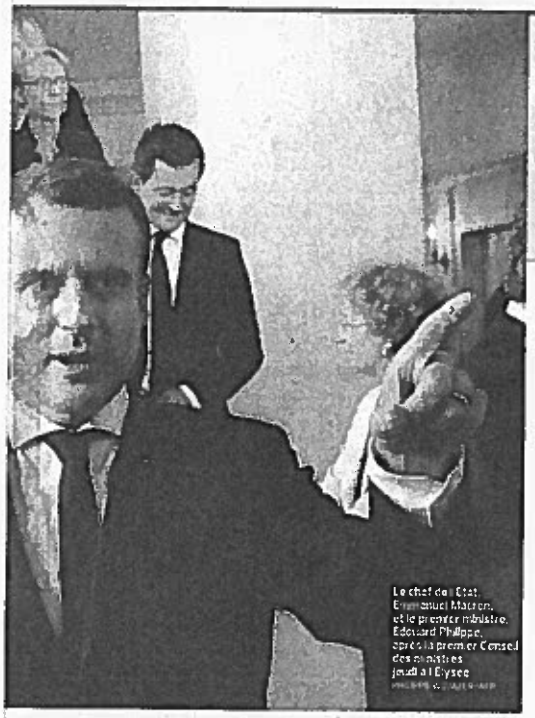

Le chef de l'Etat Emmanuel Macron, et le premier ministre, Edouard Philippe, après la premier Conseil des ministres, jeudi à l'Elysée

tant que les effets de la réforme ne sont pas attendus avant deux ou trois ans. D'ici là, Emmanuel Macron compte sur une autre réforme pour relancer l'économie : la transformation du CICE en allégements de charges.

Pendant la campagne, Emmanuel Macron avait regretté que cette proposition n'ait pas été assez expliquée. Prévue pour 2018, elle vise à provoquer un choc macroéconomique dans les entreprises qui bénéficieront d'un double effet : elles toucheront le montant du CICE au titre de 2017 et bénéficieront en même temps des baisses de charges. Le chef de l'État espère redonner de l'air aux entreprises en attendant qu'elles commencent à se saisir de sa réforme du marché du travail.

Il n'y a pas que cela. Du succès de la réforme du Code du travail dépend aussi celui des autres réformes sociales à venir. Notamment la nationalisation de l'assurance-chômage, sujet conflictuel s'il en est puisqu'il prévoit de retirer aux partenaires sociaux la gestion de l'Unedic dont ils ont la charge depuis 1958. Cela sans oublier la réforme des retraites dont Emmanuel Macron veut poser les premières bases avant la fin de l'année. Un calendrier social chargé donc, porteur de conflits potentiels, mais qu'Emmanuel Macron espère réussir à tenir. Son élection à la présidence de la République s'est beaucoup jouée sur l'idée que les partis politiques traditionnels étaient épuisés. C'est le même pari qu'il tente avec les syndicats. ■

3 334 pages

L'épaisseur de l'édition 2017 du Code du travail (Éditions Dalloz). En 2005, il n'en comptait que 2 590

> Je ne suis pas naïf parce qu'il y a une conception sur le fond qui est une conception économique libérale mais je ne suis pas suspicieux au départ non plus, on laisse une chance, on verra bien

JEAN-CLAUDE MAILLY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FO

Un projet pour relancer l'emploi et donner de la souplesse aux entreprises

EMMANUEL MACRON a fait la pédagogie de sa réforme du travail pendant toute la campagne présidentielle. Depuis son élection, plus un mot. Ce week-end, le premier ministre, Édouard Philippe, déclarait simplement dans le *JDD* : « *La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer* ». L'inconnu des prochaines semaines réside dans l'ampleur de cet enrichissement. Pour mettre en musique son projet, le président s'est entouré à l'Élysée, comme à Matignon ou au ministère du Travail, de professionnels du social, adeptes de la négociation. Il n'aurait pas choisi cette équipe pour organiser un passage en force du texte.

Tandis que le patronat plaide pour une application stricto sensu du programme électoral, les syndicats devraient avoir leur mot à dire. Ils ont d'ailleurs tous commencé à dévoiler leurs lignes rouges. Reste à connaître leurs marges de manœuvre. La teneur des prochaines rencontres, d'une part avec le président, de l'autre avec le premier ministre et la ministre du Travail, en donnera une première idée.

Au-delà de ces futurs ajustements, le principe de la réforme du travail Macron reste simple. Le président estime, comme de nombreux économistes libéraux et le monde patronal, que pour relancer l'emploi, il est nécessaire de libérer les entrepreneurs de la peur d'embaucher. Pour permettre aux entreprises de s'adapter aux flux mouvants de la concurrence, il souhaite encore donner à chaque établissement la main sur un champ élargi de thèmes de négociation : temps de travail, politique salariale, conditions de travail…

Dans la pratique, il s'agit d'aller plus loin que la loi El Khomri, en réintroduisant nombre d'éléments qui avaient été supprimés du tout premier projet. L'exécutif entend aussi pousser un cran plus loin un autre texte du quinquennat Hollande, la loi Rebsamen, en rationalisant le dialogue social au sein des entreprises.

> « La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer »
>
> ÉDOUARD PHILIPPE

Emmanuel Macron a prévenu qu'il légiférerait par ordonnances. Trois thèmes sont pour l'instant clairement identifiés. Pour ne pas affaiblir le discours présidentiel, leurs intitulés devraient être respectés dans les grandes lignes. Il s'agit du renforcement de la négociation au niveau des entreprises, via notamment le recours possible à un référendum à l'initiative de l'employeur, de la fusion des institutions représentatives du personnel existantes (comité d'entreprise, délégués du personnel et comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, CHSCT) et du plafonnement des dommages et intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse (hors discrimination et harcèlement).

Ces grandes lignes étant posées depuis des mois, tout le travail qui sera mené ces prochaines semaines jusqu'à la rentrée consistera à rédiger précisément le contenu des textes. Ainsi, concernant le plafonnement des indemnités prud'homales, auquel s'opposent l'ensemble des syndicats, la définition des montants en jeu et des éventuelles exceptions déterminera la portée de la mesure.

La fusion des institutions représentatives du personnel est également un sujet de possibles négociations. « *Nous ne sommes pas hostiles à rationaliser, simplifier, mais avec les moyens nécessaires* », a ainsi affirmé Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, dans une interview aux *Échos* lundi, en revendiquant une responsabilité particulière pour le CHSCT. Sur le volet dialogue social, l'ampleur de la réforme dépendra des marges de manœuvre laissées aux branches et entreprises. Donc de la définition de « l'ordre public social », introduit en 2016 dans la loi El Khomri, qui reprend les dispositions fondamentales, auxquelles aucun accord ne peut déroger. ■ A. G.

"Emmanuel Macron ..."

Un dialogue social allégé pour aller vite

DÉCRYPTAGE
Marc Landré
mlandre@lefigaro.fr

LES APPARENCES, en matière de dialogue social, peuvent être trompeuses... Alors que tout le monde pensait qu'il passerait en force une fois élu, Nicolas Sarkozy fit preuve d'une bienveillance surprenante en 2007 avec les partenaires sociaux, à qui il demanda de négocier une réforme ambitieuse du marché du travail. De leurs discussions sortit, entre autres, un nouveau motif de séparation (à l'amiable) dans l'entreprise, les ruptures conventionnelles, dont le succès ne se dément pas : le nombre de procédures homologuées depuis la création du dispositif a dépassé les 2,5 millions en début d'année!

Idem cinq ans plus tard avec François Hollande – qui avait promis pendant sa campagne de constitutionnaliser le dialogue social – avec la signature au bout de quelques mois, par le patronat et les syndicats, d'un accord visant à créer une forme de «*flexisécurité à la française*». Ce texte, paraphé comme celui de 2008 par toutes les centrales hormis la CGT, fut transposé à l'été 2013 dans une loi de «*sécurisation de l'emploi*» qui, entre autres, créa le compte personnel de formation ou assouplit drastiquement les règles des plans sociaux.

Emmanuel Macron a tiré les leçons du passé et décidé de ne pas prendre ses prédécesseurs comme modèle

Mais dans les deux cas, les quinquennats, commencés sous les meilleurs auspices – avec le respect de la sacro-sainte loi Larcher de 2007, selon laquelle toute réforme du droit du travail doit faire «*l'objet d'une concertation préalable*» avec les partenaires sociaux «*en vue de l'ouverture éventuelle d'une telle négociation*» – se sont finis en parodie de dialogue social, avec des centaines de milliers de personnes dans les rues contre la réforme des retraites en 2010 pour Sarkozy et la réécriture du Code du travail en 2016 pour Hollande. Et qu'ils aient été consensuels ou basés sur des accords paritaires, tous les textes adoptés ont été rabotés par rapport à l'ambition initiale du président, ont nécessité de longues phases de palabres – et ce, souvent malgré l'examen en urgence décrété à l'Assemblée – et ont vu leurs retombées reportées aux calendes grecques, annihilant alors le peu de confiance qu'il restait en l'exécutif.

Emmanuel Macron a tiré les leçons du passé et décidé de ne pas prendre ses prédécesseurs comme modèle. Lui a indiqué pendant la campagne ce qu'il ferait une fois aux commandes : une «*loi El Khomri puissance 10*», dixit ses opposants, par ordonnances au cours de l'été. Exactement comme un certain Édouard Balladur avait révolutionné les retraites dans le privé en août 1993, après en avoir parlé aux partenaires sociaux. Le chef de l'État ne faisant rien au hasard, surtout avec les «cadors» en social dont il a doté l'exécutif. Il suffit d'analyser les mots employés par les uns et les autres pour mesurer sa détermination à aller vite – les résultats doivent être rapides – et à ne pas se laisser enfermer dans un carcan de dialogue social.

Le président ne parle ainsi ni de «*négociation*», délégation ultime de pouvoir aux syndicats en matière de réforme, ni de «*concertation*», processus intermédiaire qui revient à décider, avec eux, a minima du contenu. Édouard Philippe, le premier ministre, avance le terme de «*discussion*» et Benjamin Griveaux, décrypteur de la pensée du président, le mot de «*consultation*», avant de préciser, «*comme le prévoit la procédure par ordonnances*». Une procédure prévue par la Constitution, qui autorise, à l'instar du recours à l'urgence à l'Assemblée, de ne pas respecter la lettre de la loi Larcher. Mais seulement l'esprit.

Le Figaro 23/05/2017

"Emmanuel Macron tente un ..."

Une marge de discussions très étroite avec les syndicats

CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

C'EST UN SCÉNARIO que redoutent beaucoup de citoyens, de chefs d'entreprise mais aussi d'investisseurs étrangers : que la réforme du droit du travail, voulue par Emmanuel Macron, ne déclenche une vague de manifestations, similaire à celle de 2016. Le risque est réel, le projet actuel allant plus loin que la loi El Khomri, notamment sur le poids des accords d'entreprise et sur le plafonnement des indemnités aux prud'hommes.

D'ores et déjà, tous les syndicats, y compris la réformiste CFDT, ont fait part de leurs plus ou moins grandes réticences, le plafonnement des indemnités prud'homales suscitant une opposition unanime. Néanmoins, la messe est loin d'être dite car le gouvernement, s'il veut obtenir un blanc-seing syndical, a des cartes en main. Le contexte politique n'a d'abord rien à voir avec celui de 2016 avec un exécutif affaibli en fin de mandat, mené par un président très impopulaire, défendant une loi (travail) qui n'avait pas été annoncée. Emmanuel Macron vient, lui, d'être élu et a dit tôt ce qu'il comptait faire. S'il obtient une majorité aux législatives, il sera en position de force.

Rôle crucial de FO

L'autre ouverture concerne le positionnement de FO. L'an passé, la centrale a été l'alliée de la CGT et pensait sortir de la contestation en juin, en obtenant des amendements qui lui ont finalement été refusés. « *Cette année, Jean-Claude Mailly est dans une position de négociation* », souligne Raymond Soubie, ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy et président des sociétés de conseil Alixio et Taddeo. « *S'il y a une vraie concertation et que nous sommes entendus, alors je suis ouvert. Être syndicaliste, c'est aussi être pragmatique* », confirme Jean-Claude Mailly au *Figaro*, paraphrasant quasi mot pour mot Laurent Berger, son alter ego de la CFDT.

Comme en 2016, FO a une exigence : que l'accord de branche reste puissant. « *Sur ce point, un compromis est possible. La question de l'articulation entre l'accord de branche et d'entreprise est complexe. Il est possible de jouer sur les curseurs* », estime Raymond Soubie. Et comme dans tout système de troc, le gouvernement pourrait bien offrir des monnaies d'échange, par exemple, sur la fonction publique. « *On peut imaginer un scénario où FO fait des concessions sur la réforme du droit du travail et peut mettre en avant le fait que la fonction publique – un de ses bastions – est préservée, les quelques réductions d'effectifs étant compensées par de meilleures carrières, une modernisation* », avance Bernard Vivier, le directeur de l'Institut supérieur du travail.

En tout cas, si le gouvernement réussit à trouver un accord avec FO, la voie sera dégagée. Car la CFDT ne devrait pas mettre de veto. Certes, elle est opposée au plafonnement des indemnités prud'homales, alors qu'Emmanuel Macron tient à cette mesure, qu'il a défendue en tant que ministre de l'Économie. Mais, sur cette question aussi, des compromis sont trouvables, sur le niveau des plafonds, sur les dérogations... Et comme donnant-donnant, le gouvernement pourrait proposer un renforcement du poids des salariés dans les conseils d'administration des entreprises, une vieille revendication de la centrale de Laurent Berger. Emmanuel Macron a évoqué cette idée lors de la campagne. Le président pourrait aussi permettre aux représentants des salariés d'aller plus vers une forme de « *cogestion* » des entreprises, comme en Allemagne, qui plaît également à la CFDT.

Emmanuel Macron n'aura en tout cas ni à plaire ni à convaincre la CGT du bienfait de sa réforme. « *Nos militants distribueront des tracts et organiseront des rencontres au niveau local, la troisième semaine de juin, juste après les législatives* », prévoit déjà Fabrice Angei, du bureau confédéral. Avant sans doute de lancer une manifestation nationale qui sera discutée avec les autres centrales. Sauf que cette intersyndicale pourrait in fine être limitée à elle-même, à Solidaires et à la FSU... Conscient de cette situation, Philippe Martinez adopte pour l'heure un ton relativement mesuré tout en affirmant ne pas être « *d'accord avec les déclarations d'intention du gouvernement* ».

Tout dépendra en fait du logiciel de pensée d'Emmanuel Macron. De sa volonté de trouver un consensus autour de son projet, quitte à l'édulcorer, ou de sa capacité à aller au-delà de « *l'ancien monde* » pour imposer une réforme qu'il sait indispensable, sans être amendée. Et ce d'autant que les représentants du patronat prendraient mal un recul. Thibault Lanxade, vice-président du Medef, s'est même emballé lundi sur France Inter, appelant à une forte majorité Macron à l'Assemblée pour que la réforme « *puisse être effective le plus tôt possible* ». Avant de préciser plus tard qu'il s'exprimait à titre personnel et que le Medef ne donnait pas de consignes de vote. Mais cet épisode en dit long sur les attentes du patronat... ■

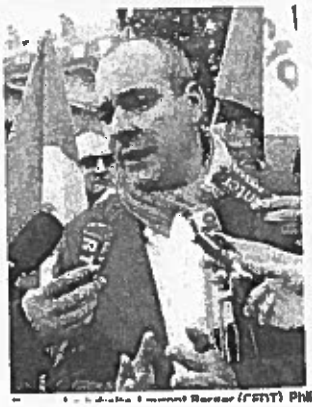

Philippe Martinez (CGT) et Jean-Claude Mailly (FO).

C. SAMSON/AFP. F. BOUCHON/LE FIGARO

Le Figaro 23/05/2017

3 334
pages

L'épaisseur de l'édition 2017 du Code du travail (Éditions Dalloz). En 2005, il n'en comptait que 2 590

> Je ne suis pas naïf parce qu'il y a une conception sur le fond qui est une conception économique libérale mais je ne suis pas suspicieux au départ non plus, on laisse une chance, on verra bien
>
> JEAN-CLAUDE MAILLY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FO

"Emmanuel Macron tente ..."

Un projet pour relancer l'emploi et donner de la souplesse aux entreprises

EMMANUEL MACRON a fait la pédagogie de sa réforme du travail pendant toute la campagne présidentielle. Depuis son élection, plus un mot. Ce week-end, le premier ministre, Édouard Philippe, déclarait simplement dans le *JDD* : « *La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer.* » L'inconnu des prochaines semaines réside dans l'ampleur de cet enrichissement. Pour mettre en musique son projet, le président s'est entouré à l'Élysée, comme à Matignon ou au ministère du Travail, de professionnels du social, adeptes de la négociation. Il n'aurait pas choisi cette équipe pour organiser un passage en force du texte.

Tandis que le patronat plaide pour une application stricto sensu du programme électoral, les syndicats devraient avoir leur mot à dire. Ils ont d'ailleurs tous commencé à décliner leurs lignes rouges. Reste à connaître leurs marges de manœuvre. La teneur des prochaines rencontres, d'une part avec le président, de l'autre avec le premier ministre et la ministre du Travail, en donnera une première idée.

Au-delà de ces futurs ajustements, le principe de la réforme du travail Macron reste simple. Le président estime, comme de nombreux économistes libéraux et le monde patronal, que pour relancer l'emploi, il est nécessaire de libérer les entrepreneurs de la peur d'embaucher. Pour permettre aux entreprises de s'adapter aux flux mouvants de la concurrence, il souhaite encore donner à chaque établissement la main sur un champ élargi de thèmes de négociation : temps de travail, politique salariale, conditions de travail...

Dans la pratique, il s'agit d'aller plus loin que la loi El Khomri, en réintroduisant nombre d'éléments qui avaient été supprimés du tout premier projet. L'exécutif entend aussi pousser un cran plus loin un autre texte du quinquennat Hollande, la loi Rebsamen, en rationalisant le dialogue social au sein des entreprises.

> « La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer »
>
> ÉDOUARD PHILIPPE

Emmanuel Macron a prévenu qu'il légiférerait par ordonnances. Trois thèmes sont pour l'instant clairement identifiés. Pour ne pas affaiblir le discours présidentiel, leurs intitulés devraient être respectés dans les grandes lignes. Il s'agit du renforcement de la négociation au niveau des entreprises, via notamment le recours possible à un référendum à l'initiative de l'employeur, de la fusion des institutions représentatives du personnel existantes (comité d'entreprise, délégués du personnel et comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, CHSCT) et du plafonnement des dommages et intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse (hors discrimination et harcèlement).

Ces grandes lignes étant posées depuis des mois, tout le travail qui sera mené ces prochaines semaines jusqu'à la rentrée consistera à rédiger précisément le contenu des textes. Ainsi, concernant le plafonnement des indemnités prud'homales, auquel s'oppose l'ensemble des syndicats, la définition des montants en jeu et des éventuelles exceptions déterminera la portée de la mesure.

La fusion des institutions représentatives du personnel est également un sujet de possibles négociations. « *Nous ne sommes pas hostiles à rationaliser, simplifier, mais avec les moyens nécessaires* », a ainsi affirmé Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, dans une interview aux *Échos* lundi, en revendiquant une responsabilité particulière pour le CHSCT. Sur le volet dialogue social, l'ampleur de la réforme dépendra des marges de manœuvre laissées aux branches et entreprises. Donc de la définition de « l'ordre public social », introduit en 2016 dans la loi El Khomri, qui reprend les dispositions fondamentales, auxquelles aucun accord ne peut déroger. ■

A. G.

Qui sont les artisans de la réforme ?

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

LE RENOUVELLEMENT de la politique s'arrête à la porte des ministères ! Pour mettre en musique sa grande réforme, Emmanuel Macron s'est entouré de pointures du droit du travail, ayant déjà fait leurs preuves sous les quinquennats précédents. Une équipe de personnalités très compétentes, respectées du patronat comme des syndicats et réputées pour leur vision plutôt libérale. Ces « hommes de l'ombre » s'étaient croisés lors de la rédaction de la loi El Khomri. Sur les épaules de ces fins négociateurs, reposera la bonne tenue de la discussion avec les représentants syndicaux et patronaux. À eux la lourde mission de faire passer en quatre mois une ambitieuse réforme sociale sans provoquer la paralysie du pays.

Aux manettes, Pierre-André Imbert, l'ancien directeur de cabinet des deux précédents ministres PS du Travail, François Rebsamen et Myriam El Khomri. Il fut un pilier de la rédaction de la loi El Khomri. À 46 ans, ce bourreau de travail, toujours affable, a été nommé conseiller social à l'Élysée. Économiste de formation, il avait fait ses premiers pas dans la sphère politique comme conseiller d'Henri Emmanuelli à la présidence de la commission des finances de l'Assemblée entre 1997 et 2002. Il avait ensuite rejoint les entreprises de Raymond Soubie - le premier conseiller social à l'Élysée sous Nicolas Sarkozy - où il s'était spécialisé dans la gestion des restructurations.

Un ancien du Medef

Il puisera dans les souvenirs de ses jeunes années anti-libérales - il fut coordinateur du premier livre édité par Attac, *Contre la dictature des marchés* - pour tenter de vendre la réforme Macron aux syndicats.

À Matignon, Pierre-André Imbert s'appuiera sur Franck Morel, juriste reconnu, ayocat associé chez Barthélémy depuis 2012. Ancien inspecteur du travail, le nouveau conseiller social d'Édouard Philippe fait un retour dans les cabinets ministériels qu'il avait connus sous la droite. Il fut notamment directeur adjoint du cabinet de Xavier Bertrand, alors ministre du Travail. Franck Morel retrouve à Matignon un autre spécialiste du social, marqué de la même couleur politique, Thomas Fatome. Nommé directeur adjoint du cabinet d'Édouard Philippe, ce dernier quitte la direction de la Sécurité sociale pour rejoindre le premier ministre. Sous Nicolas Sarkozy, il fut conseiller chargé de la santé, de la dépendance et des politiques sociales à l'Élysée.

C'est également un ancien du cabinet Bertrand, qui prend la direction du cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Antoine Foucher, 37 ans, avait quitté en juin dernier la direction du Medef où ses positions prodialogue social et son franc-parler lui avaient valu quelques inimités. Il avait alors rejoint Schneider Electric comme directeur des relations sociales. ■

Le Figaro 23/05/2017

F. BOUCHON/LE FIGARO

« Il y a une forme de maturité pour pouvoir réformer ce Code du travail et aller vite parce que les entreprises attendent. Il faut faire en sorte que cela puisse être effectif (...) la croissance est là et on pourrait bénéficier de ce regain dynamique avec un Code du travail plus flexible, plus souple »

THIBAULT LANXADE, VICE-PRÉSIDENT DU MEDEF

« Je m'inquiète de cette loi El Khomry puissance 1000 que M. Macron veut faire passer par ordonnances et qui est en fait une déréglementation annoncée du droit du travail »

MARINE LE PEN

Réformes : Bruxelles fait pression sur Paris

La Commission européenne presse la France d'avancer sur le front du marché du travail et d'assainir les finances publiques.

Rencontre à Bruxelles entre Bruno Le Maire et Pierre Moscovici, lundi, lors d'une réunion des ministres des Finances de l'Eurogroupe. EMMANUEL DUNAND/AFP

"Reformes : bruxelles ..."

La Commission européenne presse la France d'avancer sur le front du marché du travail et d'assainir les finances publiques.

MANON MALHÈRE @ManonMalher

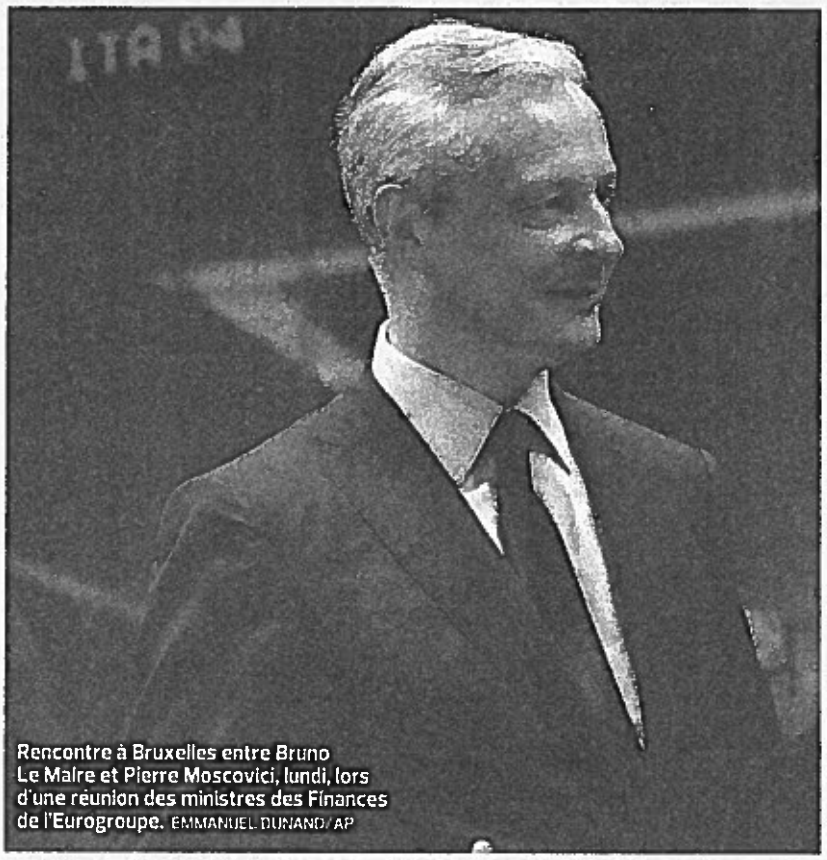

Rencontre à Bruxelles entre Bruno Le Maire et Pierre Moscovici, lundi, lors d'une réunion des ministres des Finances de l'Eurogroupe. EMMANUEL DUNAND/AP

SOULAGÉE par l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, la Commission européenne n'a pas pour autant l'intention de relâcher la pression sur la France. Et, une fois encore, c'est sur la réforme du marché du travail que Bruxelles insiste.

Dans ses recommandations économiques publiées lundi, qui visent chaque pays membre de l'Union, elle presse la France de « *consolider les mesures visant à réduire le coût du travail* ». En outre, elle insiste sur la nécessité d'« *améliorer l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'emploi, en particulier les travailleurs les moins qualifiés et les personnes issues de l'immigration, y compris en révisant le système d'enseignement et de formation professionnelle* ».

Le message est ainsi lancé au nouveau gouvernement qui veut justement aller vite pour réformer le Code du travail. Dès cet été, un projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnances devrait être présenté aux députés. Il rencontre déjà une opposition.

Quant aux autres mesures, la Commission européenne les liste, dans son document de seulement huit pages : élargissement de l'assiette fiscale, allégement de la réglementation pour les entreprises ou encore suppression des obstacles à la concurrence dans le secteur des services.

La France est d'autant plus dans le viseur de Bruxelles qu'en matière d'assainissement des finances publiques, elle reste parmi les plus mauvais élèves. La Commission n'hésite pas à le souligner : en 2011, 24 pays européens étaient sous le coup d'une « *procédure pour déficits excessifs* », qui implique une surveillance budgétaire et économique poussée de Bruxelles, conformément aux règles budgétaires européennes.

Aujourd'hui, la Croatie et le Portugal ont réussi à ramener leur déficit public sous la barre des 3 % du PIB et devraient sortir de cette procédure. Par conséquent, seuls quatre pays devraient être encore concernés : la France, l'Espagne – qui devrait toutefois en sortir en 2018 –, le Royaume-Uni – qui négocie sa sortie de l'Union européenne – et, enfin, la Grèce. Toutefois, sous assistance financière depuis 2010 et une cure d'austérité draconienne, le pays devrait également rapidement sortir de la liste des mauvais élèves.

Effort budgétaire substantiel

« *Nous tiendrons nos engagements en matière de réduction des déficits* », a martelé le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue allemand, Wolfgang Schäuble, à Berlin, lundi en début de journée. Le ministre a précisé qu'il attendait le rapport de la Cour des comptes sur l'état des finances publiques pour « *y voir plus clair* » sur les efforts budgétaires à fournir.

Il reste que de son côté, la Commission a déjà envoyé un avertissement au nouveau gouvernement lorsqu'elle a présenté ses prévisions économiques, au début du mois, quelques jours après l'élection d'Emmanuel Macron. Et ce, même si le commissaire européen en charge du dossier, Pierre Moscovici, s'est défendu de « *mettre la France sous pression* ».

L'institution européenne a en effet estimé qu'à « *politique inchangée* », la France ne rentrerait pas dans les clous des règles budgétaires européennes. Autrement dit, si la France ne se serre pas la ceinture, le déficit public devrait atteindre 3 % du PIB cette année – la limite fixée par les traités européens – avant de grimper à 3,2 % en 2018. Pourtant, en 2015, Paris a bénéficié d'un troisième délai de deux ans pour mettre fin à son déficit excessif en 2017.

Lundi, la Commission a souligné que le gouvernement devra fournir un « *effort budgétaire substantiel* » pour l'année 2018. Dans le cas contraire, la France pourrait bel et bien se retrouver le seul pays de l'Union européenne à afficher encore un déficit public excessif. ■

Le Figaro 23/05/2017

"Réformes : Bruxelles..."

La droite critique le recours aux ordonnances en attendant de voir le texte

JUDITH WAINTRAUB @jwaintraub

LA PERSPECTIVE de devoir se prononcer dès fin août – si le gouvernement tient son calendrier – sur la réforme du marché du travail n'enchante pas les Républicains. C'est surtout la méthode choisie qui les irrite : ils ne voteront pas sur le fond du texte, mais approuveront, ou pas, un projet de loi dite d'habilitation pour autoriser le gouvernement à légiférer par ordonnances. Il décrira l'économie générale des mesures, mais pas leur détail.

Pour Christian Jacob, président sortant du groupe LR à l'Assemblée, « *recourir aux ordonnances sur un texte comme celui-là, après les violences qu'a générées la loi El Khomri, qui avait déjà été adoptée dans le plus complet mépris du Parlement, est un message catastrophique* ». « *Quand le débat n'a pas lieu au Parlement, il a lieu dans la rue* », craint Jacob, qui brigue le renouvellement de son mandat en Seine-et-Marne. Le recours aux ordonnances est en outre, selon lui, une « *preuve supplémentaire du mépris dans lequel le gouvernement tient le Parlement* ». « *Quand on se prépare avant même que les législatives aient eu lieu à dire aux députés "soyez gentils, ne vous occupez de rien", on se conduit vraiment comme une armée de techniciens qui veut gérer ses petites affaires entre énarques, mais surtout pas avec des élus* », s'indigne l'ex et peut-être futur patron des députés LR. « *Si la démocratie les ennuie, qu'ils dissolvent le Parlement !* », lance-t-il, « *très choqué* » par le procédé.

« Quand le débat n'a pas lieu au Parlement, il a lieu dans la rue »

CHRISTIAN JACOB

Sur le fond, Christian Jacob assure qu'il n'envisage pas de s'opposer systématiquement à la réforme. « *Par exemple, je ne vais pas être contre le plafonnement des indemnités prud'homales, que nous avons proposé* », explique-t-il. Gilles Carrez, qui vient de présider pendant cinq ans la commission des finances de l'Assemblée, n'est pas non plus un adepte du choc frontal. Cet ardent partisan de la « *collégialité* » n'a même pas d'opposition « *de principe* » au recours aux ordonnances, mais souligne que lorsqu'on raisonne « *en termes d'efficacité* », on se rend compte qu'« *un gouvernement qui a un projet bien conduit, avec une majorité qui le soutient, peut aller aussi vite, voire plus vite qu'avec les ordonnances* ». « *Si malgré tout le gouvernement choisit cette voie*, annonce au *Figaro* le député LR du Val-de-Marne, en campagne pour sa réélection, *je lui demanderai que des représentants de tous les groupes parlementaires puissent travailler en amont dans le cadre du projet de loi d'habilitation.* »

« *Puisqu'on est à l'heure de l'innovation, innovons !* », lance Carrez. Pour lui comme pour une majorité des candidats de droite et du centre, « *il est évident qu'il faut modifier le Code du travail et qu'il est préférable de s'y atteler en tout début de législature, mais le faire au forceps, de façon coercitive, ce n'est pas forcément la meilleure façon de s'y prendre* ». Si l'Alliance LR-UDI perd les législatives, ce sera probablement son angle d'attaque contre la réforme du marché du travail. ■

Figaro 23/05/2017

CONTRE-POINT

PAR GUILLAUME TABARD @guitabard

Parti socialiste, fin de parti ?

Changer de nom ? « *Pas impossible* ». C'est le premier secrétaire du Parti socialiste lui-même, Jean-Christophe Cambadélis, qui l'a dit, ce lundi sur France Inter. C'est dire si la situation est grave ! Car jusqu'à présent, malheur au socialiste qui osait remettre en cause le nom du PS. Poser la question était déjà trahir la cause et toute l'histoire du socialisme depuis Jaurès ! Manuel Valls est bien placé pour le savoir qui s'était attaqué au totem dès 2007. En octobre 2014, premier ministre, il avait à nouveau plaidé pour le remplacement du vieux PS par une « *maison commune des progressistes* ».

Mais le « hold-up » électoral Macron est passé par là et, pour le Parti socialiste, la question ne se pose plus dans les mêmes termes. Avant, il s'agit de répondre à cette interrogation-là : comment grandir ? Désormais, il s'agit de répondre à celle-ci : comment ne pas mourir ? Car le PS en est là. À se demander s'il passera l'été.

On l'a dit : à la présidentielle, avec 6,36 % des suffrages exprimés, Benoît Hamon a obtenu un résultat exécrable, mais n'a pas fait pire que Gaston Defferre en 1969 (5,01 %). Mais aux législatives, le PS est menacé d'enregistrer son score le plus catastrophique depuis... la création de la SFIO, en 1905 ! Jusqu'à ce jour, il a atteint son étiage en octobre 1962, lors du premier raz-de-marée gaulliste, avec 12,43 % des voix. Qu'en sera-t-il cette fois ?

La dernière fois que le PS avait subi une claque électorale, c'était en 1993. À cause des « affaires » et de l'usure du mandat de Mitterrand, il avait perdu la moitié de ses voix d'une législative à l'autre. Mais même en cette *annus horribilis*, où il ne lui était resté que 57 députés, le PS avait quand même totalisé 17,6 % des voix. Ce qu'aucun dirigeant socialiste n'ose aujourd'hui imaginer. Avec le seuil de 15 députés pour avoir un groupe à l'Assemblée, le parti de Jaurès, Blum, Mitterrand, Jospin et Hollande n'est même plus assuré d'en avoir un juin

Ni même de conserver son unité. Le PS est en effet menacé d'une double peine : l'effondrement et la scission. Ce qui signifie sa disparition. Comme chez LR, le clivage révélé à la primaire risque de conduire au divorce. Entre ceux qui se reveniliqueront dans la majorité présidentielle s'ils sont élus députés (Manuel Valls, Myriam El Khomri...) et ceux qui se sentent déjà dans l'opposition à la politique du chef de l'État (Benoît Hamon, Najat Vallaud-Belkacem...).

Dans l'hypothèse la plus favorable aux socialistes, chaque sensibilité pourra former un petit groupe à l'Assemblée. Dans l'hypothèse la plus pessimiste pour eux, chacun en sera réduit à jouer les supplétifs dans une entité où ils seront noyés, qui parmi les macronistes, qui au milieu des mélenchonistes. Dans tous les scénarios, le parti né en 1905 au congrès du Globe et refondé en 1971 au congrès d'Épinay a vécu. Cartes, de Cambadélis à Valls, d'Anne Hidalgo à Stéphane Le Foll en passant par les maires de grandes villes Johanna Rolland (Nantes), Nathalie Appéré (Rennes), Martine Aubry (Lille) ou Luc Carvounas, chacun prétend opérer une « *refondation* » du PS. Mais la dispersion est synonyme de disparition. Faute d'une partition commune, les socialistes s'apprêtent à jouer la fin de parti. ■

» Retrouvez Guillaume Tabard tous les matins à 8 h 10 sur Radio Classique

Le PS est menacé d'une double peine : l'effondrement et la scission. Ce qui signifie sa disparition

FORCE OUVRIERE : UN NOUVEAU SYNDICAT (DE POIDS) POUR LES CHAUFFEURS VTC

MOUNIA VAN DE CASTEELE

Force ouvrière a officialisé son arrivée dans le paysage syndical des voitures de transport avec chauffeur en s'alliant à l'association Capa-VTC, particulièrement active dans les mobilisations contre Uber.

Après la pionnière Unsa, puis la CFDT, Force ouvrière (FO) a officialisé lundi son arrivée dans le paysage syndical des voitures de transport avec chauffeur (VTC) en s'alliant à l'association Capa-VTC, particulièrement active dans les mobilisations contre les plateformes de réservation type Uber.

La création de FO-Capa VTC "*nous permet d'avoir une présence nationale et de pouvoir porter haut nos revendications*", en premier lieu "*la fin de la précarisation*" des chauffeurs, a expliqué devant la presse Helmi Mamlouk, secrétaire général du nouveau syndicat et ancien président de Capa-VTC.

> *"Nous avons été le fer de lance de la révolte de ces chauffeurs dits 'ubérisés', qui n'avaient absolument aucun droit, ni social ni syndical", a-t-il ajouté.*

"UNE ZONE GRISE"

A ses côtés, le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, s'est dit "*très heureux de les accueillir à FO pour faire valoir leurs nombreuses revendications*", relevant que les chauffeurs de VTC "*sont dans une zone grise*". Et de résumer :

> *"Ce sont des travailleurs juridiquement indépendants mais économiquement dépendants. Ils cumulent les inconvénients de ne pas être salarié et de ne pas avoir les droits des indépendants non plus."*

Malgré leur statut d'indépendants, les chauffeurs estiment être totalement dépendants économiquement des plateformes, lesquelles déterminent notamment le prix de la course et le taux de la commission prélevée. C'est pourquoi, si la situation perdure, ils souhaitent être requalifiés en salariés et obtenir alors tous les avantages sociaux (congés payés, protection sociale...) qui en découlent, ou alors pouvoir décider de leurs propres tarifs. A cet égard, Jean-Claude Mailly a précisé que FO était en contact avec les chauffeurs, qui réclament au Royaume-Uni et aux Etats-Unis une requalification de leur contrat de travail, pour être reconnus comme salariés.

| **Lire** Uber hanté par la requalification des chauffeurs

Le syndicat FO, présent au niveau national, est donc un soutien de poids pour l'association Capa-VTC, grâce auquel elle espère peser dans les différentes commissions du secteur qui vont être mises en places dans les grandes villes.

RÉGULER LE TEMPS DE TRAVAIL

Reste la question, majeure, du temps de travail, soulevée par Helmi Mamlouk. Celui-ci estime que les chauffeurs ne devraient pas rouler plus de 11 heures par jour, comme les taxis. Il a assuré avoir soulevé ce problème de sécurité publique auprès d'Emmanuel Macron, lorsqu'il était à Bercy. Mais le ministère de l'Economie aurait refusé de s'engager sur un tel plafonnement du temps de travail, estimant que les plateformes, contrairement aux taxis qui travaillent dans un secteur public avec des tarifs réglementés par l'État, étaient des *"entreprises privées"*, assure-t-il.

Pourtant, certaines plateformes VTC, à l'instar de Chabé, se disent préoccupées par ce problème. Selon son PDG, Guillaume Connan, si on limitait, ne serait-ce qu'à 12 heures le temps de connexion multiplateformes d'un chauffeur, cela nécessiterait des contraintes en matière de recrutement pour les entreprises, qui devraient alors engager plus de chauffeurs. "*Cela va nécessairement augmenter les prix, et les VTC deviendront moins compétitifs que les taxis. La demande diminuera donc. Mais les chauffeurs auront un salaire horaire plus élevé*", expliquait-il récemment à *La Tribune* en faisant remarquer qu'il s'agit là de la principale revendication des syndicats. En effet. Et cela permettrait par la même occasion selon lui de se prémunir de toute concurrence déloyale. A suivre donc.

>> **Lire aussi** VTC : Et si on se trompait de problème, et donc de solution ?

Les Echos - mardi 23 mai 2017

Le patronat se présente divisé sur la réforme du Code du travail

- Emmanuel Macron reçoit, ce mardi, en tête à tête, les leaders patronaux et syndicaux.
- La CPME et l'U2P veulent préserver le rôle des branches professionnelles.

SOCIAL

Il s'y est engagé peu après son élection. Le chef de l'Etat va recevoir à partir de ce mardi un par un tous les leaders syndicaux et patronaux à l'Elysée. Le singulier a son importance car Emmanuel Macron a choisi d'innover en optant pour des tête-à-tête. « *On va se parler cash* », prévient un leader syndical. La réception de délégations viendra dans les tout prochains jours, lorsque le Premier ministre, Edouard Philippe, commencera ses consultations sur les réformes sociales que veut engager très vite le gouvernement.

Pour l'heure, on a surtout entendu les syndicats, inquiets des projets d'Emmanuel Macron. Au premier rang de leurs préoccupations figurent la réforme du Code du travail et le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Le patronat, lui, est resté jusqu'à présent plus en retrait. Les avis sur le nouveau président de la République sont partagés. Si François Fillon était le premier choix du Medef, l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée a été bien accueillie par la première organisation patronale. La Confédération des PME l'apprécie (lire ci-dessous). Quant à l'U2P (artisans et professions libérales), elle a eu maille à partir avec lui lorsqu'il était ministre de l'Economie sur les qualifications et les professions réglementées.

Mais l'ensemble du patronat attend beaucoup de lui sur le plan économique, fiscal, et bien sûr social. « *On le jugera sur ce qu'il fera* », affirme le président de l'U2P, Alain Griset.

Pierre Gattaz, président du Medef, a soutenu haut et fort l'accord d'entreprise pendant le débat sur la loi El Khomri. *Photo Witt/Sipa*

La CPME et l'U2P favorables à l'accord de branche

Sujet prioritaire tant pour le Medef que pour la CPME et l'U2P : le compte pénibilité. Sa suspension a été promise pendant la campagne électorale par celui que certains partenaires sociaux surnomment déjà « *Jupiter* », en référence aux propos du chef de l'Etat sur sa conception de sa fonction. Si la liste des facteurs de pénibilité va s'enrichir au 1er juillet, de fait, les entreprises auront deux mois pour valider définitivement leurs déclarations. « *Pour ne pas mettre les entreprises en insécurité juridique, la suspension est urgente, elle doit intervenir avant le 1er septembre* », insiste un dirigeant patronal.

Outre l'opposition à l'instauration d'un bonus-malus sur les contrats courts, partagée par tous mais qui est renvoyée à plus tard, le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif est aussi en haut de la liste des demandes patronales. C'est un « *symbole* » dont les employeurs ont besoin rapidement pour « *lever les barrières à l'emploi* », a insisté Pierre Gattaz, le président du Medef la semaine dernière. « *A condition que ce ne soit pas 1 million d'euros*, précise néanmoins Alain Griset, le leader de l'U2P. *Le montant fixé doit être compatible avec la taille des entreprises.* »

Le dossier de la réforme du Code du travail est le moins fédérateur. Si le primat donné à l'accord d'entreprise a les faveurs du Medef, qui l'a soutenu haut et fort pendant le débat sur la loi El Khomri, la CPME et l'U2P sont plus critiques. « *Il y a 36.000 accords d'entreprise par an et 3 millions d'entreprises, la vraie vie ce ne sont pas les accords d'entreprise : il faut donner la priorité à l'accord de branche* », insiste Alain Griset. Les branches doivent « *définir une marge de liberté qui concerne tous les employeurs, petits comme grands, pour empêcher une concurrence déloyale fondée sur du moins-disant social* », estime François Asselin. Une préoccupation qui rejoint celle des syndicats. — *L. de C.*

Lanxade veut une majorité pour Macron

Thibault Lanxade, vice-président du Medef, a appelé lundi à donner une majorité au président élu pour mener à bien les réformes annoncées. « *Je n'ai pas à donner de consignes de vote mais il faut qu'il y ait une majorité pour que les ordonnances* [sur le droit du travail, NDLR] *puissent passer. Le débat a assez duré* », a-t-il expliqué sur France Inter. Il est très rare qu'un représentant d'une organisation patronale donne une consigne de vote, notamment pour des législatives. Le nom de Thibault Lanxade circule, par ailleurs, avec insistance pour un éventuel poste de secrétaire d'Etat aux PME.

Les Echos 23/05/2017

« Les PME ne doivent pas être les laissées-pour-compte de la réforme »

AFP

INTERVIEW
FRANÇOIS ASSELIN
Président de la CPME

Propos recueillis par
Marie Bellan
@mbellanl
et Leila de Comarmond
@leiladeco

Qu'attendez-vous de votre entretien avec le président de la République ce mardi ?
Comme président de la République, ce sera une première, mais nous avons eu maintes fois l'occasion de nous entretenir lorsqu'il était ministre de l'Economie, y compris sur les questions sociales. J'ai d'ailleurs été frappé par le fait que nous passions souvent plus de temps, lorsqu'il était à Bercy, à parler de social que d'économie. C'est qu'Emmanuel Macron a compris que l'économie est un tout. Sans le social, on ne peut pas lever les blocages et les freins de l'économie française. Un des points importants pour nous, c'est que les PME ne soient pas les laissées-pour-compte de la réforme, comme cela a pu être le cas par le passé. D'ailleurs, le premier sujet que j'évoquerai avec le président, c'est la suspension du compte pénibilité, une de ses promesses de campagne.

Et la réforme du Code du travail ?
Sur la méthode – des ordonnances –, je pense qu'à circonstances exceptionnelles moyens exceptionnels. Sur le fond, le débat public s'est focalisé sur cette histoire d'inversion de la hiérarchie des normes et de primat aux accords d'entreprise. Mais pouvoir négocier des accords d'entreprise est très éloigné des préoccupations des PME. Les chefs d'entreprise n'ont ni forcément le temps ni forcément les connaissances juridiques suffisantes pour les écrire. En outre, leur donner des marges de manœuvre, c'est intéressant à condition que ce ne soit pas la loi de la jungle. C'est tout l'enjeu des accords de branche. Ils doivent apporter deux choses : des accords types s'appliquant aux très petites entreprises et un bornage de ce que les entreprises peuvent faire par accord. Il faut définir une marge de liberté qui concerne tous les employeurs, petits comme grands,

> « Pouvoir négocier des accords d'entreprise est très éloigné des préoccupations des PME. »

pour empêcher une concurrence déloyale fondée sur du moins-disant social. Ce rôle doit revenir aux branches.

Ce que le précédent exécutif a refusé sur la loi travail ?
La loi travail est restée au milieu du gué sur ce point en minorant le rôle des branches. Et elle n'est pas allée assez loin pour les entreprises où il n'y a pas de syndicats. Il faut que, dans ce cas, le chef d'entreprise puisse signer un accord avec les représentants du personnel et le faire valider par référendum. On pourrait envisager dans ce cas que l'accord soit ensuite homologué par les services du ministère du Travail. A une telle réforme devrait s'en ajouter une autre, indispensable, celle du toilettage du Code du travail, bien trop bavard, ainsi qu'un plafonnement des dommages et intérêts pour licenciement abusif.

Cette mesure fait figure d'épouvantail pour les syndicats...
C'est pourtant un des freins importants à l'emploi. Dans les grandes entreprises, une condamnation a un impact limité car elles ont beaucoup plus de moyens, mais dans une PME... Il y a quelques jours encore, un chef d'entreprise ayant cinq salariés qui venait d'être condamné m'expliquait qu'il n'avait pas la trésorerie pour payer et allait devoir licencier. L'intérêt d'un plafonnement, c'est que cela permet à l'entreprise d'anticiper ce type de sinistre, de provisionner le risque et donc de limiter les conséquences d'une condamnation. Mais ce n'est pas la seule mesure nécessaire pour la CPME. Je pense par exemple aux conséquences du non-respect des règles formelles de licenciement. Le président de la République a promis d'instaurer un droit à l'erreur. Autre exemple : le raccourcissement du délai de recours contre un licenciement. Il est de deux ans en France et de trois semaines en Allemagne. Arrêtons le curseur à six mois.

Vous allez bientôt rencontrer le Premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Les connaissez-vous déjà ?
Mon premier contact avec le Premier ministre date de jeudi soir. En revanche, je connais bien Muriel Pénicaud. Comme directrice de Business France, elle a rencontré beaucoup de patrons de PME. Elle sait les difficultés auxquelles les chefs d'entreprise sont confrontés en matière sociale par rapport à ce qui peut exister ailleurs. J'espère qu'elle s'en souviendra comme ministre du Travail.

En dehors du social, quels sont vos sujets prioritaires ?
Sur le plan fiscal et réglementaire, nous souhaitons pouvoir recourir à une procédure peu utilisée, celle d'une loi-cadre fléchée sur les PME-TPE, afin de donner davantage de visibilité aux chefs d'entreprise sur la durée du quinquennat. J'ai toujours du mal à faire comprendre à mes interlocuteurs que dans une PME, le plus souvent, les mesures décidées par les politiques échoient

> « Donner des marges de manœuvre, c'est intéressant à condition que ce ne soit pas la loi de la jungle. »

directement au chef d'entreprise. Il n'y a pas de DRH, pas de directeur financier... C'est lui qui est censé gérer le compte pénibilité de ses salariés, le prélèvement à la source... Nous sommes là pour entreprendre, pas pour gérer en direct ce type de sujet. Cette loi-cadre devra notamment prévoir l'instauration d'études d'impact systématiques pour les PME, des évaluations régulières des nouveaux dispositifs et la possibilité d'y revenir au bout de cinq ans s'ils ne fonctionnent pas. ■

Les Echos 23/05/2017

EN VUE

Muriel Pénicaud

Une « opinion » sur Twitter explique doctement que la nouvelle ministre de la Culture, Françoise Nyssen, risque d'abominables « *conflits d'intérêts* », le mot à la mode, ceci parce qu'elle a créé une maison d'édition, excellente, des spectacles, une école. Bref, ce serait tellement mieux qu'elle n'ait rien fait ! Hélas pour ces grincheux, tel n'est pas non plus le cas à la Santé, aux Personnes handicapées, aux Universités, à l'Education, etc. Au Travail, Muriel Pénicaud n'aura pas plus besoin que ses nouveaux collègues de six mois d'apprentissage avant de comprendre de quoi on lui parle. Elle est pratiquement tombée dans le Code du travail quand elle était petite, potion un peu raide qui lui a peut-être laissé cette chevelure hirsute. Même Jean-Claude Mailly dit du bien d'elle. Il la juge « *directe* », « *qui dit les choses* ». Pour lui, la nomination de la ministre du Travail est donc « *a priori rassurante* ». Ils pourront en reparler autour d'un bon « cordon-bleu », le nouveau plat officiel du régime. Encore une nouvelle expérience pour Muriel, soixante-deux ans, diplômée d'histoire et de psychologie clinique, déjà passée par une Mission locale d'insertion des jeunes, le ministère du Travail, le cabinet d'Aubry et, surtout, la DRH de Danone et de Dassault Systèmes, deux groupes où le social est bien plus qu'une variable d'ajustement. Le vendredi, elle repartait de chez Danone avec son « panier paysan » de légumes bio. Pour elle, à la différence de Benoît Hamon, le travail n'est pas forcément une « *souffrance* ». Ce n'est pas parce qu'elle expose ses photos d'oiseaux chez Deyrolle, le spécialiste des animaux empaillés, qu'elle est du genre à s'encroûter. Sera-t-elle pour autant à Emmanuel Macron ce que Peter Hartz fut pour Gerhard Schröder ?

Lire nos informations
Page 4

REFORME CODE DU TRAVAIL: PHILIPPE PROMET UNE "DISCUSSION" MAIS VEUT ALLER VITE

LATRIBUNE.FR

Dans un entretien au Journal du Dimanche, le Premier ministre confirme qu'il veut aller vite sur la réforme du droit du travail. Il rencontrera les organisations syndicales lors de réunions bilatérales.

Edouard Philippe assure que la réforme du code du travail, qui est "majeure", donnera lieu à "une discussion" avec les partenaires sociaux et le Parlement mais qu'il faudra ensuite "aller vite" pour la mettre en oeuvre, dans un entretien au *Journal du dimanche*.

> *"C'est une réforme majeure. Une bonne réforme est une réforme bien pensée, bien discutée, puis bien exécutée. La réforme du code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer. Cela veut dire une discussion avec les organisations syndicales, qui est indispensable, et une discussion parlementaire qui aura lieu à l'occasion du vote de la loi d'habilitation qui permettra au gouvernement de prendre des ordonnances dans le cadre défini par le Parlement",*

DES RENCONTRES BILATÉRALES AVEC LES SYNDICATS

Il explique qu'avec la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ils auront des rencontres bilatérales avec l'ensemble des organisations syndicales. Mais une fois que la discussion aura eu lieu, *"il faudra aller vite". "On ne peut pas attendre deux ans pour achever cet exercice"*, prévient-il en affirmant qu'Emmanuel Macron *"a entendu la colère des Français" et "sait aussi l'urgence de la transformation du pays"*.

La CFDT, notamment, ne veut pas se limiter à des rencontres bilatérales. Elle souhaite que l'ensemble des organisations syndicales et patronales se retrouvent autour de la table.

Face à l'inquiétude des syndicats, Edouard Philippe s'*"engage dans cet exercice avec ouverture et bonne volonté"* mais il souligne que *"notre pays doit avancer" et "repartir". "Au fond, tous les Français le savent, et ils ne nous pardonneraient pas de ne rien faire. Nous devons avancer avec détermination, saisir ce moment et cet espoir"*, ajoute-t-il.

(Avec AFP)

social-patronat-syndicats-travail-entreprises-président,LEAD

Marché du travail: Macron rappelle mardi aux syndicats ses priorités, dont les ordonnances

ATTENTION - ajoute précisions sur les rencontres avec Edouard Philippe et ministre du Travail ///

Paris, 22 mai 2017 (AFP) - En recevant syndicats et patronat mardi, Emmanuel Macron leur rappellera ses priorités pour réformer le marché du travail, dont le recours aux ordonnances, qu'il ne compte pas négocier car il a durant la campagne "annoncé la couleur", a expliqué l'Elysée lundi.

Le chef de l'Etat accueillera tour à tour de 09H00 à 19H00 les dirigeants des grandes organisations syndicales et patronales, en commençant par la CFDT.

"Il rappellera sa vision générale et ses engagements de campagne, avec quatre éléments : réformer le droit du travail, réformer l'assurance chômage, réformer la formation professionnelle et consacrer une partie du plan de 15 milliards d'euros d'investissement à la formation professionnelle", selon la même source. Matignon devra ensuite les traduire en une application concrète.

"A ce stade, il ne va pas discuter du contenu précis de la réforme, car dès mercredi le Premier ministre et la ministre du Travail vont à leur tour recevoir les partenaires sociaux, pour construire de manière opérationnelle un agenda social, en affinant le calendrier des réformes, le cadre et la méthode de concertation", a ajouté l'entourage du chef de l'Etat.

Les rencontres entre Edouard Philippe et Muriel Pénicaud d'une part et les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau interprofessionnel d'autre part doivent se tenir "entre mercredi et lundi" Elles permettront "d'évoquer les grandes lignes du calendrier et la méthode des discussions de la réforme du marché du travail", a-t-on précisé lundi soir dans l'entourage du Premier ministre.

Le président ne compte pas non plus négocier mardi le principe des ordonnances. "Son agenda social et ses convictions ont été largement exprimés au cours de la campagne, les Français et les syndicats savent de quoi il retourne. Car il considère qu'il doit aller vite", a indiqué l'Elysée.

Les ordonnances resteront son choix même s'il dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée à l'issue des législatives, souligne-t-on à l'Elysée. Le long trajet de la "Loi Macron" sur la croissance et l'activité a en effet laissé un mauvais souvenir dans l'équipe d'Emmanuel Macron, ancien ministre de l'Economie.

"Nous avons une bonne expérience du temps parlementaire : même dans la procédure accélérée de la loi croissance et activité, nous avons mis presque deux ans entre l'idée et la mise en oeuvre, et il y a même encore des décrets qui n'ont pas été pris ! L'habilitation (à légiférer par ordonnances) est un outil parlementaire qui permet d'accélérer le processus", explique-t-on.

La future réforme sera aussi l'occasion pour le nouveau président de mettre en pratique son credo : à lui les grandes lignes, au gouvernement la "déclinaison opérationnelle".

Le chef de l'Etat écoutera en retour mardi les partenaires sociaux et leurs priorités. Quant aux menaces de conflit social, il "est convaincu qu'il faut être capable de se dire ce sur quoi on est d'accord, ce sur quoi on n'est pas d'accord et ce sur quoi on est capable de discuter".

"A charge ensuite au gouvernement de déterminer un calendrier de concertation et de décider la manière concrète dont cette réforme sera mise en oeuvre, le calendrier de concertation ou encore la date où le projet de loi d'habilitation sera présenté au Conseil des ministres", a conclu l'Elysée.

leb/swi-map/sg/chr/cam

2017/05/22 21:13:04 GMT+02:00
#619638 DGTE 2077 GJB76 (4) AFP (526 words)

REFORME DU CODE DU TRAVAIL : MACRON OUVRE LE DEBAT AVEC LES SYNDICATS

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

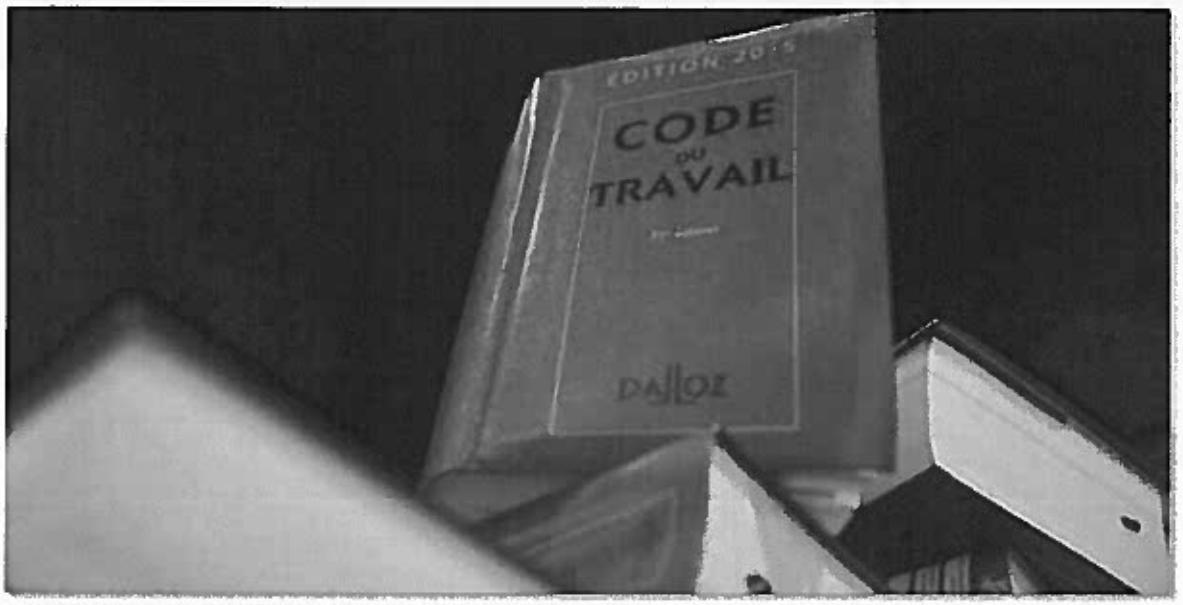

Le président de la République va successivement recevoir mardi 23 mai l'ensemble des organisations syndicales et patronales pour évoquer la réforme du Code du travail. Les leaders syndicaux espèrent ainsi mieux connaître ses intentions.

Cette fois, c'est vraiment parti. Mardi 23 mai, Emmanuel Macron va successivement recevoir chacune des organisations syndicales et patronales. A l'ordre du jour, bien sûr, la réforme du Code du travail. On sait que le nouveau président veut aller vite sur ce sujet en employant la voie des ordonnances, dès lors qu'il aura une majorité pour voter la loi d'habilitation. Ce qui devrait être le cas car on ne voit pas les futures députés « Les Républicains » refuser au chef de l'Etat le droit de recourir aux ordonnances alors que François Fillon, s'il avait été élu, avait exactement le même projet.

A l'issue de ces rencontres bilatérales, on en saura sans doute un peu plus sur le contenu exact de la réforme qu'envisage Emmanuel Macron. Pendant la campagne, il avait évoqué son souhait de plafonner les dommages et intérêts alloués par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. Il souhaitait aussi accorder au chef d'entreprise le droit de recourir au référendum d'entreprise en cas de « blocage » du dialogue social avec les syndicats. Il voulait également simplifier les institutions représentatives du personnel en les fusionnant. Plus généralement, Emmanuel Macron expliquait vouloir faire prédominer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche. Mais où va-t-il placer les curseurs ? va-t-il aussi réformer la procédure du licenciement économique, voire le contrat de travail ?

DE SIMPLES RENCONTRES OU UNE VRAIE CONCERTATION?

On ne le sait pas encore. Aussi, les leaders syndicaux se montrent très prudents avant leur rencontre avec Emmanuel Macron. Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a ainsi indiqué ce lundi 22 mai qu'il était dans un état d'esprit *"ni naïf ni suspicieux"*.

> *"Je ne suis pas naïf parce que il y a une conception sur le fond qui est une conception économique libérale mais je ne suis pas suspicieux au départ non plus, on laisse une chance, on verra bien [...]. Ce sera l'occasion de voir exactement ce qu'ils veulent faire. Pour le moment il y a assez d'ambiguïtés volontaires je pense pour savoir ce que concrètement le gouvernement envisage sur la réforme du code du travail".*

Ce que veulent en effet la CFDT et FO c'est une vraie concertation au-delà de simples rencontres bilatérales. Or, à ce stade rien n'est moins certain. Dans un entretien au Journal du Dimanche du 21 mai, le Premier ministre Edouard Philippe n'évoquait lui aussi que de simples rencontres bilatérales. La ministre du Travail Muriel Pénicaud, elle, ne s'est pas encore exprimée sur la question.

Car pour les deux syndicats ce n'est pas tellement la procédure des ordonnances qui pose problème mais plutôt de savoir ce qu'elles contiendront exactement et si leur avis sera écouté. *« Après tout, la cinquième semaine de congés payés a bien été instituée par ordonnance en 1981 »* aime à rappeler Jean-Claude Mailly.

La CGT diverge sur ce point. Dans le *Journal du dimanche* du 21 mai, le numéro un de l'organisation syndicale, Philippe Martinez, a de nouveau jugé *"irrecevables"* les ordonnances annoncées et affirmé qu'*"assouplir" le Code du travail ne permet pas de lutter contre le chômage"*. Philippe Martinez a exhorté le gouvernement à *"prendre le temps de discuter"*.

Bien évidemment, le Medef est d'un avis exactement inverse. Ainsi que l'a précisé sur France Inter, Thibault Lanxade, l'un de ses vice-présidents :

> *"On voit bien que la loi El Khomri a duré plus de six mois. Ca a été difficile, dans un contexte politique complexe [...]. Maintenant il y a une forme de maturité pour pouvoir réformer ce code du travail et aller vite parce que les entreprises attendent. Il faut faire en sorte que cela puisse être effectif le plus tôt possible car la croissance est là et maintenant on pourrait bénéficier de ce regain dynamique avec un code du travail plus flexible, plus souple."*

QUELLE PLACE POUR L'ACCORD D'ENTREPRISE?

Sur le fond du dossier, les trois principales centrale syndicales (CGT, CFDT, FO) sont unies sur un point : il n'est pas questions de plafonner le montant des dommages et intérêts alloués par les prud'hommes en cas de licenciement abusif *« c'est aux juges seuls de décider des montant en fonction du préjudice »*, estime Jean-Claude Mailly. De fait, on rappellera que les conseils de prud'hommes sont paritaires, avec le même nombre de représentants des salariés et des employeurs. Il faut donc une entente entre les deux parties pour fixer le montant des dommages-intérêts.

Sur le fait d'accorder à l'employeur le droit d'organiser un referendum d'entreprise, les trois centrales sont aussi a priori contre. Mais avec des nuances. Ainsi, la CFDT est prête à « discuter » le fait que s'il y a eu une négociation d'entreprise avec les syndicats, qu'un texte existe mais qu'il est bloqué pour une raison ou une autre, alors sous certaines conditions, l'employeur pourrait éventuellement solliciter directement les salariés. En revanche, il n'est pas question pour la CFDT de permettre à un employeur de consulter directement les salariés s'il n'y a eu aucune négociation.

Jean-Claude Mailly, lui, sera très attentif au devenir des accords de branche. Il considèrerait que la ligne rouge serait franchie si l'on remettait en cause les six domaines ou l'accord de branche ne peut absolument pas être remis en cause à la baisse par un accord d'entreprise (classifications, salaires minima, garanties collectives complémentaires, etc.). Ce thème du degré de prépondérance de l'accord d'entreprise va en effet être central et va focaliser les débats. Il inquiète jusque dans les rangs patronaux. Ainsi, la CPME souhaite que l'accord de branche reste une sorte *"d'ordre public professionnel"* commun à toutes les entreprises d'un secteur pour éviter une forme de « dumping social » et, au contraire, assurer une concurrence loyale entre tous les professionnels d'une même branche.

Ce sont donc tous ces points que les organisations patronales et syndicales vont aborder lors de leurs rencontres respectives avec le président de la République. Elles vont tenter de savoir jusqu'où il compte déplacer les curseurs. On saura alors si l'on peut vraiment parler d'une nouvelle « loi travail XXL ».

UNE VÉRITABLE "TASK FORCE" SOCIALE

En tout cas, une chose est certaine Emmanuel Macron, Edouard Philippe et la ministre du Travail Muriel Pénicaud - elle-même une très bonne praticienne des relations sociales - se sont entourés de professionnels des relations sociales pour les assister sur ce dossier, et c'est un point positif sur une matière aussi technique et ardue.

De fait, le « Monsieur social » de l'Elysée n'est autre que Pierre-André Imbert qui fût directeur du cabinet de ... Myriam El Khomri au ministère du Travail et qui est aussi passé par le privé. Edouard Philippe, lui, a choisi Franck Morel, avocat reconnu en droit du travail et auteur de plusieurs ouvrages, ancien inspecteur du travail et ex directeur adjoint du cabinet de Xavier Bertrand quand celui-ci était ministre du Travail. Quant à Muriel Penicaud, elle a nommé comme directeur de cabinet, Antoine Foucher, ex directeur adjoint du Medef en charge des affaires sociales qui avait démissionné de son poste, reprochant à l'organisation patronale sa ligne trop « libérale », lui qui se définit comme "réformiste" et adepte du dialogue social. Tous ces hommes se connaissent très bien. Ils forment une véritable « task force » sociale très professionnelle et appréciée par de nombreux syndicalistes. Un atout pas inutile dans la partie très serrée qui s'annonce.

SOCIAL

Le retour de l'Etat pompier

Le nouveau gouvernement s'agite pour éteindre les foyers de colère dans plusieurs entreprises où les salariés sont menacés, de manière à occuper le terrain avant les législatives.

Par **JEAN-CHRISTOPHE FÉRAUD**

L'Etat stratège ayant pris un gros coup sur la tête depuis le fameux *«Il ne faut pas tout attendre de l'Etat»* lâché en 1999 par Lionel Jospin aux ouvriers de Michelin, il semble s'être définitivement reconverti en Etat pompier. Avec l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée, jamais l'exécutif n'avait pris aussi vite son rôle d'urgentiste social au pied de la lettre. Au gré des annonces de délocalisation, restructurations, fermetures d'usines et plans de licenciements, il joue désormais les brancardiers ou les réanimateurs au chevet des entreprises en faillite. Avec une obsession : éteindre l'incendie industriel ou désamorcer la prochaine bombe sociale avant que la situation ne lui échappe. En plein entre-deux-tours, le candidat du mouvement En marche avait pris acte de cette impuissance relative sur le parking de l'usine Whirlpool d'Amiens, en promettant aux ouvriers de *«mener le combat»* pour leur garantir un plan social *«à la hauteur»*. A défaut de leur promettre de *«sauver l'emploi, parce que personne ne peut le faire dignement»*. En clair, on ne vous empêchera pas de mourir, mais on vous accompagnera en soins palliatifs…

Sirènes médiatiques

Mais depuis son élection, le nouveau président, qui sait que l'état de grâce ne durera pas et que le troisième tour social le menace, est contraint de passer la vitesse supérieure. Et de transformer l'Etat pompier en Etat guérisseur. Arc International, GM&S, Tati, Vivarte, Mim, Seita… une avalanche de dossiers brûlants se sont accumulés sur le bureau de son Premier ministre, Edouard Philippe. A peine formé, le nouveau gouvernement s'est porté, toutes sirènes médiatiques hurlantes, au-devant des points les plus chauds du front social. A trois semaines des législatives, le nouveau pouvoir ne peut pas se permettre un drame social.

Vendredi matin, on a ainsi vu le nouveau ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, débarquer chez Arc International, dans le Pas-de-Calais, pour annoncer la bonne nouvelle aux 5 000 ouvriers du numéro 1 mondial de la verrerie de table : leur entreprise menacée de dépôt de bilan va bénéficier d'une recapitalisation expresse de 35 millions d'euros grâce à la garantie de l'Etat. Retour à Paris, et voilà le même Bruno Le Maire recevant dans l'après-midi à Bercy les représentants syndicaux de GM&S, sous-traitant automobile qui risquait la liquidation faute de commandes. «Seulement» 279 salariés cette fois, mais un dossier à proprement parler explosif, les ouvriers désespérés ayant piégé symboliquement leur usine avec des bonbonnes de gaz et menaçant de *«tout faire péter»*. La solution était simple comme un coup de fil aux deux «Carlos» (Ghosn, le PDG de Renault, et Tavares, celui de PSA). L'Etat pompier étant aussi actionnaire – il détient 19,74 % de Renault et 12,7 % de PSA –, le ministre a sommé les patrons des deux constructeurs, qui s'y refusaient jusque-là mordicus, *«de s'engager sur un montant de commandes supplémentaires»*. Méthode éprouvée l'an dernier par l'ancien gouvernement qui a contraint la SNCF à commander des TGV dont elle n'avait pas besoin pour éviter la fermeture d'Alstom Belfort…

Eviter le pire

Bingo : PSA a promis d'augmenter ses commandes *«de 10 millions à 12 millions d'euros»* et Renault s'est engagé à doubler les siennes *«de 5 millions à 10 millions d'euros»*. Voilà donc GM&S provisoirement sauvé du couperet, qui risquait de tomber dès mardi au tribunal de commerce de Poitiers. Jusqu'à la prochaine fois.

Cette semaine, le gouvernement urgentiste est mobilisé par deux nouveaux malades. Lâché par son actionnaire Eram et vendu à la découpe, Tati attend des repreneurs, mais entre 300 et 500 des 1 700 salariés risquent de rester sur le carreau. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a reçu ce lundi une délégation de leur intersyndicale et s'est *«engagée à [leur] apporter toute l'aide du gouvernement»*. Même urgence chez William Saurin, où l'exécutif examine les offres de reprise.

En coulisses, les pompiers de Bercy s'activent au sein du Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) pour éviter le pire *(lire ci-contre)*. Mais de Heuliez à Mory, en passant par Florange, l'histoire récente a montré qu'une entreprise ou une usine «sauvée» par l'Etat le temps d'une élection ne l'est jamais pour très longtemps.

A Tati Barbès, le 2 mai. PHOTO BORIS ALLIN HANS LUCAS

LES DOSSIERS CHAUDS

GM&S AUTOMOBILE

En attente de la décision du tribunal de commerce ce mardi, les 279 employés de l'équipementier automobile sont en sursis, mais se reprennent à espérer. Ils réclamaient plus de commandes de la part de Renault et PSA. C'est ce que Bruno Le Maire a obtenu ce week-end : PSA s'est engagé à passer de 10 à 12 millions d'euros de commandes annuelles, et Renault à doubler les siennes à 10 millions. Bien, mais pas suffisant pour les syndicats.

VIVARTE TEXTILE

En janvier, le groupe textile a annoncé des cessions et deux nouveaux plans sociaux, prévoyant 900 suppressions de postes environ. Vivarte a déjà cédé sa marque Pataugas. Kookaï et Chevignon ont été mis en vente à l'été 2016, André et Naf Naf ont suivi. Aujourd'hui, le groupe se concentre sur les enseignes la Halle, Besson, Minelli, San Marina… Un accord a été trouvé avec les créanciers, mais Vivarte reste surendetté : il doit encore 570 millions d'euros.

SAURIN ALIMENTAIRE

Le pôle «plats cuisinés» (Garbit, William Saurin) du groupe agroalimentaire Financière Turenne Lafayette a subi la mauvaise gestion de son ancienne propriétaire, Monique Piffaut, et ses malversations financières. Résultat : 1 300 salariés sur la sellette. Quatre offres de reprise ont été présentées, dont celles de LBO-d'Aucy, proposant 70 millions d'euros, et le fonds américain Sandton, 80 millions d'euros. Le repreneur sera connu d'ici l'été.

MIM TEXTILE

Mise en redressement judiciaire en novembre, l'enseigne (233 magasins, 90 affiliés) cumule une dette de 60 millions d'euros. S'il a déjà été décidé que le groupe Eram et l'enseigne suisse Tally Weijl reprendraient 71 points de vente et 287 salariés, près de 800 d'entre eux attendent toujours. Quatre employés ont donc relancé leur projet de scop (société coopérative ouvrière et participative), proposant la reprise de 110 boutiques et 500 salariés.

A Bercy, les urgentistes habitent au 4e

Au ministère de l'Economie, un service vient au secours d'entreprises en détresse. Négociations nocturnes et musclées constituent la routine de ce commando d'une dizaine de fonctionnaires.

Un simple couloir anonyme que rien ne signale, au quatrième étage du bâtiment Colbert de Bercy. Ici, rien ne ressemble au fonctionnement habituel du ministère de l'Economie et des Finances. La grande salle de réunion reçoit plus souvent la nuit que le jour et les fonctionnaires font partie des quelques privilégiés habilités à se faire livrer des bouteilles d'eau minérale en grande quantité. Bienvenue au Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), dont les fenêtres sont souvent éclairées la nuit, mais qui n'ouvre que très rarement ses portes. Dans ces murs, on tente, 365 jours par an, de mettre un masque à oxygène sur des entreprises au bord de l'asphyxie financière. L'an dernier, 25 sociétés qui emploient 65 920 salariés ont été «traitées» et 14 d'entre elles ont pu trouver une solution dans les mois qui ont suivi. Cette semaine, l'enseigne de prêt-à-porter Tati et la Financière Turenne Lafayette, propriétaire notamment de William Saurin et de Garbit, sont les dossiers brûlants. Il faut à la fois se hâter de trouver des repreneurs et calmer les banques et les fournisseurs qui exigent souvent d'être payés «au cul du camion». Ici, depuis 1982, on reçoit chaque année une trentaine de PDG, souvent le dos au mur. Les échéances se sont accumulées et la trésorerie s'est réduite comme peau de chagrin. Le spectre du dépôt de bilan devant le tribunal de commerce n'est jamais très loin. Au Ciri, ils viennent chercher l'aide de l'Etat, sa capacité à faire pression sur les banques, l'Urssaf ou le Trésor public, et surtout la plus absolue confidentialité. Difficile voire impossible de connaître le nom des entreprises en cours de sauvetage. Pas un dossier n'apparaît sur le bureau des six rapporteurs, pas plus que sur la table de travail de Lionel Corre. Ce polytechnicien de 37 ans, passé par l'agence des participations de l'Etat (APE) et l'ambassade de France à Tel-Aviv, est le secrétaire général du Ciri : *«Ici, c'est plus discret que devant la justice. Lorsque nous sommes saisis, je reçois le chef d'entreprise. Nous sommes confrontés aussi bien à des dirigeants un peu perdus qu'à d'autres qui sont dans le déni.»*

Il arrive également que le Ciri soit saisi en extrême urgence quand le pronostic vital est engagé. Au mois de novembre 2016, quelques jours après le décès de Monique Piffaut, PDG de la Financière Turenne Lafayette, les commissaires aux comptes appellent discrètement la cellule de Bercy à la rescousse. Les comptes de l'entreprise laissent apparaître une dette de 300 millions pour 870 millions de chiffre d'affaires. Les salaires du mois de décembre ne sont pas assurés et les fournisseurs menacent de ne plus livrer, alors que les fêtes de fin d'année arrivent.

TORDRE LE BRAS

En quelques jours et quelques nuits, le Ciri réunit banquiers, fournisseurs et autres créanciers, afin de lancer, illico, un plan de sauvetage. L'Etat annonce la couleur avec un prêt de 12 millions d'euros, histoire de reconstituer une trésorerie inexistante. Les banques, elles, sont priées d'avancer illico 43 millions d'euros pour éviter l'embolie financière. En général, le gel du paiement des charges sociales et des impôts n'est pas le plus compliqué à obtenir. Pour ce faire, le Ciri s'adresse à des cousins, voisins de quelques couloirs : les agents du fisc. Les discussions, qui commencent souvent en début de Suite page 4

Lors de l'audience Tati au tribunal de commerce de Bobigny, le 2 mai. PHOTO BORIS ALLIN HANS LUCAS

SEITA TABAC

Fin novembre, le numéro 2 du marché du tabac en France a annoncé la fermeture de son usine de Riom (Puy-de-Dôme). Il laissera donc 239 salariés sur le carreau. Les négociations entre le groupe Imperial Tobacco et l'intersyndicale sur les primes de départ sont actuellement en cours, mais les salariés ont aussi préparé un projet alternatif : ils proposent de reprendre l'entreprise en scop, et de conserver cinq lignes de production.

TATI TEXTILE

L'enseigne textile, détenue par Eram, 140 magasins et 1754 salariés, a été placée en redressement judiciaire en février. Deux repreneurs s'affrontent. D'un côté, le consortium constitué par la Foir'Fouille, Centrakor, Stokomani et Maxi Bazar, qui reprendrait une centaine de magasins et 1051 salariés, et de l'autre, Gifi, qui garderait 120 boutiques et 1200 employés. Mais les syndicats sont inquiets. La trésorerie de Tati ne permet pas de financer un plan social.

ARC VERRERIE

Vendredi, Bruno Le Maire a pu saluer la recapitalisation de 35 millions d'euros dont va bénéficier le numéro 1 mondial des arts de la table : le russe RDIF apportera 25 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 10 millions d'euros promis par l'américain Glass Holding. Mais si ces fonds permettront de payer les 5000 salariés au mois de juin, l'avenir de l'entreprise n'est toujours pas garanti, malgré un plan prévoyant 40 millions d'euros d'économies.

NESTLÉ ALIMENTAIRE

Le géant de l'agroalimentaire devrait réorganiser l'ensemble de ses métiers en France. Selon les syndicats, Nestlé souhaiterait rassembler ses entreprises (Purina, Herta, Nespresso...) sur un même site. S'ils n'ont pas encore de données précises sur l'impact social d'une telle réorganisation, ils redoutent que «*des centaines d'emplois*» soient transférés, voire supprimés. Le groupe emploie actuellement 13 000 personnes en France.

Suite de la page 3 soirée se déroulent rarement dans une ambiance bisounours et ne se terminent qu'au moment où un accord est trouvé. Souvent au petit matin. *«C'est forcément dur quand vous avez, autour de la table, 20 fonds d'investissement ou des actionnaires familiaux, il faut tenir les positions et les rapporteurs des dossiers prennent des coups»*, détaille Lionel Corre.

Les plus durs en affaires sont souvent les banquiers. Dans ces négociations, chaque établissement financier fait entrer en scène un département peu connu, le «service des affaires spéciales». Chargé des dossiers difficiles et rompu aux longues séances de négociations nocturnes, ce dernier doit accepter ou refuser une solution qui impose souvent aux banques des «abandons de créance». En d'autres termes, des pertes sèches. Pour leur tordre le bras, les fonctionnaires du Ciri, dont certains viennent du privé, n'y vont pas par quatre chemins. *«Si les négociations n'aboutissent pas, il va se passer quelque chose de plus désagréable»*, menacent-ils. En clair, l'entreprise prendra alors le chemin du dépôt de bilan avec, à la clé, une possible liquidation judiciaire dans laquelle les banques et tous les créanciers ne retrouveront pas un fifrelin. *«Et puis les banquiers des affaires spéciales savent que si ça se passe mal, ça remontera plus haut»*, précise le secrétaire général du Ciri. C'est-à-dire au niveau du ministre et du grand patron de la banque. L'autre cas de figure délicat est celui de l'actionnaire familial qui n'a plus les moyens de continuer. Le Ciri doit lui faire accepter de passer la main. *«Il nous est arrivé de sortir d'un dossier parce que le chef d'entreprise ne jouait pas le jeu»*, tient à préciser Lionel Corre.

CARNET DE CHÈQUES

Dès lors qu'un accord est trouvé, il est homologué par le tribunal de commerce et devient public. Pour œuvrer au rétablissement d'une entreprise, le Ciri bénéficie toutefois d'une palette limitée de moyens. Outre les abandons de créances des prêteurs et le gel des dettes sociales et fiscales, Bercy ne peut ouvrir son carnet de chèques que de manière très parcimonieuse. D'abord, parce qu'à Bruxelles, la Commission européenne voit d'un très mauvais œil les aides publiques, ensuite parce que l'Etat ne veut pas apparaître comme un guichet où les entreprises viendraient chercher un raccord de trésorerie. Il existe toutefois une ligne budgétaire pour les dépannages d'urgence: le fonds de développement économique et social (FDES). *Libération* a tenté de connaître le montant des prêts accordés et le taux de remboursement par les entreprises. Deux chiffres *«indisponibles»*, répond Bercy.

Ces sauvetages orchestrés par l'Etat ne sont pas exempts de critiques. *«Souvenez-vous de Heuliez [fabricant de voitures] et Mory [transporteur routier]. On a éteint l'incendie aux frais du contribuable, éloigné les médias et fait mourir la bête à petit feu»*, s'insurge un manager spécialisé dans la reprise des entreprises en difficultés. Ces deux sociétés sont passées par le Ciri, avant de disparaître corps et biens. *«J'ai sollicité son aide et il m'a prêté de l'argent que je n'ai pas remboursé. Sa vraie capacité réside dans les trois ou quatre mois qu'il peut accorder pour trouver une solution»*, poursuit ce dirigeant rompu aux rendez-vous à Bercy. Les urgentistes du Ciri peuvent secourir une entreprise victime d'une mauvaise passe, pas guérir une faiblesse chronique. Gilles Baronnie, administrateur judiciaire depuis plusieurs décennies, le constate: *«On peut donner un coup de main à une entreprise avec un prêt de la banque publique d'investissement ou du FDES mais ça ne changera pas ses fondamentaux. Une entreprise doit avant tout arriver à équilibrer ses recettes et ses dépenses.»*

FRANCK BOUAZIZ

Macron rattrapé par sa propre loi

Depuis 2015, les groupes ne sont plus tenus de payer les plans sociaux de leurs filiales. Facilitant la casse sociale.

Serait-ce sa position, en queue de peloton? L'article 101 de la loi dite Macron, sur la croissance, n'est pas celui qui a le plus focalisé l'attention lors de son adoption durant l'été 2015. Aujourd'hui, il se retrouve pourtant en pleine lumière à l'occasion des plans sociaux qui se profilent chez Tati, ou encore Vivarte. Et pour cause, désormais, ces plans seront examinés par le ministère du Travail *«au regard des moyens dont dispose l'entreprise»*. Un détail technique? Pas vraiment. Auparavant, les plans de licenciements étaient scrutés à l'aune des moyens dont dispose non seulement la société qui la met en œuvre, mais aussi sa maison mère, s'il s'agit d'une filiale. En clair, l'objectif était d'éviter qu'une entreprise qui supprime des emplois argue de son absence de moyens pour les financer. Alors que son actionnaire est capable de payer les indemnités de licenciement et les mesures d'accompagnement comme l'aide à la recherche d'emploi ou le reclassement.

C'en est désormais terminé de cette possibilité d'aller chercher l'argent à l'étage supérieur. Ainsi, pour le réseau de magasins de prêt-à-porter Tati, le coût de la suppression de 600 emplois pourrait atteindre 6 millions d'euros. L'entreprise ne les a pas. Il n'est pas question pour autant de les demander à Eram, propriétaire de Tati. Cette manière d'installer une barrière étanche entre une entreprise et sa filiale pourrait inciter les grands groupes à laisser péricliter des activités en les isolant dans une structure distincte.

Dès lors que des licenciements interviennent, notamment après un dépôt de bilan, qui paiera les indemnités? Si l'entreprise n'a plus un sou vaillant en caisse, le plan social sera pris en charge par la collectivité. En l'occurrence l'assurance de garantie des salaires (AGS) financée par une cotisation patronale payée par toutes les entreprises. Cette perspective ne fait pas que des heureux. Confronté au quotidien des plans sociaux, un administrateur judiciaire de la région parisienne n'y va pas par quatre chemins: *«Cette disposition de la loi Macron pose un problème. Je ne vois pas pourquoi on n'irait pas chercher le financement d'un plan social dans les caisses de la maison mère.»* Son confrère Christian Cavigliolli tempère: *«Avec le système précédent, la maison mère pouvait être emportée par les déboires de sa filiale.»*

Fiodor Rilov, avocat des salariés de Vivarte et de Whirlpool, voit une volonté des groupes d'orchestrer des licenciements avec des indemnités *«au ras des pâquerettes»*. Pour ce pourfendeur des plans sociaux, *«cette disposition de la loi Macron est née de la volonté d'offrir aux grands groupes internationaux un kit qui leur permet de licencier sans frais»*. **F.B.**

Les représentants de l'équipementier automobile GM&S dev

Nouvelle loi travail: les syndicats sur leurs gardes

Pour préparer la réforme qu'il veut faire passer cet été, le Président reçoit ce mardi les partenaires sociaux, qui affichent des positions prudentes.

Même avec Macron, la mise en scène ne change pas. Du moins en apparence. En vue de préparer sa loi travail, le nouveau président de la République recevra ce mardi, dans un ballet très classique, l'ensemble des organisations patronales et syndicales à l'Elysée. Un enchaînement de tête-à-tête avec les seuls numéros 1 des différentes organisations, suivis à partir de mercredi de rencontres plus larges (en compagnie de leurs équipes) avec le Premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud. Une première phase de *«discussions»* avec les partenaires sociaux, selon les termes du locataire de Matignon dans *le Journal du dimanche*, avant le lancement de la procédure législative par ordonnances.

Pour l'heure, les trois principaux points de la réforme restent ceux évoqués durant la campagne: référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur, plafonnement des indemnités prud'homales et généralisation de la suprématie de l'accord d'entreprise sur l'accord de branches, concernant des sujets autres que la durée du travail, déjà traitée dans la loi El Khomri. Et notamment les conditions de travail et les salaires.

«Ligne rouge». Lundi, à la veille de la rencontre avec le président de la République, les états d'esprit des différents responsables confédéraux ne suivaient pas totalement le nuancier habituel des syndicats. Censée être la plus ouverte à la réforme, la CFDT semblait quelque peu sur ses gardes. *«Je vais d'abord lui dire combien le pays me paraît tendu et divisé, et donc l'importance qu'il y a à redonner des marges de manœuvre, à réintroduire de la concertation*, explique à *Libération* le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger. *Les sujets sont complexes. Vouloir aller le plus vite possible, tout régler en deux mois, ce n'est pas tenable.»* Et de prévenir également sur le fond: *«Notre ligne rouge, c'est le passage en force dans une seule logique d'assouplissement du code du travail, de vouloir lever*

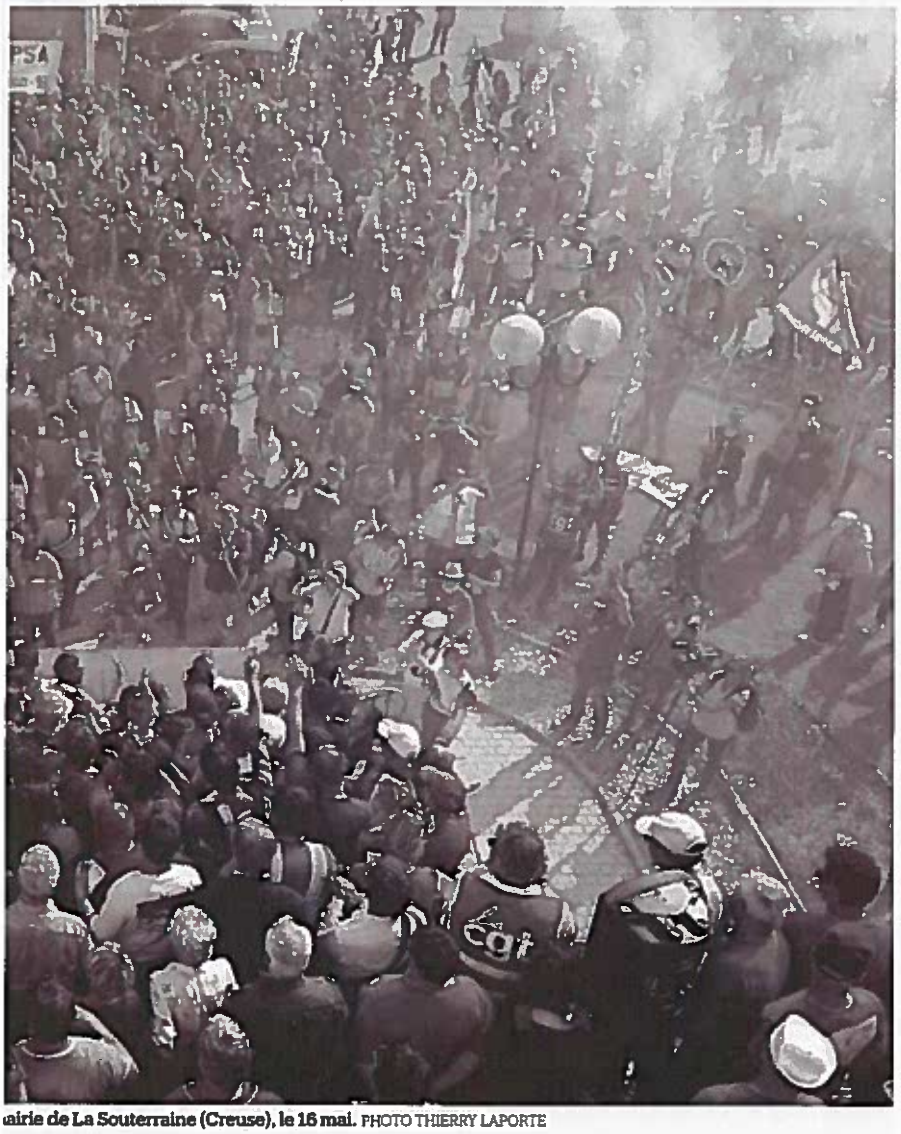

airie de La Souterraine (Creuse), le 16 mai. PHOTO THIERRY LAPORTE

les contraintes sans introduire aussi de la sécurité pour les salariés.» Avant de réitérer son opposition au plafonnement des indemnités prud'homales et à la remise en cause du compte personnel d'activité (CPA), et notamment l'un de ses composants essentiels : le compte prévention pénibilité (CPP), dans le viseur du Président.

Jean-Claude Mailly, de Force ouvrière, pourtant opposé à la loi El Khomri, ne fermait pas, de son côté, la porte aux discussions. *«Je ne suis pas naïf parce qu'il y a [...] sur le fond une conception économique libérale*, expliquait-il lundi sur RTL. *[...] Je ne suis pas suspicieux au départ non plus, on laisse une chance, on verra bien. Le tout est de savoir si le gouvernement va faire une vraie concertation. [...] Est-ce qu'il va tenir compte de ce que l'on dit pour modifier éventuellement les choses par rapport à ce qu'il envisageait ? Si c'est ça, on peut trouver une solution, si c'est "on vous consulte mais on a décidé, ce sera comme ça", il y aura problème.»* Puis de réaffirmer, lui aussi, son opposition au plafonnement des indemnités prud'homales.

Plus attendue dans son opposition, la CGT, elle, ne se fait guère d'illusion. *«Cette concertation expresse est surtout là pour fournir un alibi de discussion*, s'insurge auprès de *Libération* Fabrice Angei, membre de la direction confédérale. *Il y a visiblement urgence à répondre à Gattaz et au Medef plutôt qu'à la situation économique et sociale.»* Une méfiance d'autant plus grande que, pour la centrale de Montreuil, il n'y a rien à garder dans les propositions du candidat Macron, qu'il s'agisse du plafonnement des indemnités prud'homales, de l'extension du champ de la négociation d'entreprise ou du regroupement des institutions représentatives du personnel. *«Toutes ces propositions ne sont qu'un approfondissement des politiques précédentes qui visent à une déréglementation du marché du travail, dont aucune étude n'a pu démontrer qu'elle créait de l'emploi, si ce n'est des emplois précaires»*, affirme Angei.

Chômeurs. Au-delà de cette réforme, l'autre gros sujet pour l'exécutif concernera l'assurance chômage, aujourd'hui gérée par les partenaires sociaux, et que le président de la République veut faire revenir dans le giron de l'Etat. Dans une note issue des MacronLeaks, Jean Pisani-Ferry, son conseiller économique pendant la campagne, évoquait, au-delà de la réforme de gestion des mesures de fond permettant de mettre en œuvre les promesses du leader d'En marche. Pour financer l'extension de l'assurance chômage à tous (indépendants et démissionnaires), estimée à 2,5 milliards d'euros, il préconisait de renforcer *«considérablement»* les contrôles sur les chômeurs, mais aussi, élément moins connu, de repousser à 57 ans au lieu de 52 ans l'âge permettant de toucher un maximum de trente-six mois de chômage au lieu de vingt-quatre. Et, enfin, au détriment du Medef, d'instaurer un bonus-malus sur les cotisations patronales pour décourager l'emploi précaire, en taxant davantage les contrats courts. Un autre chantier qui promet, là aussi, quelques tensions avec les partenaires sociaux.

LUC PEILLON

«L'essentiel, c'est d'éviter les licenciements»

Le député Laurent Grandguillaume, auteur d'un rapport sur les entreprises en difficultés, revient sur le rôle essentiel de l'Etat.

Député socialiste sortant de la Côte-d'Or, Laurent Grandguillaume – qui ne se représente pas et a quitté le PS – avait rédigé un rapport parlementaire en 2015 sur les entreprises en difficultés et le rôle accru que devrait jouer, selon lui, l'Etat.

L'Etat est-il dans son rôle en se précipitant au chevet de ces entreprises ?

C'est à lui d'apporter la confiance aux potentiels investisseurs, d'accompagner les trajectoires individuelles et la mobilisation avec les acteurs des territoires concernés. L'Etat peut être fédérateur des initiatives pour créer des solutions durables. Il a le temps long pour lui et donc celui des choix stratégiques dans une économie où tout est instable.

Face à l'hétérogénéité des secteurs concernés, n'est-on pas condamné à bricoler ?

Devant l'impact toujours plus fort de la mondialisation et du numérique, nous sommes confrontés à des transformations structurelles dans toutes les activités et toutes les entreprises. Les modèles existants sont percutés de plein fouet dans une accélération économique sans précédent qui se traduit aussi par une décélération sociale inédite. Nos modèles sociaux et étatiques n'ont pas assez évolué pour mieux protéger et pour mieux faciliter. Il faut résoudre ce paradoxe pour éviter un choc social.

Comment améliorer les outils à disposition de l'Etat ?

On dispose de trop peu de fonds de retournement en France et notre idée était que la Banque publique d'investissement (BPI) puisse élargir sa mission et faire plus pour les entreprises en grandes difficultés. Elle répond que son rôle n'est pas de contenir la casse, soit, mais la question reste entière. La France aurait besoin d'un fonds de ce type qui pourrait être détenu à 49 % par l'Etat et 51 % par le privé.

Il faut changer notre manière de raisonner, dites-vous...

Oui, en partant des coûts. Car combien coûtent à la collectivité le chômage de longue durée et la désindustrialisation d'un territoire ? Quelles sont leurs conséquences évaluées par les nouveaux indicateurs de richesses ? Si on se pose ces questions, on doit pouvoir apporter de nouvelles réponses pour investir dans l'humain et dans de nouveaux modèles entrepreneuriaux. N'oublions pas que le coût pour la collectivité d'un chômage de longue durée, hors dépenses Unédic pour les seniors, c'est 17 000 euros par an et par personne. Celui d'un smic avec les allégements, c'est 20 000 euros par an et par personne.

La loi Macron ne va-t-elle pas déresponsabiliser les entreprises qui ne sont plus contraintes de financer les plans sociaux dans leurs filiales ?

Si elle pose problème, elle peut être changée. Mais l'essentiel, c'est d'éviter les licenciements. Le co-investissement public-privé peut parfois permettre de sortir de difficultés passagères, voire d'amorcer des changements stratégiques. Ces choix peuvent être opérés dans les services, et pas seulement dans l'industrie, car ce secteur connaît aussi de profondes mutations qui appellent des changements de modèles.

A quoi servent les plans de filières mis en place par les différents gouvernements successifs ?

Nous connaissons les filières stratégiques qui vont créer les emplois de demain et savons comment les développer. L'Etat doit prendre des risques en investissant dans ces filières et j'ai le sentiment que le président de la République s'inscrit dans cette ambition. La question qu'a posée l'économiste anglais Anthony B. Atkinson, c'est celle de l'orientation des choix technologiques. Comment garantir que ce que nous inventons sera produit en France ? C'est toute la chaîne recherche-innovation-production qu'il faut soutenir pour relocaliser les emplois, pour que chacun bénéficie des progrès technologiques à venir.

Recueilli par
CHRISTOPHE ALIX

La mauvaise surprise qui attend Pénicaud sur les emplois aidés

Si la ministre du travail ne prolonge pas ces dispositifs, 62 000 chômeurs pourraient arriver sur le marché d'ici à fin 2017

Il en va des prises de poste comme des emménagements dans un nouvel appartement. On déambule dans les pièces, on se familiarise avec l'endroit. Et parfois, on trouve des surprises cachées dans les placards. Bonnes ou mauvaises. Muriel Pénicaud, qui a posé ses valises Rue de Grenelle depuis à peine quelques jours, elle, est sur le point d'en avoir une très mauvaise. Si elle ne prend pas de dispositions très rapidement, la ministre du travail d'Emmanuel Macron risque de se retrouver avec 62 000 chômeurs supplémentaires sur les bras au second semestre.

Un mauvais signal pour un président de la République dont le but, maintes fois proclamé, est de faire baisser drastiquement le nombre de demandeurs d'emploi ainsi que le taux de chômage.

Le problème ? L'enveloppe annuelle allouée aux contrats aidés, ces postes pour lesquels l'employeur public ou privé bénéficie d'aides et de subventions, a déjà été en très grande partie consommée par le gouvernement sortant, laissant très peu de latitude à la nouvelle équipe pour finir l'année. Selon une note adressée à Manuel Bougeard, directeur de cabinet de Myriam El Khomri, ancienne ministre de l'emploi, que *Le Monde* s'est procurée, les équipes précédentes anticipent une baisse de l'ordre de 120 000 contrats aidés sur les six derniers mois de l'année.

Défi urgent

Un phénomène qui aurait pour impact, entre autres, l'arrivée de 62 000 nouveaux demandeurs d'emploi sur le marché. Car, si une bonne partie des bénéficiaires sont embauchés pour de bon ou renouvelés à l'issue du dispositif, certains ne le sont pas forcément.

Soucieuses de terminer sur le bilan le plus positif qui soit, les équipes de Mme El Khomri ont, selon nos informations, consommé plus de 60 % de l'enveloppe allouée à ce dispositif pour 2017. Elles ont donc engrangé nombre de nouveaux contrats aidés et ont renouvelé le stock de ceux qui arrivaient à échéance avant le 1er juillet. Mais il ne reste pas grand-chose pour prolonger ou renouveler les contrats qui se terminent après cette date.

« Le gros de l'enveloppe a été dépensé par le précédent gouvernement, ce qui est tout à fait légitime vu que tout était pensé jusqu'à la fin du mandat de François Hollande. Charge ensuite aux nouveaux arrivants d'assurer la pérennité des dispositifs », explique une source au sein de l'exécutif sortant. Et d'ajouter : *« Les crédits alloués dans le projet de loi de finance étaient juste juste au départ pour 2017. Mais quand c'est le cas d'habitude, le ministère demande une rallonge. »* Celle-ci peut être accordée en milieu d'année dans le cadre d'un décret d'avance ou dans une loi de finance rectificative.

Or, Emmanuel Macron l'a dit, et redit : il n'y aura pas de collectif budgétaire avant la rentrée. Donc pas de rallonge. La ministre devra donc, si elle le souhaite, trouver un autre moyen pour prolonger le dispositif et éviter l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux chômeurs à Pôle emploi.

Pour autant, Mme Pénicaud va commencer son action sur de bonnes bases. Car, hors cet urgent défi, la situation qu'elle trouve n'est pas catastrophique. Au plus haut en 2015, le chômage n'a cessé de baisser depuis, pour atteindre aujourd'hui 9,3 % en métropole. Soit son niveau du deuxième trimestre de 2012, époque à laquelle François Hollande a pris ses quartiers à l'Elysée. La maison aura donc été assainie, à défaut d'être complètement refaite. ■

SARAH BELOUEZZANE

Les Echos - mardi 23 mai 2017

Burn-out : les bonnes pratiques médicales

SANTÉ

La Haute Autorité de santé recommande aux médecins d'analyser le poste et les conditions de travail.

Solveig Godeluck
@Solwil

Lundi soir après une longue journée de travail, les médecins ont pu prendre connaissance des recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) pour traiter le burn-out chez leurs patients. Le syndrome d'épuisement professionnel n'est pas reconnu comme une maladie, mais in fine ce sont les professionnels de santé qui prennent en charge ses conséquences sur la santé physique, émotionnelle et mentale. Dans son mémo, la HAS souligne que l'analyse du poste et des conditions de travail est indispensable, et que le médecin traitant doit parler avec le médecin du travail (avec l'accord du patient).

La HAS énumère les facteurs de risques psychosociaux : intensité du travail (y compris objectifs irréalistes), confrontation à la souffrance ou à la mort, manque d'autonomie, relations dans le travail, conflit de valeurs, insécurité de l'emploi. « *Tous ces éléments renvoient à la réalité du monde du travail et attestent que l'épuisement professionnel ne naît pas ex nihilo* », salue le député PS Gérard Sebaoun, auteur d'un rapport sur le burn-out.

Les préconisations de la HAS sont frappées au coin du bon sens. Elles ne sont toutefois pas inutiles, alors que 200 médecins sont poursuivis devant les instances ordinales par des entreprises, pour avoir écrit que la santé d'un salarié s'était dégradée du fait de ses conditions de travail. La HAS souligne la toxicité croissante du monde professionnel et légitime l'intervention des médecins : « *L'évolution des conditions et des organisations de travail est associée à une prévalence croissante des facteurs de risque psychosociaux susceptibles de porter atteinte à la santé à la fois physique et mentale* », écrit-elle.

« Cadres intermédiaires ou supérieurs »

« *On voit du burn-out régulièrement, ce sont des excès de travail ou des relations délétères, souvent chez des cadres intermédiaires ou supérieurs* », raconte Claude Leicher, le président du syndicat de généralistes MG France. « *On sait faire, il faut soustraire les gens à la pression* », assure-t-il. La HAS privilégie effectivement les arrêts de travail, plutôt que les antidépresseurs. « *Les médecins savent ce qu'ils ont à faire en cas de burn-out ; le problème c'est plutôt la reconnaissance par les entreprises des facteurs d'agression* », regrette Claude Leicher. Les victimes sont considérées comme trop faibles pour supporter la pression, alors qu'en réalité c'est souvent l'organisation qui meurtrit et qui détruit ses propres salariés. ■

La Haute Autorité de santé préfère les arrêts de travail aux antidépresseurs.

Simon Lambert/Haytham-REA

La HAS souligne la toxicité croissante du monde professionnel et légitime l'intervention des médecins.

Le Monde - mardi 23 mai 2017

Loi travail : Bruxelles espère des mesures fortes de la France

▸ Même s'il a baissé à 10,1 % de la population active en 2016, le taux de chômage français est jugé trop élevé

BRUXELLES - *bureau européen*

La Commission européenne a confirmé, lundi 22 mai, avec la publication de ses *« recommandations pays par pays »* (un exercice annuel destiné à lister les réformes souhaitées par Bruxelles pour les Etats de l'Union), qu'elle attendait avec impatience la future réforme du code du travail du président Macron.

Améliorer *« l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'emploi, notamment les travailleurs les moins qualifiés, et les personnes issues de l'immigration, y compris en révisant la formation professionnelle »*, figure parmi ses quatre *« recommandations »* à la France. Le message bruxellois est clair : même s'il a baissé à 10,1 % de la population active en 2016, le taux de chômage français est jugé trop élevé, encore très légèrement supérieur à la moyenne en zone euro (10 % en 2016).

L'institution communautaire pointe une grande inégalité d'accès aux formations qualifiantes et aux emplois, pour les citoyens non nés dans l'UE : 54,5 % de ceux en âge de travailler sont au chômage.

CÉCILE DUCOURTIEUX

LIRE LA SUITE PAGE 3

Bruxelles attend Emmanuel Macron sur sa future loi travail

Dans ses recommandations, la Commission demande à Paris de ramener le déficit sous les 3 %

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Et *« les deuxièmes générations de migrants sont également confrontées à des taux d'emploi médiocres ne s'expliquant ni par la différence d'âge ni par l'éducation ou les compétences »*. C'est loin d'être la première fois que la Commission prône une réforme du marché du travail français. Elle le faisait déjà dans ses *« recommandations »* de 2016 et de 2015. Elle a d'ailleurs reconnu, lundi, qu'avec l'adoption à l'été 2016 de la loi El Khomri, la France avait introduit des *« mesures à même d'améliorer la capacité d'adaptation des entreprises aux cycles économiques »*.

Le président français a fait savoir, dimanche 21 mai au soir, qu'il rencontrerait les partenaires sociaux dès mardi. M. Macron souhaite présenter dès cet été un projet de loi pour simplifier le droit du travail par ordonnances et décentraliser la négociation sociale. A Bruxelles, de nombreux experts estiment que la crédibilité de « réformateur européen » de M. Macron dépend de sa capacité à faire adopter cette loi. La France traîne jusqu'à présent au niveau européen une réputation de pays *« impossible à réformer »*.

Lever les « barrières »

Dimanche sur France Inter à propos des futurs projets législatifs du président, le commissaire à l'économie, le socialiste français Pierre Moscovici, a prudemment précisé que le mot *« réformes* [pour Bruxelles] *n'est pas un mot punitif »* et que si *« la Commission n'a pas à s'immiscer dans les affaires d'un pays »*, la France *« a besoin de changements et de réformes »*.

Lundi, la Commission a aussi conseillé à Paris de revoir son système fiscal, en insistant sur l'opportunité d'augmenter la part de la TVA dans les prélèvements globaux, et de poursuivre la baisse de l'impôt sur les profits des entreprises. Enfin, elle a recommandé au gouvernement français de continuer à lever les *« barrières »* à l'accès sur certains marchés des services (architectes, taxis, professions comptables, etc.) et à simplifier les mécanismes d'aides à l'innovation, jugés trop nombreux et pas tous efficaces.

Les recommandations bruxelloises, qui ne sont pas en contradiction avec le programme de l'ex-candidat Macron devenu président, n'ont qu'une valeur indicative : elles constituent juste une étape du *« semestre européen »*, le cycle de surveillance budgétaire des pays de l'UE par la Commission, qui n'a pas la capacité d'imposer une réforme à un Etat.

« Mon message n'est pas de faire pression », a déclaré M. Moscovici, dimanche. Certes, à Bruxelles, le projet de *« refondation »* de l'UE du président français est jugé ambitieux, et suscite beaucoup d'espoirs. Et il a été très bien reçu par la chancelière Angela Merkel lors de leur première rencontre officielle.

...

Vers une application plus souple du pacte de stabilité

SELON NOS INFORMATIONS, la Commission européenne, qui a déjà assoupli son approche de la discipline budgétaire en zone euro, étudie à nouveau une application plus *« intelligente »* ou *« politique »* du pacte de stabilité et de croissance. Elle viserait les pays situés dans le volet *« préventif »* du pacte, ceux dont le déficit public se situe bien en deçà du plafond de 3 % de déficit public autorisé, mais dont la dette publique reste largement supérieure aux 60 % du produit intérieur brut (PIB).

Sont concernés au premier chef l'Italie, dont la dette devrait avoisiner les 133 % du PIB en 2017, la Belgique (105 % cette année), le Portugal (128 %). Mais aussi, un jour, la France, quand son déficit public sera retombé en deçà des 3 % (Paris s'y est engagé dès 2017), alors que sa dette est attendue à plus de 96 % cette année. Pour l'instant, la Commission exige de ces pays, en risque de déséquilibre budgétaire, qu'ils s'astreignent à un effort structurel (correspondant aux économies, ou aux moindres dépenses, réalisées hors effets de la conjoncture) de 0,6 % de PIB par an. La logique étant qu'ils maintiennent la *« pression »* sur leur déficit public de manière à éviter que le poids de leur dette n'augmente encore.

Le pari de la croissance

Bruxelles veut renverser l'approche, parier plus sur la croissance que sur l'austérité pour réduire les dettes nationales. Et éviter que, si tous les pays du *« volet préventif »* du pacte sont contraints à un effort structurel de 0,6 %, la zone euro considérée dans son ensemble se retrouve à pratiquer une politique budgétaire restrictive alors que la Commission recommande au contraire un retour, modeste, à de l'expansion budgétaire en zone euro pour ne pas casser une reprise modeste (0,7 % de croissance du PIB en zone euro attendu en 2017).

C'est loin d'être la première fois que, depuis son entrée en fonction (fin 2014), la Commission Juncker propose une lecture plus souple du pacte. En 2016, l'Espagne, le Portugal et l'Italie ont ainsi échappé à des sanctions ou des remontrances sur leurs budgets, tout comme la France avait déjà évité des sanctions, en 2015.

Cette nouvelle *« lecture »* du pacte pourrait entrer en application à l'automne. N'étant pas considérée comme une nouvelle règle, elle n'a pas à être validée par l'Ecofin (la réunion des ministres des finances de l'UE), même si elle risque de susciter des réactions chez ses habituels « faucons » (les ministres allemand et néerlandais). ■

C. DU.

Loi travail...

...

Mais on estime à la Commission que M. Macron ne parviendra à convaincre ses partenaires de soutenir cette réforme qu'à condition qu'il mette d'abord la France *« d'équerre »*. Et que le pays respecte à nouveau le pacte de stabilité, alors que le déficit public hexagonal n'est pas repassé sous les 3 % du PIB depuis 2008. C'est d'ailleurs la première des quatre recommandations de lundi.

La Commission rappelle que Paris s'était engagé en 2015, à la suite d'un nouveau délai de grâce de deux ans, à ramener son déficit public à 2,8 % du PIB en 2017, mais, selon ses prévisions économiques de printemps, la France devrait être plutôt à 3 % cette année, et repasser à nouveau au-dessus de ce seuil, à 3,2 % en 2018, *« à politiques inchangées »*. Le compte n'y est donc pas tout à fait, même si l'objectif est jugé tout à fait *« atteignable »* par Bruxelles.

L'institution communautaire a également publié, lundi, deux recommandations pour l'Allemagne, dont la principale concerne, comme les années précédentes, la nécessité pour ce pays d'investir plus encore. *« Utiliser davantage sa politique budgétaire pour stimuler la demande intérieure »*, *« accélérer l'investissement public à tous les niveaux de gouvernement, spécialement dans l'éducation, la recherche et l'innovation »* ou encore *« les infrastructures »*.

Si Berlin n'a toujours pas été sanctionné à Bruxelles pour son excédent budgétaire courant jugé excessif (8,7 % du PIB, alors que le seuil européen est de 6 %), le ressentiment monte à l'égard de la politique de rigueur outre-Rhin, accusée de déstabiliser en partie ses partenaires commerciaux en zone euro.

M. Macron ne parviendra à convaincre ses partenaires qu'à condition qu'il mette d'abord la France « d'équerre »

Hasard du calendrier ? Lundi, le ministère allemand des finances publiait un rapport mensuel inhabituel, signalant qu'après avoir augmenté en moyenne de 3,8 % par an entre 2005 et 2016, les investissements publics devraient progresser *« d'environ 5 % dans les années à venir »* jusqu'à 2021. Le document évoque même un *« boom »* à venir.

S'il se concrétise, ce signal serait de très bon augure, à la fois pour la zone euro et pour le couple franco-allemand, que le président Macron ambitionne de relancer, ce qui suppose que chacun des deux pays fasse sa part du chemin. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX
(BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN)

Le Monde - 23/05/2017

Radicalisation : l'administration pénitentiaire verrouille le débat

Alors que la prévention des dérives religieuses en prison tâtonne, des syndicalistes émettant des critiques subissent de fortes pressions

Depuis sept ans qu'elle travaille au sein du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Lot-et-Garonne, Eglantine Bourgognon a une habitude. Conseillère d'insertion et représentante CGT, elle partage régulièrement, par le biais de sa boîte mail professionnelle, des articles ou des décisions de justice qui touchent *« à ce qui nous occupe : la politique pénale, la gestion de la délinquance… »*. Transmis aussi bien à des collègues qu'à des membres de la direction, ces mails n'avaient, d'après elle, jamais posé de problèmes particuliers. Au contraire, *« jusqu'à maintenant, j'avais plutôt eu des retours positifs, c'est aussi le devoir d'un fonctionnaire de s'informer »*, justifie-t-elle. Le 23 mars, c'est un article sur le thème de la radicalisation qu'elle partage.

La CNCDH dénonce des « injonctions »

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié, vendredi 19 mai, un avis très critique sur la politique de prévention de la radicalisation, qui risque *« d'atteindre aux droits et libertés fondamentaux »*. Concernant les services pénitentiaires d'insertion et de probation, l'institution déplore *« la contamination du champ de l'action sociale par les impératifs du renseignement »*. *« Les injonctions à la détection perturbent le travail »* notamment *« en fragilisant le lien de confiance »* avec les personnes condamnées. Et la CNCDH d'inclure dans sa liste de recommandations de mieux *« garantir l'autonomie des acteurs sociaux et de les renforcer dans leurs fonctions d'origine »*.

Le sujet est sensible. Les conseillers d'insertion et de probation, dont la mission est de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées, peuvent être appelés à contribuer à *« la prévention de la radicalisation violente »*. Un changement critiqué notamment par la CGT insertion-probation et la Snepap-FSU, majoritaires au sein des SPIP, qui y voient le risque d'une dénaturation de leur métier et une atteinte *« à la relation de confiance »* avec les personnes qu'ils ont en entretien.

Dès le lendemain, un mail de son supérieur vient signifier à Eglantine Bourgognon qu'il ne lui appartient pas de *« diffuser des articles d'opinions »* par sa messagerie professionnelle et qu'elle s'exposerait *« à une sanction disciplinaire si cela se renouvelait »*. L'article en question, « Radicalisation et mystifications », a pourtant été écrit par deux enseignants-chercheurs du laboratoire de recherche de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, qui forme l'ensemble des personnels pénitentiaires en France. *« Ce thème est tellement sensible que la direction veut tout maîtriser »*, lance Eglantine Bourgognon qui, depuis, n'a plus partagé d'autres articles. Dénoncée par la CGT à travers des tracts, la menace de sanction n'est pas allée plus loin.

Forme de censure

Apparemment anodin, l'incident est pour le syndicat symptomatique *« d'une administration qui ne supporte pas que ses personnels aient une pensée différente sur ce sujet »*, explique Delphine Colin, représentante nationale de la CGT insertion-probation. L'affaire rappelle le cas de Mylène Palisse. Cette conseillère du SPIP des Hautes-Pyrénées, représentante CGT, avait émis en avril 2016 des critiques dans les colonnes du quotidien *L'Humanité* sur les *« grilles d'évaluation de la radicalisation »*.

La conseillère mettait en cause le caractère très large des critères retenus et y réaffirmait la vocation sociale de son métier. *« Il n'y avait rien de très virulent,* affirme-t-elle aujourd'hui. *Je ne faisais que développer le point de vue de la CGT. »*

Sa fonction de représentante syndicale étant absente de la première version de l'article, l'administration pénitentiaire lui a notifié, le 31 janvier, sept jours de suspension avec sursis, pour manquement au devoir de neutralité auquel sont soumis les fonctionnaires pénitentiaires.

Elle a déposé un recours contre cette décision devant le tribunal administratif de Pau fin mars. *« Ce n'est pas seulement de moi qu'il s'agit. Le fond, c'est la liberté d'expression syndicale. Cela a été utilisé pour montrer à la profession qu'il ne faut pas parler, pas penser sur ce sujet »*, insiste-t-elle.

Une vision que ne partage pas l'administration pénitentiaire. *« Ce qui a posé problème, c'est le fait de commenter une mesure expérimentale, soumise aux syndicats pour avoir des retours qu'on attendait en interne, pas dans la presse »*, indique un porte-parole de la direction. Quant au débat plus large sur la nature du travail des SPIP, *« il est parfaitement légitime, mais la menace terroriste implique une transformation générale des métiers pénitentiaires »*.

Perçu par les syndicats comme une forme de censure, le cas de Mylène Palisse pourrait connaître son épilogue *« d'ici à quelques mois ou deux ou trois ans »*, selon l'empressement de la justice administrative, d'après Me Frédéric Weyl, son avocat. La CGT, rejointe par le Syndicat de la magistrature ou la Ligue des droits de l'homme, se mobilise pour faire annuler les sanctions. ●

ROMAIN OUERTAL

La Croix - mardi 23 mai 2017

Moralisation de la vie publique, jusqu'où aller?

François Bayrou a commencé hier ses consultations autour du futur projet de loi portant sur la moralisation de la vie publique.

Entre les partisans d'une réforme a minima et ceux appelant à une loi ambitieuse, le débat s'engage. Et promet d'être musclé.

C'est un projet de réforme né sous les meilleurs auspices. D'abord parce que le président de la République s'est engagé à faire du renouvellement des pratiques politiques *« le socle de* (son) *action »*. Ensuite parce que la réforme sera portée et défendue au Parlement par un fervent défenseur de la cause, François Bayrou, qui a fait de l'adoption d'un tel texte la condition de son ralliement au candidat d'En marche! Enfin parce que jamais la demande de moralisation de la vie politique n'a été aussi forte: l'opinion publique la plébiscite à plus de 90 %, selon une enquête Ipsos réalisée sur le sujet en avril dernier.

Reste à entrer dans le concret. Et là, les choses se corsent. Conformément aux engagements du candidat Macron, le projet de loi devrait comprendre cinq mesures phares, à commencer par l'interdiction pour tout élu ou ministre d'employer un membre de sa famille ou d'exercer des activités de conseil parallèlement à son mandat. Autre mesure clé du texte: rendre imposable l'indemnité de frais de mandat des parlementaires (5 372 € mensuels). Le projet de loi devrait par ailleurs exiger que seuls puissent se présenter aux législatives les candidats n'ayant pas été condamnés pour corruption. Le texte pourrait enfin interdire le cumul dans le temps de plus de trois mandats identiques.

Transparency International et Anticor, deux ONG en pointe dans le domaine, étaient reçues hier Place Vendôme comme le député socialiste René Dosière, spécialiste du contrôle des fonds publics à l'Assemblée. Ce dernier a appelé l'exécutif à davantage d'ambition, lui transmettant douze propositions pour amender son projet. Il plaide ainsi pour la suppression de la « réserve parlementaire » ou l'abaissement de la rémunération des anciens présidents de la République.

Il préconise surtout un encadrement accru du financement des partis politiques via l'interdiction pure et simple des micropartis et la publication de l'identité des donateurs (au-delà de 2 500 € de dons). *« Si la future réforme ne prévoyait rien sur le financement de la vie politique, elle raterait son objet »*, a mis en garde l'élu qui, bien que ne briguant pas de nouveau mandat, a déposé hier plusieurs textes au bureau de l'Assemblée. Une forme de testament politique.

Loin d'être du goût de tout le monde, ces propositions n'ont pas manqué de faire réagir la classe politique. Marine Le Pen a notamment attaqué la proposition d'interdire aux micropartis de prêter de l'argent aux candidats, ce qui pourrait selon elle entraîner un *« cadenassage de la vie politique »*. Et la présidente du FN de s'indigner: *« Ce sont les banques qui vont décider qui a le droit d'être candidat ou pas! »*

Autres pourfendeurs du projet de loi envisagé: le parti LR et les « insoumis »... pour des raisons diamétralement opposées. Le patron des députés LR, Christian Jacob, estime que *« beaucoup a déjà été fait »* en matière de moralisation. Jean-Luc Mélenchon réclame, à l'inverse, d'aller beaucoup plus loin en donnant au peuple un pouvoir de *« révocation »* des élus. À ces obstacles d'ordre politique s'en ajouteront d'autres, d'ordre juridique, car plusieurs pistes envisagées pourraient porter atteinte au principe de séparation des pouvoirs. Le projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres avant les législatives.

Marie Boëton

Jamais la demande de moralisation de la vie politique n'a été aussi forte: l'opinion publique la plébiscite à plus de 90 %, selon une enquête Ipsos réalisée sur le sujet en avril dernier.

Le Monde - mardi 23 mai 2017

L'accès à l'université par tirage au sort est absurde

Pour la professeure Cécile Guérin-Bargues, reconnaître la nécessité de filtrer tout en refusant aux universitaires la possibilité de choisir les étudiants est stupide

Par CÉCILE GUÉRIN-BARGUES

Si la question du devenir de l'université a suscité peu d'intérêt lors de la récente campagne présidentielle, le gouvernement n'a pas hésité à lui porter un dernier coup de boutoir en fin de mandature. Une circulaire en date du 27 avril 2017 s'efforce de sécuriser juridiquement la pratique du recours au tirage au sort afin de départager les futurs bacheliers désireux de s'inscrire dans des filières universitaires en tension : psychologie, droit, santé, sport...

Ce texte a d'autant plus surpris qu'en janvier 2017 Thierry Mandon, alors secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche, avait affirmé vouloir *« faire disparaître le tirage au sort à l'université »*. Or, contrairement à ce qu'on peut lire ici ou là, cet usage de l'aléa est loin d'être anodin et concerne, dans certaines filières, près d'un tiers des étudiants.

L'adoption d'une telle circulaire est doublement contestable. Elle combine fragilité juridique et procédure absurde. Légalité douteuse, puisque ladite circulaire, loin de se contenter d'expliciter des dispositions législatives existantes, ajoute le tirage au sort aux critères prévus par le code de l'éducation (lieu de domiciliation de l'étudiant, puis ordre des vœux effectués sur APB). Or une circulaire ne peut pas ajouter au droit. Les syndicats d'étudiants ne s'y sont pas trompés, puisqu'ils ont déjà annoncé qu'ils déposeront un recours devant le juge administratif. Sur le fond, le procédé apparaît profondément choquant : comment peut-on accepter que l'on puisse décider du sort des étudiants en fonction d'une méthode aussi arbitraire que le tirage au sort ?

« LOTO ACADÉMIQUE »

L'officialisation du tirage au sort en dit long sur le peu de considération que la France a pour ses universitaires et pour les étudiants qui choisissent l'université. Le message adressé aux premiers est en effet clair : « Vous êtes tenus d'enseigner aux étudiants que le loto académique a bien voulu favoriser, sans que soient jamais prises en considération leur motivation ou leur capacité à suivre vos cours. » Il en résulte que pourra, par exemple, s'inscrire en première année de droit ou de psychologie un étudiant titulaire d'un bac STG ou professionnel obtenu de justesse, tandis qu'un titulaire d'un bac général avec mention sera interdit de le faire, faute d'avoir été tiré au sort !

Il est, par ailleurs, totalement absurde de reconnaître la nécessité de filtrer tout en refusant aux universitaires la possibilité de choisir les étudiants qui ont des acquis suffisants pour suivre les formations dispensées. Rien n'est plus dévastateur pour la nation que de laisser perdurer un système où n'obtiennent leur licence au bout de trois ou quatre ans qu'à peine 50 % des bacheliers généraux, 15 % des bacheliers technologiques et 5 % des bacheliers professionnels. On ne mesure pas assez le coût d'un tel gâchis : pour la collectivité, qui doit financer l'accueil au sein de l'université d'étudiants qui ne peuvent rien en attendre ; pour les étudiants eux-mêmes, confrontés à des conditions d'étude dégradées et à un taux d'échec dissimulé mais dévastateur ; pour l'université, qui perd ses meilleurs étudiants au bénéfice des classes préparatoires, des BTS, des IUT et de l'enseignement privé ; pour les parents, enfin, qui, anxieux de la réussite de leurs enfants, préfèrent à l'université gratuite et publique le secteur sélectif, même lorsqu'il est privé, cher et de mauvaise qualité.

UN SYSTÈME À DOUBLE ENTRÉE

Une réforme prévoyant une sélection par les prérequis ne revient pas à faire preuve d'un élitisme mortifère, mais bien à agir dans l'intérêt des étudiants. Il ne s'agit, en effet, aucunement d'abandonner une partie d'entre eux sans espoir aucun de formation. On pourrait parfaitement imaginer un système à double entrée : mise en œuvre d'une procédure d'admission directe à l'université pour les dossiers témoignant des acquis suffisants et mise en place d'une année de transition pour les autres.

A dominante scientifique ou littéraire, elle pourrait leur permettre de combler le fossé grandissant qui sépare le niveau du baccalauréat de celui que nécessitent des études universitaires, de mûrir leur choix et, le cas échéant, de se réorienter. C'est un peu ce que fait, avec de très beaux succès, la capacité en droit dans bien des universités. Plutôt que d'entériner le choix stupide et délétère du tirage au sort, les nouvelles équipes qui prennent en ce moment même la direction du pays seraient bien avisées de s'en inspirer. ■

¶

Cécile Guérin-Bargues *est professeure de droit public à l'université Paris-Nanterre, secrétaire générale adjointe de l'association Qualité de la science française*

Nouvel Obs.com 23 mai

Stéphane Lardy (ex-FO) entre au cabinet de la ministre du Travail

Comme directeur de cabinet, la nouvelle ministre du Travail, a nommé un ancien du Medef, Antoine Foucher. Comme pour contrebalancer ce choix, Muriel Pénicaud vient de choisir Stéphane Lardy, comme conseiller chargé de la formation, de l'apprentissage et de la pénibilité.

Il a été pendant des années l'homme fort de Force ouvrière sur les questions d'emploi et de travail, pilier des négociations sociales. Il a un temps fait figure de successeur potentiel de Jean-Claude Mailly. Mais réformiste affiché, militant socialiste, il n'était pas du goût de la mouvant trotskiste du syndicat.

Il y a un peu plus d'un an, en pleine discussion de la loi El Khomri, il a été nommé par le gouvernement Valls à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

L'Humanite - mercredi 24 mai 2017

Tribune libre Un serviteur zélé au ministère

Le gouvernement charge le Medef de réformer le Code du travail

Didier Gélot
Économiste, membre de la Fondation Copernic

Le gouvernement Macron-Philippe vient de se mettre en ordre de bataille pour engager les « *discussions* » avec les organisations syndicales sur la réforme du Code du travail. Depuis mardi, celles-ci sont reçues par le président de la République. S'il fallait une nouvelle preuve de l'état d'esprit dans lequel le gouvernement d'Emmanuel Macron aborde la première partie de son quinquennat, nous venons de l'avoir avec la nomination du directeur de cabinet de Muriel Pénicaud. En effet, la réforme du Code du travail, présentée comme la mesure emblématique de ce début de quinquennat, vient d'être confiée à M. Antoine Foucher, tout juste nommé directeur de cabinet de la ministre du Travail.

Antoine Foucher n'est pas vraiment le symbole d'une nouvelle génération d'hommes politiques qui auraient choisi de n'être « ni de droite ni de gauche ». Âgé de 36 ans, il dispose déjà d'un CV particulièrement bien rempli au service du patronat. Après des études en philosophie et en sciences politiques, il rejoint en 2011 le cabinet de Xavier Bertrand, alors ministre du Travail du gouvernement Sarkozy, comme conseiller technique en charge des questions liées au marché du travail et à la sécurisation des parcours professionnels. Avec le changement de majorité et l'arrivée de François Hollande à la présidence de la République, il trouve refuge au sein du Medef, où il occupe, entre 2012 et 2015, le poste de directeur des relations sociales, puis celui de directeur des relations sociales, de l'éducation et de la formation. À ce titre, il sera l'un des conseillers de la délégation patronale menée par Patrick Bernasconi lors de la négociation sur la sécurisation de l'emploi de 2013, qui a facilité les licenciements économiques collectifs sous prétexte d'infléchir la fameuse courbe du chômage, puis un an plus tard de Florence Poivey, à l'occasion de la réforme de la formation professionnelle qui individualise le droit à la formation sans s'attaquer aux inégalités d'accès.

Après de loyaux services rendus au syndicat patronal, il est justement récompensé et part travailler pour Schneider Electric. Aujourd'hui de retour au ministère du Travail comme directeur de cabinet, c'est donc clairement un serviteur zélé du Medef qui prend la main sur les « discussions » qui s'ouvrent avec les organisations syndicales en vue de réformer par ordonnances le Code du travail. On peut penser sans se tromper qu'il saura adapter le Code du travail aux exigences de ceux qu'il a servis pendant de nombreuses années.

Il n'y a rien à attendre du point de vue des salariés de cette future loi El Khomri format XXL. En instaurant la possibilité de déroger aux accords de branche par un référendum à l'initiative de l'employeur, en ouvrant de nouveaux champs à la « négociation » en entreprise, comme par exemple celui portant sur le seuil à partir duquel les heures seront décomptées comme heures supplémentaires, en plafonnant les indemnités aux prud'hommes versées par les employeurs en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse, le gouvernement Macron-Philippe ne poursuit qu'un seul but : flexibiliser le Code du travail, faire payer aux salariés l'amélioration des marges financières des entreprises et casser toute volonté de lutte contre les exactions patronales. •

MERCREDI 24 MAI 2017 | N° 22184 | 2 € l'Humanité.fr

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

l'Humanité

Code du travail: les syndicats mettent en garde Macron

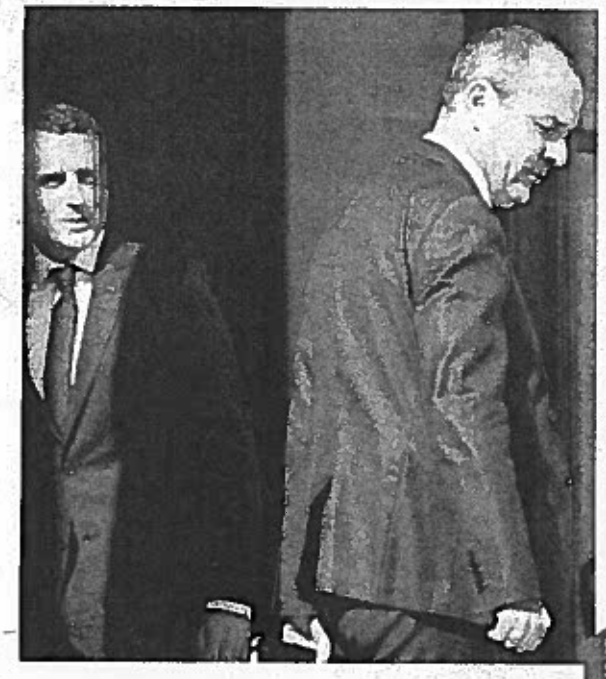

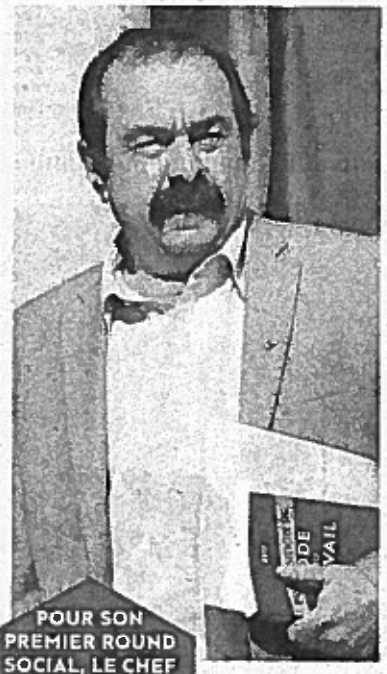

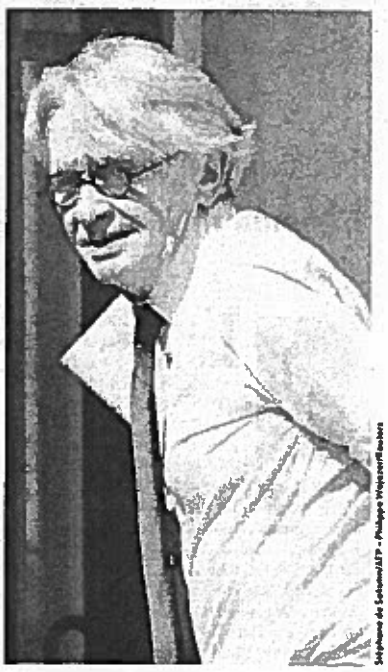

Stéphane de Sakutin/AFP - Philippe Wojazer/Reuters

POUR SON PREMIER ROUND SOCIAL, LE CHEF DE L'ÉTAT EST RESTÉ PRUDENT, APPROCHE DES LÉGISLATIVES OBLIGE.

« *Une prise de contact* ». À l'occasion de son « *speed dating* » avec les responsables des organisations syndicales et patronales, Emmanuel Macron a surtout écouté. Une heure chacun. « *Trop court pour vraiment aborder le fond des dossiers* », ont regretté les syndicats qui ont défilé toute la journée à l'Élysée. « *À ce stade, il ne va pas discuter du contenu précis de la réforme, car dès (aujourd'hui) le premier ministre et la ministre du Travail vont à leur tour recevoir les partenaires sociaux* », précise-t-on à l'Élysée. Ces rencontres s'étaleront jusqu'à lundi pour « *évoquer les grandes lignes du calendrier et la méthode des discussions* ». En pleine campagne des élections législatives, le président de la République, qui cherche une majorité parlementaire pour faire passer en force ses réformes, marche sur des œufs. « *Nous savons quel est notre objectif* », a affirmé le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner. « *Il faut empêcher tout blocage, mais on n'a pas le droit de bloquer la France quand on n'est pas d'accord avec telle ou telle mesure, surtout quand elle était au cœur du projet présidentiel d'Emmanuel Macron* », a-t-il prévenu. « *Le ministre a le droit de dire ce qu'il veut, les salariés font ce qu'ils veulent* », a réagi le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, qui envisage une mobilisation nationale interprofessionnelle en juin. •••

Lire la suite de notre article page 4

Annonces légales et judiciaires en page 22.

M 00111 U - 824 - F: 4,00 €

Belgique 2 € - Luxembourg 2 € - Antilles-Réunion 2,20 € - Italie 2,30 € - Espagne 2,30 € - Maroc 22 MAD

L'événement

LE PRG DEMANDE DES GAGES
Roger-Gérard Schwartzenberg, président des radicaux de gauche à l'Assemblée, demande à la présidence de présenter avant le premier tour des élections législatives son projet de réforme de droit du travail, afin que les électeurs puissent être *« réellement informés et sans ambiguïtés »*.

500 000
C'est le nombre de salariés bénéficiaires du compte pénibilité alors qu'Emmanuel Macron a confirmé un moratoire sur le dispositif.

CODE DU TRAVAIL

Face à un Macron évasif sur le fond, les syndicats restent sur le qui-vive

Le chef de l'État a rencontré hier les responsables syndicaux et patronaux. L'occasion de confirmer que son projet serait mené par ordonnances à la rentrée. La CGT est déterminée « à se faire entendre ».

Hier matin, à l'Élysée, Philippe Martinez (CGT), Laure

●●● Suite de la page une

Déterminé, le président de la République n'a sans surprise pas reculé à faire passer son projet de casse du Code du travail par ordonnances. Il n'a même pas assuré une « détente » du calendrier, alors qu'à l'unisson, les syndicats ont refusé cette précipitation. Laurent Berger, qui ouvrait le bal, hier, a d'ailleurs tiré le premier : *« J'ai insisté pour que les choses ne se passent pas à la hussarde et dans la précipitation, avec le sentiment que tout doit être réglé avant fin août. »* Son homologue de la CGT a enfoncé le clou. *« J'ai voulu lui faire comprendre que ce n'est pas pendant que les salariés sont en congés qu'il faut s'occuper d'eux »*, a renchéri Philippe Martinez à la sortie de son entretien, pourtant quasi certain que le calendrier avait l'air *« de bouger »*.

Trois gros dossiers sur la table

Le président du Medef, Pierre Gattaz, lui, au contraire, a milité pour *« aller vite »* afin de *« déverrouiller le marché du travail »*. Emmanuel Macron a finalement communiqué son calendrier au patron de la CPME, *« celui d'une grande concertation d'ici l'été, jusqu'à la mi-juin à peu près, une loi d'habilitation durant l'été avec une volonté du président de la République de passer au vote de la ratification des ordonnances courant septembre »*, a déclaré François Asselin après son entretien à l'Élysée. Les ordonnances seraient donc prises, *« a priori »*, d'ici à la fin de l'été, a indiqué le président de la CPME. *« C'est ce que j'ai cru comprendre »*, a-t-il ajouté.

> « LES ORDONNANCES SONT UN PASSAGE EN FORCE ET UNE MANIÈRE DE NE PAS VOULOIR AFFRONTER LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE. »
> PIERRE LAURENT, SECRÉTAIRE NATIONAL DU PCF

À l'heure où Emmanuel Macron et Pierre Gattaz veulent aller vite et réformer en profondeur le Code du travail, trois gros dossiers sont sur la table. Le rôle des négociations de branche et d'entreprise, le fonctionnement des institutions représentatives du personnel (IRP) et la question des indemnités prud'homales. Sur ce dernier point, une fois n'est pas coutume, les organisations syndicales parlent d'une même voix, refusant catégoriquement tout plafonnement des indemnités. *« Le président sait très bien que nous ne sommes pas d'accord »*, a précisé Philippe Martinez sur le perron de l'Élysée. Car *« comment peut-on déterminer le prix d'un licenciement ? On n'est pas au supermarché ! C'est scandaleux »*, a poursuivi le secrétaire général de la CGT. Idem pour Laurent Berger, qui a évoqué *« un désaccord sur le fond »* avec Emmanuel Macron, quand Jean-Claude Mailly a insisté sur l'importance de la notion même de justice. *« Il s'agit là de licenciements abusifs et nous avons toujours considéré que c'était aux juges d'apprécier le préjudice et d'avoir le dernier mot »*, a rappelé le secrétaire général de FO.

Côté grand patronat, Pierre Gattaz a une nouvelle fois plaidé pour le plafonnement des indemnités prud'homales en mettant en avant *« la peur »* des chefs d'entreprise, *« qui ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés »* en cas de saisine d'un salarié.

Un moratoire sur le compte pénibilité

Point de crispation de la loi El Khomri, l'inversion de la hiérarchie des normes – qui donne la primauté aux accords d'entreprise par rapport aux conventions de branche et à la loi –, qu'Emmanuel Macron entend généraliser au-delà du seul sujet du temps de travail, a été également mise au menu des échanges. Et si la CGT et FO en font une ligne rouge absolue, la CFDT – qui a soutenu la loi travail – est restée pour le moins évasive. *« La négociation de branche, c'est l'ADN de Force ouvrière »*, a déclaré Jean-Claude Mailly tout en estimant que *« des marges de manœuvre »* existaient sur ce dossier comme dans d'autres. *« J'ai donné au président de la République quelques exemples sur l'importance de mener des négociations de branche et ensuite des négociations d'entreprise. Car comment respecter le seuil d'accueil des jeunes diplômés en acceptant qu'un bac + 2 soit payé à tel niveau dans une entreprise X et à tel autre dans une entreprise Y ? »* a pour sa part confié Philippe Martinez. Gêné aux entournures, Laurent Berger s'est contenté, face à la presse, d'affirmer, sans jamais évoquer la négociation de branche, qu'*« une négociation d'entreprise ne pouvait pas se faire en dehors d'un accord avec une organisation syndicale »*. Un point sur lequel le secrétaire général de la CFDT n'a *« pas eu le sentiment d'un désaccord »* avec Emmanuel Macron. Et pour cause…

Après avoir formulé *« plusieurs propositions »* parmi lesquelles la hausse du Smic, *« qui est dans les prérogatives du gouvernement »*, ou encore un contrôle des aides publiques et des exonérations, Philippe Martinez a demandé au chef de l'État *« qu'une étude, réalisée en commun avec le gouvernement et les organisations syndicales, soit menée sur le mal-travail »*, qui touche *« de plus en plus de salariés et coûte 13 000 euros par an et par salarié aux finances publiques et à la protection sociale »*. Une parfaite illustration, selon le secrétaire général de la CGT, du rôle indispensable des CHSCT, alors que le candidat Macron a fait campagne sur la fusion des instances représentatives du personnel – dont les CHSCT – en une instance unique. Un point sur lequel syndicats et patronat ne se sont pas exprimés plus avant.

Reste l'attaque du Medef sur le compte pénibilité, pourtant seule avancée du quinquennat Hollande en matière de droits sociaux. Pierre Gattaz a qualifié la mesure *« d'usine à gaz »* et insisté hier pour que le gouvernement *« la fasse sauter »*. Selon François Asselin (CPME), le chef de l'État devrait poser un *« moratoire »* sur son application, dont les critères seraient *« renégociés avec les partenaires sociaux »*. À la sortie, le dirigeant patronal a salué une *« avancée majeure »*. Quant aux salariés, appelés par la CGT *« à s'en mêler »*, ils devront rester, cet été, une oreille collée à l'actualité. ●

MARION D'ALLARD ET CLOTILDE MATHIEU

ÉDOUARD PHILIPPE ET MURIEL PÉNICAUD PRENNENT LE RELAIS

Édouard Philippe (premier ministre) et Muriel Pénicaud (ministre du Travail) recevront les partenaires sociaux cet après-midi et lundi prochain. Pierre Gattaz (Medef), Jean-Claude Mailly (FO) et François Hommeril (CFE-CGC) ouvrent le bal aujourd'hui. Lundi – pont de l'Ascension oblige –, Philippe Martinez (CGT), Laurent Berger (CFDT), Alain Griset et Pierre Burban (U2P), François Asselin (CPME) et Philippe Louis (CFTC) fermeront la marche. Hier, Laurent Berger a également évoqué une possible table ronde réunissant « prochainement » l'ensemble des organisations syndicales et patronales sous l'égide d'Édouard Philippe et de Muriel Pénicaud, chargés de *« la mise en œuvre opérationnelle »* de la réforme et de *« la concertation sur le contenu »*.

C'EST CADEAU
***« J'ai promis à Emmanuel Macron de lui offrir un Code du travail allégé et qui renforce les droits des salariés. »* Philippe Martinez,** secrétaire général de la CGT.

Berger (CFDT), Jean-Claude Mailly (FO) et Pierre Gattaz (Medef, de dos) se sont succédé face à Emmanuel Macron. Michel Euler/Pool/Reuters

La flexibilisation du travail nourrit le déclin de la productivité

Les travailleurs français ne sont plus les champions du monde de la valeur ajoutée par heure ouvrée. La faute aux politiques de précarisation des emplois les moins qualifiés, selon deux chercheurs.

C'est une note qui aurait mérité un plus large écho lors de la présidentielle, alors que les mesures de flexibilisation du travail fleurissaient dans les programmes de droite ou « de gauche et de droite ». Publiée il y a un mois par deux spécialistes des politiques de l'emploi, Christine Erhel et Philippe Askenazy (1), celle-ci met en lumière un lien de cause à effet entre les politiques de déconstruction du droit du travail et le déclin de la productivité du travail en France.

Jusqu'en 2007, les travailleurs tricolores étaient les champions du monde industrialisé de la valeur ajoutée produite par rapport à leur temps passé au travail. La crise de 2008 a entraîné une malencontreuse inversion de la courbe. Si bien que les Américains nous sont passés devant et que les Allemands nous talonnent. Les deux chercheurs se sont lancés en quête des causes de ce décrochage. Le ralentissement économique est assurément l'une d'entre elles. Mais il s'est abattu avec sensiblement la même intensité sur les pays européens et ne permet donc pas de différencier la mauvaise performance française. Les économistes subodorent plutôt des investissements d'entreprises vers des activités peu productives. Mais les études manquent pour fonder l'hypothèse.

Ces entreprises qui ont profité à plein de la « logique de flexibilité externe »

Christine Erhel et Philippe Askenazy se sont donc tournés vers les mesures d'ajustement de l'emploi adoptées pour faire face à la crise. Ils ont remarqué que celles-ci avaient été duales. D'un côté, les entreprises ont tenté de conserver leur main-d'œuvre la plus qualifiée, mais sans recourir aux mécanismes d'aménagement de l'activité instaurée par les lois de réduction du temps de travail de 1998-2001 qui auraient permis d'absorber les baisses de charge de travail. Les statistiques de productivité en ont donc pris un coup. De l'autre, ces mêmes entreprises ont profité à plein de la *« logique de flexibilité externe »* pour les moins qualifiés, incitées en cela par les *« adaptations »* du droit du travail mises en place sous Sarkozy, puis Hollande et, sans doute, Macron. En français dans le texte, les salariés les moins qualifiés ont dû faire face à des vagues de fins de contrat et des licenciements, contre quelques embauches à prix cassés grâce aux baisses de cotisations sociales, devenues dans le langage patronal comme gouvernemental des *« charges »* pesant sur le *« coût du travail »*. Cette politique a culminé avec le crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice). C'est cette ruine – 41 milliards d'euros rien que pour 2015 selon la Cour des comptes, sans impact significatif sur l'emploi, dixit le comité de suivi du Cice – qu'Emmanuel Macron veut pérenniser.

L'explosion de la précarité depuis 2011 suit une « logique financière ».

Ce transfert massif d'argent public s'est accompagné d'une dérégulation du Code du travail. Malheureusement pour notre productivité, les contrats précaires, temps partiels non choisis et autres autoentrepreneuriats ou emplois ubérisés, en vogue, ne font plus rimer taux de rotation des employés avec valeur ajoutée par salarié. C'était le cas avant 2005. Plus depuis 2011. Les deux chercheurs notent que le développement des contrats de courte durée, qui pouvait relever jusque-là d'une *« logique d'optimisation productive »*, suit désormais une *« logique financière »*. Ils préconisent un changement à 180 degrés pour privilégier des politiques de qualification ciblées sur les moins qualifiés et de soutien aux créations d'emplois de qualité. •

STÉPHANE GUÉRARD

(1) « La productivité du travail en déclin : quels liens avec les transformations du marché du travail ? », dans Connaissance de l'emploi n° 135, du Cnam-Cee.

@le_Parisien

AFP/THOMAS SAMSON

Paris (VII[e]), hier. Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, avec les représentants des syndicats de fonctionnaires.

Darmanin approche les fonctionnaires

Le ministre a reçu les syndicats sur fond de suppressions de postes.

TOUT UN SYMBOLE : Gérald Darmanin n'a pas convoqué les syndicats du public dans l'austère ministère de Bercy. Hier, le nouveau patron de l'Action et des Comptes publics les a rencontrés en plein cœur de Paris, dans un hôtel particulier du VII[e] arrondissement où se trouvait, jusqu'ici, leur ancien ministère. Une manière de souligner qu'il les recevait avec son costume de ministre de la Fonction publique et pas avec celui, plus inquiétant, de Monsieur Budget.

Ces premières prises de contact doivent se poursuivre demain et mardi prochain. L'objectif pour le ministre : engager le dialogue avec les partenaires sociaux. Alors même qu'Emmanuel Macron a annoncé que 120 000 postes de fonctionnaires ne seraient pas remplacés pendant la mandature. « C'est une première phase de rencontre et d'échange, s'est félicitée Mylène Jacquot, de la CFDT. Mais nous le jugerons aux actes. » En clair, le round d'observation ne durera qu'un temps. La délégation CGT s'est montrée inquiète concernant les effectifs. « Dans certaines administrations, nous sommes déjà à l'os, sans compter celles où nous avons besoin d'emplois supplémentaires, comme à l'hôpital », souligne un responsable.

A.L. ET M.P.

fonctionnaires-syndicats-gouvernement-social-économie

Fonction publique: baisse d'effectifs et probable gel du point au menu des premiers contacts syndicats/ministre (LEAD GENERAL)

=(Photo+Video)=
ATTENTION - Ajoute communiqué ministériel ///

Paris, 23 mai 2017 (AFP) - La suppression de 120.000 postes de fonctionnaires, souhaitée par Emmanuel Macron, mais aussi le probable gel du point d'indice ont été au coeur mardi des premiers contacts entre les syndicats de la fonction publique et leur ministre, Gérald Darmanin.

Si la baisse d'effectifs est maintenue, ce sera un "point de rupture", a prévenu la CGT, tandis que pour la CFDT toute "modernisation" de la fonction publique passe "d'abord par une réflexion sur les missions", ont indiqué à l'AFP les deux syndicats à l'issue de leurs rencontres.

FO a confirmé à l'AFP l'intention du gouvernement de supprimer 120.000 postes et de rétablir "un)our de carence" pour les fonctionnaires, mais, selon son représentant, Christian Grolier, "le ministre accepte aussi un débat de fond sur les missions et le service public de demain, ce qui orientera l'objectif gouvernemental".

Pour Bernadette Groison (FSU) "le ministre a redonné sans surprise la feuille de route d'Emmanuel Macron. Il a tenté de nous rassurer, dit-elle, mais la dimension budgétaire va peser".

Juste avant de débuter, le ministre de l'Action et des comptes publics, également en charge de la fonction publique, avait affirmé sur RTL que cette suppression d'effectifs, sur le quinquennat, serait un engagement "tenu".

"Les grandes orientations, nous les contestons, et nous n'avons pas eu d'éléments qui précisent les choses", a déclaré à l'AFP Jean-Marc Canon, représentant de la CGT fonction publique, qui a débuté la série de rencontres en début de matinée à l'hôtel de Cassini, ancien ministère de la fonction publique.

"La baisse des effectifs, comme (le fait) de scinder la valeur du point d'indice (qui sert à calculer la rémunération des fonctionnaires, NDLR) en fonction des versants de la fonction publique (Etat, hospitalière, territoriale), font partie des actes qui, s'ils sont posés, constitueront un recul majeur et un point de rupture pour la CGT", a-t-il averti.

- Rendez-vous salarial -

Selon M. Canon, le ministre a par ailleurs indiqué qu'il n'y aurait "vraisemblablement pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017", ni rendez-vous salarial annuel. Un tel rendez-vous "pourrait être organisé au printemps 2018", a précisé un communiqué de la CGT plus tard.

Selon la CFDT, FO et la FSU, ce rendez-vous salarial, acté par l'ancien gouvernement, semble bel et bien prévu et pourrait se tenir avant la fin de l'année.

Mais "sans engagement sur le résultat", dit Mylène Jacquot (CFDT), "sans revalorisation du point d'indice à l'ordre du)our", précise Bernadette Groison (FSU) tandis que FO tient pour acquis le "probable gel du point pour 2018".

Ce point d'indice avait été revalorisé de 1,2% en 2016.

Interrogé par l'AFP, le ministère a indiqué que "des rencontres avec les organisations syndicales auront lieu avant la fin de l'année pour parler du pouvoir d'achat des fonctionnaires".

Le ministre a par ailleurs assuré dans un communiqué qu'il donnerait "la priorité à la discussion sur l'adaptation et la modernisation des missions", dans le souci d'un "dialogue permanent".

"On a dit nos attentes, on jugera aux actes", a déclaré Mme Jacquot, en saluant un ministre "plutôt à l'écoute".

"Nous n'irons pas autour d'une table pour discuter de comment on supprime 120.000 fonctionnaires. Si discussion il y a, elle doit être centrée sur les missions et la qualité du service public. Une modernisation aura des conséquences sur l'organisation du travail, les contenus, la formation (...) ce qui nécessite des accompagnements pour les agents", a-t-elle ajouté.

Les autres organisations syndicales seront reçues mercredi et la semaine prochaine. De nouvelles rencontres bilatérales sont prévues au mois de juin, avant une possible réunion plénière en juillet, selon les syndicats.

ls/db/jcc

2017/05/23 18:31:03 GMT+02:00
#622174 DGTE 2228 GKB13 (4) AFP (593 words)

syndicats-fonctionnaires-gouvernement
Fonction publique: la suppression d'effectifs sera un "point de rupture", prévient la CGT

=(Photo+Video)=

Paris, 23 mai 2017 (AFP) - La suppression de 120.000 postes de fonctionnaires en cinq ans, réaffirmée mardi par le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, notamment chargé de la fonction publique, sera "un point de rupture", a prévenu la CGT, à l'issue d'une première prise de contact mardi.

"Les grandes orientations, nous les contestons, et ce matin nous n'avons pas eu d'éléments qui précisent les choses", a déclaré à l'AFP Jean-Marc Canon, représentant de la CGT fonction publique, à l'issue de cette première rencontre avec M. Darmanin.

"La baisse des effectifs, comme (le fait) de scinder la valeur du point d'indice (qui sert à calculer la rémunération des fonctionnaires, ndlr) en fonction des versants de la fonction publique (Etat, hospitalière, territoriale) font partie des actes qui, s'ils sont posés, constitueront un recul majeur et un point de rupture pour la CGT", a-t-il ajouté.

"Non seulement nous sommes opposés à toute suppression de postes mais nous voulons des créations nettes d'emplois dans certains secteurs, en souffrance. M. Darmanin dit partager cette analyse mais dans le même temps il nous explique que (les suppressions de postes, ndlr), c'est dans les orientations du président de la République", a-t-il a)outé.

Selon M. Canon, le ministre a par ailleurs confirmé qu'il n'y aurait "pas de hausse de la valeur du point d'indice" sous le quinquennat et qu'un rendez-vous salarial annuel, acté par l'ancien gouvernement, "n'est pas envisagé à ce stade avant 2018".

Juste avant sa rencontre avec la CGT, M. Darmanin a affirmé mardi sur RTL que la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat serait un engagement "tenu", tout en refusant une approche "comptable".

Après la CGT, il devait recevoir successivement mardi la CFDT, FO et la FSU.

ls/cel/kp

2017/05/23 11:31:33 GMT+02:00
#620835 DGTE 0888 GJN73 (4) AFP (285 words)

L'Humanite - mercredi 24 mai 2017

FONCTION PUBLIQUE

L'emploi public en ligne de mire

La menace de suppression de 120 000 postes ne passe pas auprès des syndicats du secteur.

Les syndicats de la fonction publique ont commencé à rencontrer leur ministre de tutelle hier, selon leur représentativité. C'est donc logiquement la CGT qui a ouvert le bal. Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a organisé cette rencontre à l'hôtel de Cassini, rattaché à Matignon, choix diplomatique pour éviter de braquer les syndicats déjà plus que circonspects par leur rattachement à Bercy, faisant craindre une vision purement comptable des services publics. *« Le ministre s'en est défendu, a dit qu'il serait très disponible, mais il y a les discours et les actes*, a déclaré, au sortir de l'entretien, Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'UGFF-CGT. *Et on jugera sur les actes. »* Mylène Jacquot, de l'Uffa-CFDT, a apprécié le symbole, de ne pas être reçue à Bercy.

« Supprimer 120 000 postes de plus, ce n'est pas possible »

La CGT a pu exprimer ses craintes sur les mesures présentes dans le programme d'Emmanuel Macron, comme la restauration du jour de carence, la réduction de plusieurs milliards d'euros de dépenses publiques socialement utiles, et demander si le rendez-vous salarial d'augmentation du point d'indice, qui était prévu pour le printemps 2017 par le précédent gouvernement, tenait toujours. *« C'est plus que compromis »*, a regretté Jean-Marc Canon. La CGT a aussi réaffirmé qu'elle était opposée à faire des fonctionnaires une variable d'ajustement économique. *« Supprimer 120 000 postes de plus, ce n'est pas possible, d'autant qu'il y a déjà des administrations qui sont sur l'os et ont besoin d'embaucher*, a poursuivi Jean-Marc Canon. *Et comment contraint-on l'administration territoriale à supprimer des postes ? Le ministre nous a répondu qu'il était là pour appliquer la feuille de route du président mais qu'il ne faisait pas de l'objectif chiffré de suppression de postes sa boussole. »* Pour la CFDT, *« les missions de services publics, comment on les met en œuvre, sont la priorité. On évaluera leur efficacité en temps voulu. Mais nous avons dit au ministre qu'aborder la fonction publique par le seul prisme des emplois n'était pas le bon »*. Gérald Darmanin va ainsi recevoir les neuf syndicats de la fonction publique. Les problématiques de l'emploi et du pouvoir d'achat devraient rester au cœur des entretiens. FO, reçu également hier après-midi, insiste sur la création d'au moins d'un secrétariat d'État dédié à la fonction publique. De prochaines rencontres bilatérales sont prévues en juin. •

PIERRIC MARISSAL

Le dialogue social, c'est maintenant

Analyse

MICHEL NOBLECOURT
Editorialiste

DEPUIS SON INVESTITURE, LE NOUVEAU CHEF DE L'ÉTAT MULTIPLIE LES GESTES D'APAISEMENT EN DIRECTION DES SYNDICATS

Emmanuel Macron n'est pas un adepte de la démocratie sociale, chère à François Hollande. Contrairement à son prédécesseur, il ne juge pas qu'une réforme sociale doive être négociée avec les partenaires sociaux avant d'être transformée en loi. Le président de la République se dit partisan d'une *« république contractuelle »*, dans laquelle les syndicats et le patronat seront invités à *« coconstruire, enrichir, affiner et ainsi faciliter une mise en œuvre rapide des réformes »*. Ainsi en est-il de la démarche qu'il a choisie – un recours aux ordonnances précédé d'une concertation rapide – pour réformer le code du travail.

M. Macron a annoncé clairement la couleur pendant la campagne électorale – ce qui n'avait pas été le cas pour la loi El Khomri, apparue par surprise à la fin du mandat de M. Hollande –, prenant le risque d'inquiéter tous les syndicats. Depuis son investiture, le nouveau chef de l'Etat multiplie les gestes d'apaisement. Le plus fort est la réception, mardi 23 mai à l'Elysée, de tous les dirigeants syndicaux et patronaux. Mais d'autres signes vont dans le même sens. Jeudi 18 mai, jour du premier conseil des ministres, Edouard Philippe a téléphoné à tous les numéros un des syndicats et du patronat. Cette initiative du premier ministre, sur le thème « le dialogue social, c'est maintenant », a été très appréciée. Et le choix des acteurs de la pièce délicate qui va rythmer les prochains mois est judicieux.

La nomination comme ministre du travail de Muriel Pénicaud, qui a fait ses premières armes dans le cabinet de Martine Aubry avant de pratiquer le dialogue social à la direction des ressources humaines de Danone, a été saluée par la CFDT et FO. Conseiller social de M. Macron, Pierre-André Imbert, ancien directeur de cabinet de Myriam El Khomri, de François Rebsamen et de Michel Sapin, est un expert du droit du travail. Et Mme Pénicaud a choisi comme directeur de cabinet Antoine Foucher, ancien directeur général adjoint du Medef qui, avant de claquer la porte de l'organisation patronale pour aller chez Schneider Electric, a conquis avec son art de la négociation la confiance des syndicats.

Cette *task force* sur le code du travail ne suffira pas à faire passer la pilule des ordonnances, que Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, juge *« irrecevables »*. Mais le chef de l'Etat ne manque pas d'arguments. Il ne prend personne en traître et il peut rappeler que plusieurs grandes réformes de François Mitterrand – l'abaissement à 39 heures de la durée légale hebdomadaire du travail, la cinquième semaine de congés payés et la retraite à 60 ans – ont été promulguées par ordonnances... La loi Larcher du 31 janvier 2007 impose certes à l'exécutif une concertation avec les partenaires sociaux – voire une négociation, voie qu'avait privilégiée M. Hollande – sur tout projet de loi portant sur le droit du travail, mais il peut s'en dispenser en cas d'une *« urgence »* qu'il est seul à déterminer. En l'occurrence, en se bornant à une concertation, M. Macron reste dans les clous.

UNE CFDT INCONTOURNABLE

En désaccord sur la méthode, les syndicats sont réservés ou critiques sur le fond. Tous sont hostiles au plafonnement des indemnités prud'homales que M. Macron avait tenté d'introduire dans la loi El Khomri, avant de battre en retraite devant leur opposition et, plus encore, pour ne pas déterrer la hache de guerre avec la CFDT, interlocutrice privilégiée de M. Hollande durant tout son quinquennat, la centrale réformiste est d'autant plus incontournable qu'elle entend bien profiter de la première place qu'elle a conquise dans le secteur privé au détriment de la CGT.

Laurent Berger a multiplié les mises en garde, avant même l'élection de M. Macron. Sous prétexte qu'il a soutenu la loi El Khomri, privilégiant la négociation d'entreprise sur le temps de travail, le secrétaire général de la CFDT n'est pas prêt à avaler n'importe quelle couleuvre. S'il n'est pas opposé par principe à une extension du champ de la négociation d'entreprise, au cœur de la réforme, il plaide pour faire du code du travail *« un socle de droits importants »*. *« Il faut un code du travail qui ne soit pas abaissé, contrairement à ce que veulent certains »*, a averti M. Berger, en réclamant une prise en compte du rôle des branches et surtout une reconnaissance du *« fait syndical »*.

Pour l'heure, M. Macron ne bénéficie d'aucun état de grâce, mais les opposants à la loi El Khomri n'ont pas encore pris le sentier de la guerre. *« Réformer le code du travail*, a déclaré M. Martinez au *Journal du dimanche* du 21 mai, *n'est pas une priorité. L'assouplir ne permet pas de lutter contre le chômage. »* Mais le secrétaire général de la CGT ne ferme pas la porte à un dialogue *« réel et sincère »*. La centrale annonce juste *« un temps fort d'initiatives et de mobilisations »* pour la troisième semaine de juin, au lendemain des législatives... S'il est méfiant, Jean-Claude Mailly se montre plutôt pragmatique. *« Le message qu'envoie l'exécutif*, a affirmé le secrétaire général de FO aux *Echos* du 22 mai, *est que sur le code du travail il y a des marges de manœuvre, de vraies marges de discussion. Si c'est le cas, Force ouvrière est prête à discuter. »*

La réforme du code du travail sera loin d'être un long fleuve tranquille. Le chantier est miné et prendra plus de temps que ce qu'anticipe l'exécutif. M. Philippe affiche *« ouverture »* et *« bonne volonté »*. *« Une bonne réforme*, a-t-il souligné dans *Le Journal du dimanche*, *est une réforme bien pensée, bien discutée, bien exécutée. » « Rien ne sera concédé à la facilité ni au compromis »*, a proclamé le président de la République dans son discours d'investiture. Cela dessine un chemin étroit pour la concertation. ■

noblecourt@lemonde.fr

L'état de la France

L'urgence d'un sursaut collectif

Les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental décryptent le « malheur français » et appellent à une refondation de notre cohésion sociale pour venir à bout d'un pessimisme irraisonné

« Il y a dans notre France, sur les problèmes vitaux, une inertie de la pensée, une somnolence de l'esprit qui nous exposent à toutes les surprises », écrivait Jean Jaurès en 1914, avec une gravité certaine. Cette citation, mise en exergue, ouvre la nouvelle édition du rapport annuel sur l'état de la France du Conseil économique, social et environnemental (CESE), comme pour mieux souligner d'emblée le moment critique que traverse notre pays et *« l'urgence d'un sursaut collectif »*.

Dans une étude Ipsos de l'automne dernier, citée dans ce rapport, 88 % des Français considéraient que leur pays allait dans une mauvaise direction, soit le taux le plus élevé dans un échantillon de 26 pays développés ou émergents. La campagne présidentielle a mis au jour une nation plus fracturée que jamais, gonflée d'inquiétude et assombrie par un moral en berne. *« Il y a un risque important que ce pessimisme excessif devienne autoréalisateur »*, s'alarment les deux rapporteurs qui ont procédé à de nombreuses auditions : *« A force d'être convaincus que nous sommes condamnés à vivre plus mal demain, nous ne nous mobilisons pas suffisamment et nous ne profitons pas de nos réels atouts pour affronter les défis du XXIe siècle, comme la révolution numérique ou la transition écologique »*, écrivent Guillaume Duval et Pierre Lafont.

« Etat de panique »

Ce *« sursaut »* passe par une *« refondation de notre cohésion sociale »*, estiment les auteurs. Notre modèle social, qui fédérait la nation depuis la Libération, a pris l'eau de toutes parts : des déficits abyssaux et un délitement des solidarités qui induit de plus en plus de laissés-pour-compte. La persistance d'un chômage de masse depuis quatre décennies et l'aggravation des inégalités provoquée par la crise de 2008 ont fait des ravages dans certains territoires et dans tous les esprits. Avec ce paradoxe : l'ampleur de nos politiques publiques de redistribution, presque sans égale dans le monde, continue à faire de la France l'un des pays où les inégalités demeurent les plus limitées. Mais ce n'est pas la perception qu'en ont les Français : 87 % d'entre eux pensent qu'ils pourraient se retrouver un jour dans une situation de pauvreté. *« C'est un véritable état de panique que l'on ne voit dans aucun pays comparable »*, s'est étonné François Dubet lors de son audition par le CESE. Une panique déconnectée de l'état réel du pays.

Le sociologue tente une première explication : notre modèle de représentation des inégalités a changé dans les années 2000. *« Nous sommes entrés désormais dans l'idée d'une compétition sociale permanente ; des inégalités qui paraissaient hier banales, invisibles ou dans l'ordre des choses nous sont devenues insupportables. Cette transformation de l'expérience des inégalités sociales exacerbe la peur du déclassement »*, décrypte Dubet. Le sociologue conclut sur la nécessité d'ouvrir un grand chantier et met en garde les responsables politiques : *« Si l'on veut éviter la régression populiste et le repli national, il faut reconstruire des imaginaires. »*

L'analyse de Dubet en dit long sur la difficulté de la tâche. Elle commence par le traitement de problèmes anciens et documentés, mais toujours repoussés. Au premier rang desquels l'école, dont tous les rapports constatent qu'elle s'est transformée en fabrique des inégalités. *« Nous sommes le pays où les résultats scolaires dépendent le plus du statut social des parents »*, soulignent les auteurs. Les solutions sont connues : plus grande autonomie des établissements et surtout des équipes pédagogiques, priorité à l'école maternelle, enseignants plus expérimentés, plus nombreux et mieux payés dans les zones difficiles.

« Adapter et fluidifier les réponses sociales », *« mieux lutter contre le non-recours aux droits »*, *« rapprocher les institutions sociales de la population »* sont autant de pistes fécondes également évoquées dans le rapport. *« C'est toute la société qu'il faut remettre en mouvement »*, affirment Pierre Lafont et Guillaume Duval. *« Dans une époque où l'on voit monter les extrémismes, le CESE peut être un lieu utile pour écouter et mobiliser la société civile »*, affirme Patrick Bernasconi, son président. La réconciliation nationale passe par une mobilisation générale. ■

VINCENT GIRET ET JEAN-PIERRE GONGUET

Ce supplément a été réalisé en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Dix baromètres pour décrypter la France

L'état de la France

Le Monde - 24/05/2017

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental s'appuie sur des indicateurs économiques différents du PIB

6,2 %

la baisse du taux d'emploi des hommes de 25-49 ans depuis la crise de 2008

EMPLOI

8e

le rang mondial de la France dans la recherche

RECHERCHE

L'effort public régresse : la France toujours

56 %

l'endettement des ménages en 2015 (en % du PIB)

DETTE

ENDETTEMENT, EN % DU PIB

10,6

années d'espérance de vie en bonne santé pour les femmes de 65 ans

ESPÉRANCE DE VIE

Les ouvriers et les employés fortement défavorisés

87 %

la proportion de Français redoutant de se retrouver en situation de pauvreté

SATISFACTION

SATISFACTION DANS LA VIE, EN EUROPE, INDICE

L'état de la France

Le Monde - 24/05/2017

6,2 %

la baisse du taux d'emploi des hommes de 25-49 ans depuis la crise de 2008

8e

le rang mondial de la France dans la recherche

EMPLOI

TAUX D'EMPLOI DES 25-49 ANS, EN %

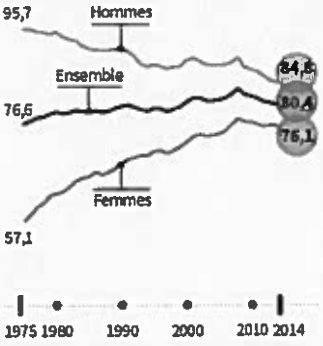

Les hommes frappés par la crise, les femmes par le sous-emploi

Sur une longue durée, la part des hommes de 25 ans à 49 ans occupant un emploi s'est érodée: 11 points de moins entre 1975 et 2014, alors que la part des femmes gagne 19 points. La plupart des pays industrialisés connaissent le même phénomène, la crise ayant frappé en priorité les métiers occupés par les hommes, notamment dans l'industrie. En France, la tendance est plus accentuée. La situation des femmes est paradoxale: si leur participation au marché du travail s'est accrue, la qualité des emplois qu'elles occupent s'est dégradée. Le sous-emploi – temps partiel subi, par exemple – concerne 6,6 % des plus de 25 ans et touche particulièrement les femmes (9,8 % contre 3,8 % pour les hommes). Enfin, bien que le nombre de contrats à durée indéterminée reste stable, les CDD très courts, ceux d'un mois ou moins, sont en forte hausse (69 % du total des CDD) et concernent, là encore, en priorité les femmes.

RECHERCHE

L'effort public régresse; la France toujours en retard

Les dépenses de recherche et développement (R&D) plafonnent, en proportion, au même niveau depuis près de vingt-cinq ans: 2,3 % du PIB en 1990, et toujours 2,3 % en 2014. Très loin devant le Japon et la Corée du Sud. L'effort public, à même régresse, malgré une hausse des effectifs R&D de 1,5 %. La faiblesse des recrutements a également entraîné une aggravation de la précarité des chercheurs: à lui seul, le CNRS emploie 13 000 contractuels en situation de précarité. La France n'est pas à la hauteur de l'engagement européen de 3 % du PIB, pourtant prévu par le traité de Lisbonne. Dans le privé, la situation n'est pas meilleure et les effectifs ont même diminué de 0,3 % en 2014 par rapport à 2013.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN R&D, EN % DU PIB

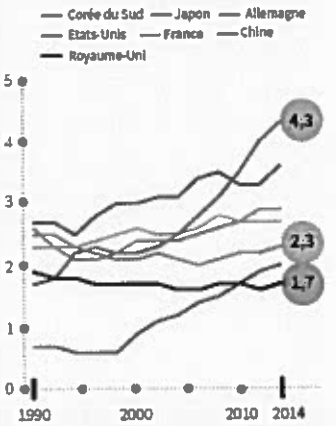

L'état de la France

Le Monde - 24/05/2017

56 %

l'endettement des ménages en 2015 (en % du PIB)

10,6

années d'espérance de vie en bonne santé pour les femmes de 65 ans

87 %

la proportion de Français redoutant de se retrouver en situation de pauvreté

DETTE

ENDETTEMENT, EN % DU PIB

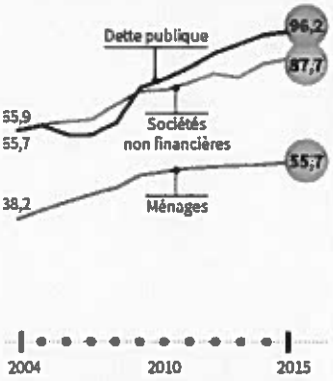

Les ménages profitent de la baisse des taux immobiliers

L'endettement des ménages français a fait un bond de 15 points en dix ans, passant de 41 % à 55,7 % du PIB entre 2005 et 2015. Il se situe aujourd'hui dans la moyenne européenne. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des prix du mètre carré et les conditions d'emprunt et de renégociation rendues plus favorables par la baisse des taux. Le nombre de dossiers de surendettement recule et frappe en priorité les personnes seules, les chômeurs et les sans-profession. En revanche, ce sont toujours les ménages les plus riches qui s'endettent le plus: un ménage sur deux dans les 10 % des ménages les plus aisés.

ESPÉRANCE DE VIE

Les ouvriers et les employés fortement défavorisés

En matière d'espérance de vie, la France se caractérise par des inégalités sociales fortes, au détriment essentiellement des ouvriers et des employés. Après avoir progressé à un rythme rapide, l'espérance de vie en bonne santé diminue légèrement depuis 2010, sans que les séries statistiques permettent d'en expliquer totalement les causes – prévalence de certaines maladies chroniques ou inégalités sociales, financières ou territoriales.

ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ À LA NAISSANCE, EN ANNÉES

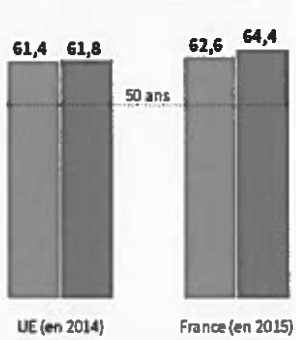

SATISFACTION

SATISFACTION DANS LA VIE, EN EUROPE, INDICE

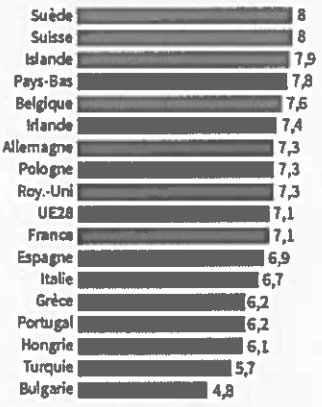

Heureux pour soi, pessimiste pour le pays

L'enquête Eurostat/Insee illustre à merveille le paradoxe français: *«bonheur privé et malheur public»*, comme le dit le sociologue Jean Viard. Les Français se déclarent heureux ou satisfaits de leur situation et de leur vie personnelle (87 %) et s'inscrivent ainsi en milieu de tableau européen. En revanche, ils demeurent fondamentalement pessimistes sur la situation et l'avenir de leur pays, au point de figurer parmi les peuples les plus pessimistes en Europe et même dans le monde.

x6

le patrimoine des Français entre 60 et 69 ans est 6 fois supérieur à celui des trentenaires

L'état de la France

Le Monde - 24/05/2017

REVENUS

1683

le niveau de vie médian (en euros, par mois, incluant les revenus salariaux, patrimoniaux et sociaux)

RAPPORT DES REVENUS DES 20 % LES PLUS RICHES SUR LES 20 % LES PLUS PAUVRES

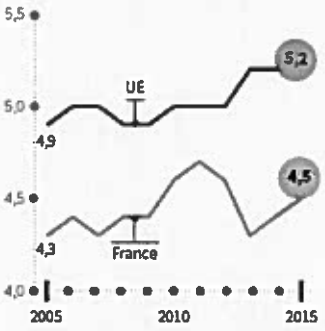

La redistribution corrige en partie les écarts de revenus

Les inégalités de revenus ont augmenté constamment depuis la fin des années 1990 et ont même bondi à partir de 2009, avec la crise. Elles ont ensuite fortement diminué, notamment en 2012 et 2013, grâce à la baisse des taux d'intérêt de l'immobilier et à une politique fiscale plus favorable aux revenus modestes. Avec un système de redistribution plus généreux, la France est le pays de l'OCDE où la situation des 10 % des ménages les plus pauvres s'est malgré tout améliorée. Les inégalités de patrimoine sont plus marquées que celles des revenus, mais elles sont stables : les 10 % des Français les plus riches détiennent 47 % du patrimoine.

PAUVRETÉ

Premières victimes : les moins de 18 ans

Cet indicateur mesure ce dont les Français se privent (vacances, voiture, téléphone, chauffage…). Depuis le début des années 2000, il est certes en baisse, mais les privations affectent encore 11,1 % de la population (contre 14,1 % en 2004). Les populations les plus concernées sont les moins de 18 ans, les non-diplômés et les familles monoparentales. 3,3 millions de personnes sont en situation à la fois de pauvreté monétaire et de privation.

TAUX DE PAUVRETÉ, EN %

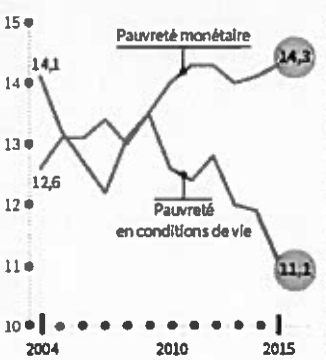

L'état de la France

Le Monde - 24/05/2017

76%

d'augmentation de l'empreinte carbone liée aux importations entre 1990 et 2015

98 000

jeunes décrocheurs de plus par an

SCOLARITÉ

Moins de décrocheurs mais toujours peu de politiques publiques ciblées

La France compte plutôt moins de décrocheurs, sans diplôme ni formation (98000 de moins en 2015 qu'en 2010), que ses voisins: 9,3% contre 11% en Europe. Mais les politiques publiques restent brouillonnes et inefficaces en la matière: la prévention et les systèmes de détection des décrocheurs potentiels tardent à se mettre en place, tandis que l'évaluation des dispositifs du plan de lutte adopté en 2014 est toujours au point mort. La multiplication des plates-formes d'évaluation masque l'absence de politiques concrètes de terrain ciblant les enfants à risque.

SORTIE PRÉCOCE DU SYSTÈME SCOLAIRE DES 18-24 ANS, EN %

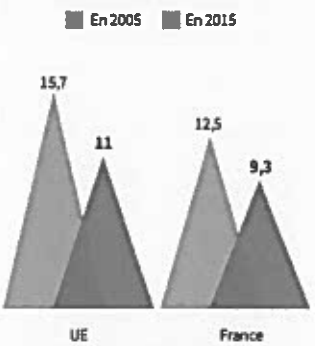

ENVIRONNEMENT

EMPREINTE CARBONE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES), EN TONNES ÉQUIVALENT CO_2, PAR FRANÇAIS

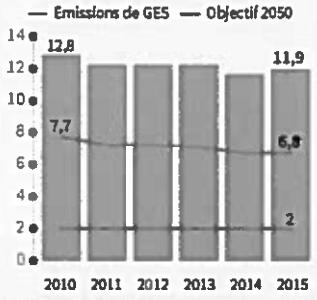

Peut mieux faire sur l'empreinte carbone

L'empreinte carbone de la France a augmenté de 15,5% depuis 1990 et les émissions de CO_2 de 76%. Ces chiffres sont en décalage important par rapport aux objectifs officiels et ne peuvent simplement s'expliquer par l'augmentation de la population. Dans le domaine ciblé de la consommation, la France est même l'un des pays de l'OCDE à avoir le moins réduit son empreinte carbone. Dans ce domaine, Allemands et Américains ont fait beaucoup mieux.

22%

de sols artificialisés (bâtis, revêtus, stabilisés) en Ile-de-France

BIODIVERSITÉ

La crise a limité l'expansion de l'habitat individuel

La violente crise économique de 2008 a eu un impact majeur: elle a ralenti le rythme de la construction individuelle et commerciale, selon le CESE. Le rythme de progression de l'occupation physique des sols a par conséquent diminué, passant de 1,8% à 0,8% depuis 2010. C'est dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse que les constructions sont les plus nombreuses.

ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE, EN % DU TOTAL

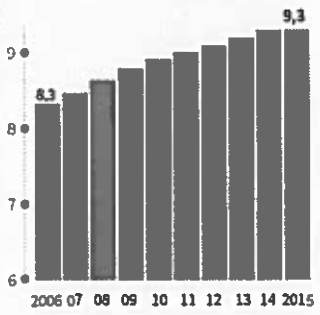

SOURCES : NICOLAS LEBRSIADI, OCDE-EUROSTAT, COMMISSION EUROPÉENNE-EUROBAROMÈTRE, INSEE, SOES 2016

INFOGRAPHIE *LE MONDE*

Le Monde - 24/05/2017

« Le triomphe culturel du droit à l'égalité exacerbe le pessimisme »

ENTRETIEN | Le sociologue François Dubet explique pourquoi les inégalités, pourtant moins fortes aujourd'hui, sont plus mal vécues par les Français

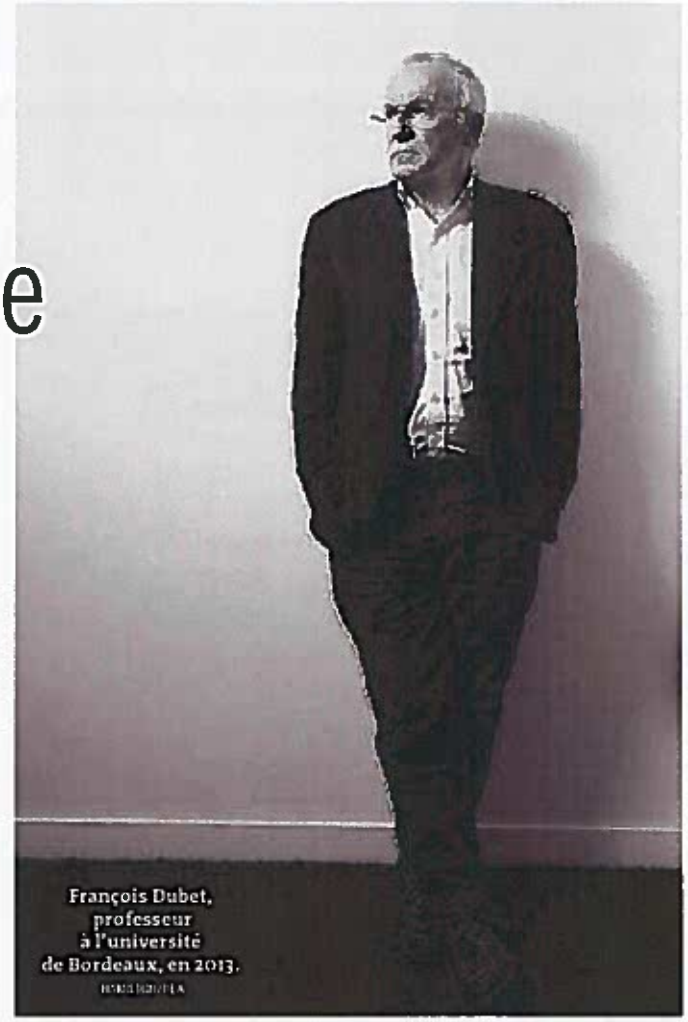

François Dubet, professeur à l'université de Bordeaux, en 2013.

Pour le sociologue François Dubet, le modèle de l'égalité des chances sur lequel est fondé la société d'aujourd'hui a fait perdre leurs repères aux Français, qui se sentent tous en situation d'inégalité sur un sujet ou un autre.

Les Français estiment très majoritairement que les inégalités explosent. Pourquoi sont-ils, plus que partout dans le monde, si sensibles et pessimistes sur le sujet?

De nombreux Français ont vécu la longue période de réduction régulière des inégalités sociales amorcée depuis la Libération, et cette dynamique a connu un coup d'arrêt à la fin des années 1990. Depuis, les inégalités n'ont pas vraiment « explosé »: même si les très riches se sont encore enrichis, l'écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres s'est réduit depuis 2010. Pourtant, l'écrasante majorité des Français pense vivre dans une société d'inégalités intolérables.

Cette distorsion s'explique d'abord par le triomphe culturel du droit à l'égalité. Les Français se sentent de plus en plus égaux en termes de droits fondamentaux; du coup, des inégalités qui étaient autrefois fortes mais non perçues comme intolérables sont ressenties aujourd'hui comme scandaleuses. La situation des femmes s'est par exemple très sensiblement améliorée, mais elles ne supportent plus des inégalités que leurs mères ou grands-mères estimaient, elles, bon gré mal gré, dans l'ordre des choses. De la même manière, les enfants d'immigrés n'acceptent plus les inégalités qui pouvaient aller de soi pour leurs parents. A l'école, également, l'injonction à l'égalité de réussite s'étant renforcée, les inégalités sont bien plus mal tolérées. La scolarisation étant plus longue, les inégalités scolaires deviennent plus insupportables que lorsque la moitié des élèves quittait l'école à 14 ans puis à 16 ans.

Chaque Français peut, selon vos travaux, se trouver au moins une raison de se sentir discriminé ou victime d'une inégalité. Pour quelles raisons et par quel mécanisme?

L'expérience des inégalités s'est profondément transformée. L'ancienne société industrielle était structurée par des classes sociales; les inégalités étaient assises sur une position dans un système qui était certes injuste mais stable. Quand vous étiez ouvrier, vous étiez inégal en termes de revenus, de consommation, d'accès à la culture, d'influence politique, mais cette inégalité avait une forme d'homogénéité; elle était réelle et forte. Je ne le défends pas, mais c'était un monde de structures très organisées qui ne mettaient pas en cause l'individu de la même manière qu'aujourd'hui, dans une société où les inégalités ne forment plus système et sont devenues illisibles, incompréhensibles, angoissantes.

Chacun a l'impression de vivre dans un monde aux inégalités multiples, selon le critère de comparaison qu'il choisit. On peut ainsi s'estimer relativement égal en termes de revenus, mais inégal en termes de précarité, d'accès aux services publics, de genre, d'origines culturelles, de santé, de territoires... Cette individualisation des inégalités exacerbe les comparaisons au plus proche de soi et les sentiments d'injustice qui en découlent. C'est d'ailleurs pour cette raison que les inégalités d'accès aux divers biens de consommation sont plus perçues que les inégalités de patrimoine, pourtant beaucoup plus fortes, mais qui restent relativement « cachées ».

Ce système d'inégalités « individualisées et multiples » est-il une explication au sentiment de l'individu de ne plus être représenté et à la volatilité de l'électorat qui en est la conséquence?

Oui, en grande partie. Dans la société industrielle, les classes sociales et leurs conflits avaient fini par trouver une expression dans le système politique. Ce n'est plus le cas. Les terrains d'inégalités se multipliant, chacun peut avoir le sentiment de n'être ni représenté ni entendu selon chaque dimension de son identité sociale, « en tant que » fonctionnaire, cadre, ouvrier, femme, minorité, jeune, retraité, rural, périurbain... Les partis s'adressent donc à des publics fractionnés, comme le montrent les dizaines de propositions de leurs programmes. Et ceux qui parviennent à mobiliser de larges électorats le font dans des catégories relativement indéterminées mais symboliquement efficaces. Ils opposent le peuple aux élites, les Français aux autres, les oubliés aux nantis... On rêve d'un retour à un âge d'or perdu, on essaie d'inscrire les sentiments d'injustice dans des cadres identitaires et moraux, bien plus que sociaux. Le sentiment d'injustice devient un ressentiment.

Aujourd'hui, il est moins question de réduire les inégalités que de donner à chacun une opportunité de réussir. La France a toujours un imaginaire de la justice sociale. Souffre-t-elle plus que d'autres de ce bouleversement de son modèle social?

Je le pense, en effet. Longtemps, en France et dans les pays sociaux-démocrates européens, la justice sociale a consisté à réduire les inégalités entre les positions sociales grâce à l'Etat-providence et à la redistribution. Aujourd'hui, cette conception recule devant le modèle de l'égalité des chances: chacun devrait pouvoir atteindre toutes les positions sociales en fonction de son mérite.

Ce modèle a deux effets contradictoires. D'un côté, il accentue les sentiments d'injustice liés aux discriminations, tout en justifiant les inégalités subies par ceux qui sont soupçonnés de ne pas avoir assez de mérite: plus les sociétés croient au mérite, comme aux Etats-Unis, plus elles tolèrent les inégalités sociales. De l'autre, ce modèle de justice identifié au libéralisme provoque un sentiment d'abandon. Celui-ci est particulièrement fort en France, où les institutions et l'Etat protégeaient les positions des individus dans un système inégalitaire, parfois plus qu'aujourd'hui, mais qui semblait stable et robuste. Pour cette raison, le sentiment d'inégalité est associé à un profond pessimisme collectif: la société et la nation nous abandonnent. Cependant, pour eux-mêmes, les individus sont plus confiants: « Le monde va beaucoup plus mal que moi. » Tant que le chômage restera aussi élevé, il sera difficile d'échapper à ce sentiment. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PIERRE GONGUET

Libérons l'information sur les inégalités de patrimoine

TRIBUNE | Clément Dherbécourt, économiste, plaide pour une publication des fortunes au décès

Depuis une vingtaine d'années, la valeur du patrimoine des ménages a augmenté beaucoup plus vite que leurs revenus. Il représente aujourd'hui près de 11 000 milliards d'euros, plus de huit années de revenus, soit deux fois plus qu'il y a vingt ans. Les flux annuels d'héritages ont également fortement augmenté pour atteindre 250 milliards d'euros. Ces flux continueront de croître à l'avenir du fait du décès des générations nombreuses et prospères du baby-boom. Nul ne peut prédire aujourd'hui l'effet de cette vague d'héritages sur le niveau général d'inégalité de patrimoine dans notre pays.

Dans les années qui viennent, il est pourtant essentiel, pour éclairer le débat public, de mesurer régulièrement et précisément les inégalités de patrimoine. Or, alors que nous disposons d'une mesure mensuelle de l'inflation, d'une mesure trimestrielle de la croissance et d'une mesure annuelle des inégalités de revenus, l'inégalité de patrimoine n'est mesurée que tous les cinq ans par les enquêtes « Patrimoines » de l'Insee. Grâce à cette photographie quinquennale, nous savons que le patrimoine est beaucoup plus concentré que le revenu : les 10 % des ménages les plus favorisés concentrent plus de la moitié du patrimoine, contre un quart des revenus, et près de la moitié de la population n'a quasiment aucun patrimoine. En outre, le capital est de plus en plus détenu par les ménages les plus âgés : alors que le patrimoine médian des quadragénaires était très proche de celui des sexagénaires au milieu des années 1980, il est deux fois plus faible aujourd'hui.

L'enquête de l'Insee est précieuse, mais elle a deux limites : elle ne peut pas être réalisée chaque année et, du fait qu'elle reste un sondage, elle capte mal les très grandes fortunes. Bertrand Garbinti, Jonathan Goupille-Lebret et Thomas Piketty, qui travaillent sur des sources fiscales, viennent d'estimer qu'elle pourrait sous-évaluer de 6 points la part détenue par 1 % des plus fortunés.

Open data

A l'heure de la patrimonialisation de l'économie, les causes et les conséquences de l'évolution de la concentration du capital doivent faire l'objet d'une discussion plus ouverte et mieux renseignée. Cela commence par une mesure régulière de l'inégalité des patrimoines, accessible au grand public. Les données fiscales récoltées chaque année, qui ont le mérite d'être exhaustives sur la population, pourraient être mobilisées en ce sens. La France ne dispose pas de données sur l'ensemble des patrimoines de tous les ménages. En revanche, les fortunes au décès font l'objet d'une déclaration dès lors que l'actif brut dépasse 50 000 euros. A partir de cette année, ces déclarations seront d'ailleurs rassemblées dans une base de gestion qui permettra des traitements statistiques.

Il n'existe donc plus d'obstacle à une publication annuelle de la distribution des fortunes au décès. Croisée avec des données démographiques (le taux de mortalité par âge, par exemple), la base de gestion peut fournir une photographie des patrimoines chaque année. C'est pourquoi cette information doit être publiée, comme l'est par exemple la distribution des revenus fiscaux de référence déclarés au titre de l'impôt sur le revenu. Les distributions de fortune au décès par département pourraient aussi être communiquées. Elles permettraient de suivre l'évolution des inégalités entre territoires, notamment entre les grandes métropoles et le reste du pays. Un progrès majeur pour le débat public, qui ne serait en fait qu'un retour à la pratique de l'open data que le ministère des finances pratiquait... au début du XX[e] siècle ! ■

PAR CLÉMENT DHERBÉCOURT
ÉCONOMISTE À FRANCE STRATÉGIE

Le Monde - 24/05/2017

RENDEZ-VOUS SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE

MARDI 23 MAI, DE 18 HEURES À 20 HEURES

Au Conseil économique, social et environnemental (CESE) 9, place d'Iéna, Paris 16e.

Ouverture
« Réconcilier la France », colloque sous la présidence de Patrick Bernasconi, président du CESE.

Etat de la France, le diagnostic des inégalités
Avec Guillaume Duval et Pierre Ialenti, rapporteurs du rapport annuel sur l'état de la France.

Les lignes de fracture et pistes de solution
Avec Michel Yahiel, commissaire général de France Stratégie.

Quels combats contre les discriminations ?
Avec Brigitte Grésy, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et Patrick Simon, directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED) et spécialiste des discriminations.

Quelles solidarités dans une France éclatée ?
Avec Laurent Davezies, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, spécialiste des questions territoriales, et Patrick Savidan, professeur de philosophie politique et éthique à l'université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne et président de l'Observatoire des inégalités.

Conclusion
Patrick Bernasconi

Loi Travail : l'Elysée lâche du lest sur le timing

CODE DU TRAVAIL *Lors de leur rencontre hier avec le chef de l'Etat, les syndicats ont gagné un mois. Ils auront jusqu'en septembre pour négocier.*

PAR AURÉLIE LEBELLE ET MATTHIEU PELLOLI

Palais de l'Elysée, Paris (VIIIe), hier. Pendant une heure montre en main, chaque leadeur syndical (ici Philippe Martinez) a échangé avec le président de la République en comité restreint.

POUR L'INSTANT, ils sont encore amis. Hier, toute la journée, Emmanuel Macron a reçu à l'Elysée les représentants des organisations syndicales pour lancer la concertation sur l'épineux dossier de la réforme du Code du travail. Pendant une heure montre en main, chaque leadeur syndical a échangé avec le président en comité restreint. Seuls le secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, et le conseiller social à l'origine de la loi El Khomri, Pierre-André Imbert, épaulaient Emmanuel Macron dans ses discussions sur le big bang social que le président veut lancer par ordonnances, si possible d'ici à la fin de l'été.

L'ex-candidat d'En Marche ! a martelé durant sa campagne que cette loi Travail 2 est sa priorité absolue. Le texte permettrait par exemple aux entreprises de s'affranchir du Code du travail par référendum ou accords internes mais aussi de plafonner les indemnités aux prud'hommes en cas de licenciement abusif… A la sortie de l'Elysée, les syndicats étaient globalement satisfaits des échanges.

D'un côté, les représentants du patronat ont pu vérifier que le président voulait aller vite. « Nous avons eu un échange amical, se réjouit en effet Alain Griset, secrétaire général du syndicat des entreprises de proximité, l'U2P. Le calendrier de Macron nous va très bien ! »

Du coup, il restait du temps pour faire le tour d'autres dossiers non inscrits à l'ordre du jour. Plus surprenant, la première prise de contact avec les syndicats de salariés a été « cordiale », si l'on en croit Jean-Claude Mailly, secrétaire général FO. Les leadeurs syndicaux ont eu l'impression d'avoir grappillé quelques semaines de négociations supplémentaires.

CHEZ LE PREMIER MINISTRE AUJOURD'HUI

« Emmanuel Macron veut faire les choses rapidement mais j'ai demandé que le calendrier soit détendu d'au moins un mois, précise Mailly. Qu'il passe par ordonnances n'est pas forcément un problème mais il faut laisser le temps à une vraie concertation. » Si la durée de la discussion est capitale pour lui, c'est qu'il redoute que les ordonnances soient prises en août, lorsque les militants seront à la plage… « Agir pendant l'été, pendant que les salariés sont en vacances, ce n'est pas clair, grince Philippe Martinez, leadeur de la CGT. Cela laisse penser qu'on veut cacher des choses. »

Tous les syndicats s'accordaient hier soir à dire qu'ils avaient gagné du temps – « jusqu'à courant septembre », selon Philippe Martinez. Hier soir, l'Elysée confirmait bien ce nouveau calendrier. « Il y a eu des inquiétudes, c'est vrai, liées au traumatisme de la loi El Khomri, explique-t-on à l'Elysée. Nous prendrons le temps de la concertation jusqu'à la fin septembre. » Bref, les syndicats ont gagné un mois.

C'est désormais à Edouard Philippe de gérer ce calendrier. Le Premier ministre recevra les syndicats aujourd'hui. Ceux-ci restent sur leurs gardes. « Par expérience, s'ils passent en force il y aura un effet boomerang très rapidement, menace le chef de file de FO. D'autant qu'il y aura d'autres dossiers chauds dès cet automne, avec la réforme de l'assurance chômage puis des retraites… »

Le Monde - mercredi 24 mai 2017

Loi travail : Macron à l'épreuve du feu

Le chef de l'Etat reçoit à tour de rôle les partenaires sociaux mardi à l'Elysée. Une prise de contact avant de lancer la concertation sur l'une des réformes prioritaires du quinquennat

Il en a fait un des points cardinaux de son programme. Mardi 23 mai, Emmanuel Macron a donné le coup d'envoi d'un chantier titanesque : la refonte du code du travail, qu'il souhaite, dans un souci de rapidité, mener par ordonnances. Fait plutôt rare, le président de la République devait recevoir lui-même, à tour de rôle, les représentants du patronat et des syndicats tout au long de la journée. Une prise de contact au palais de l'Elysée, qui sert de préambule à la concertation promise par le chef de l'Etat – et dont l'objectif est de déminer un dossier potentiellement explosif. M. Macron affiche ainsi son ouverture mais restera ferme sur ses intentions, comme l'a rappelé, mardi matin, Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement : *« On n'a pas le droit de bloquer la France quand on n'est pas d'accord avec telle ou telle mesure, surtout quand elle était au cœur du projet présidentiel. (...) Il faut aussi que les syndicats entendent la nécessité de faire bouger les lignes. »*

Ce cycle de réunions, qui a débuté dès 9 heures avec Laurent Berger (CFDT), devait se clôturer en fin d'après-midi par l'audition de Philippe Louis (CFTC). Il s'agit de *« discuter des grandes orientations et du cap fixés par le président »*, confiait, la veille, Jean-Claude

...

Loi travail : Macron à l'épreuve du feu

... Mailly, le secrétaire général de FO : *« Puis ce sera probablement avec le gouvernement que nous parlerons de la suite et que nous irons plus dans le détail. »*

M. Macron l'a dit à maintes reprises : il souhaite, avec cette réforme engagée tambour battant, aller plus loin que la loi travail adoptée en 2016. Son objectif est double : flexibiliser plus encore le fonctionnement du marché du travail tout en renforçant les protections accordées aux actifs (salariés, indépendants, etc.). Dans cette optique, plusieurs pistes ont déjà été esquissées. M. Macron veut étendre la primauté des accords d'entreprise (sur les conventions de branche) à de nouveaux sujets – en plus de ceux déjà mentionnés dans la loi El Khomri (le temps de travail, pour l'essentiel).

Le plafonnement des indemnités prud'homales versées après un licenciement « sans cause réelle et sérieuse » devrait, par ailleurs, refaire son apparition. Présente dans la première version de la loi travail, cette mesure avait été retirée à la mi-mars 2016 pour lever l'opposition de la CFDT. Elle figurait dans un autre texte législatif, sur « la croissance et l'activité », porté en 2015 par M. Macron quand il était ministre de l'économie. Mais le Conseil constitutionnel l'avait invalidée, au motif qu'elle ne respectait pas le principe d'égalité. Le président de la République revient à la charge car il considère qu'un barème s'imposant aux juges permettrait aux employeurs d'anticiper le coût de la rupture du contrat de travail.

Autre disposition évoquée durant la campagne : la fusion des instances de représentation du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel...), que le patronat appelle de ses vœux depuis longtemps. D'autres idées, qui étaient déjà dans l'air au moment de la préparation du projet de loi El Khomri, circulent : par exemple le fait de donner la possibilité aux patrons d'organiser un référendum dans leur entreprise.

Le chef de l'Etat veut aller vite, d'où le recours aux ordonnances, qui permettent de faire passer des réformes plus rapidement que par le truchement d'un projet de loi ordinaire. La loi d'habilitation, qui délègue le pouvoir législatif (sur un sujet précis) à l'exécutif, devrait être votée en juillet – sous réserve que l'équipe au pouvoir dispose d'une majorité, à l'issue des législatives de juin. Restera ensuite à rédiger les ordonnances elles-mêmes, puis les décrets d'application.

L'une des grandes inconnues concerne le temps que prendra la concertation avec les partenaires sociaux. Là encore, M. Macron veut que les choses se passent promptement, mais les organisations syndicales ont bien l'intention de se faire entendre. *« Là, on commence les consultations, c'est très bien. Mais ce serait bien de passer en mode concertation »*, souligne Véronique Descacq, numéro deux de la CFDT. Pour elle, la méthode employée ne constitue pas *« un casus belli »* : les ordonnances sont un outil prévu par la Constitution *« qui regarde surtout le Parlement »*, relève-t-elle. *« Ce qui nous importe,* poursuit-elle, *c'est le fond du dossier. Nous voulons prendre le temps d'expliquer la vision que nous avons de l'économie et comment il convient, selon nous, d'accompagner les transformations qui l'attendent. Pour l'instant, nous ne savons pas ce qu'il y a dans les ordonnances et nous ne faisons pas un procès d'intention. »*

« CHANGER DE PARADIGME »

M. Mailly, de son côté, affirme ne pas être *« suspicieux, mais pas naïf non plus ». « Nous attendons de voir dans quel état d'esprit ils sont,* complète-t-il. *Pour moi, il y a des marges de manœuvre sur un certain nombre de sujets. »* Une allusion au pouvoir qui serait laissé aux conventions de branche : le numéro un de FO attend de M. Macron qu'il exprime son attachement à cet échelon de la négociation collective en tant qu'outil de production des règles dans le monde de l'entreprise. *« Je suis prêt à jouer le jeu,* enchaîne François Hommeril, président de la CFE-CGC. *Mais quel est le sujet ? Qu'est-ce qui pose problème dans le code du travail ? Je n'accepterai jamais que les normes sociales se plient aux rapports de forces économiques. »* A ses yeux, la *« démarche »* de l'exécutif, qui revêt une forme d'urgence, est *« injustifiée »*. Patron de la CFTC, Philippe Louis aborde *« sereinement »* le processus ...

Le Monde - 24/05/2017

...

« JE N'ACCEPTERAI JAMAIS QUE LES NORMES SOCIALES SE PLIENT AUX RAPPORTS DE FORCES ÉCONOMIQUES »

FRANÇOIS HOMMERIL
président de la CFE-CGC

qui s'ouvre. Le plus important, d'après lui, est *« la qualité du dialogue »* qui se nouera avec l'exécutif. La CGT, elle, est dans un tout autre état d'esprit : *« Il faut changer de paradigme »*, lance Fabrice Angei, membre du bureau confédéral, en fustigeant le programme de M. Macron qui ne peut qu'*« accroître les inégalités à l'origine de la montée du Front national »*.

Du côté du Medef, le regard est, sans surprise, plutôt bienveillant. L'organisation de Pierre Gattaz est favorable à un calendrier resserré afin de *« débloquer la situation »*. *« A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels »*, abonde François Asselin, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Lui aussi entend réaffirmer l'importance du rôle de la branche dans la fabrication des règles applicables aux employeurs.

Cette concertation avec les partenaires sociaux, le chef de l'Etat devra la conduire avec doigté. Il pourra s'appuyer sur plusieurs experts du social qui viennent d'être nommés dans les différents compartiments de la machine gouvernementale : Pierre-André Imbert à l'Elysée ; Thomas Fatome et Franck Morel à Matignon ; Antoine Foucher au cabinet de la ministre du travail, Muriel Pénicaud. La présence de MM. Foucher, Imbert et Morel, trois personnalités bien connues des partenaires sociaux, devrait mettre du liant dans les discussions. Il en faudra, compte tenu de la sensibilité du sujet. ●

SARAH BELOUEZZANE
ET BERTRAND BISSUEL

Légiférer par ordonnances implique des étapes incontournables

IL EST DEVENU BANAL de légiférer par ordonnances. De 2004 à 2013, quelque 357 textes de cette nature ont été publiés au *Journal officiel*, d'après Jean-Emmanuel Ray, professeur à l'école de droit de Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Plusieurs réformes emblématiques, portant sur le monde du travail, ont été conduites grâce à cette procédure, qui permet d'aller beaucoup plus vite qu'un projet de loi ordinaire. Le général de Gaulle y a eu recours, en 1967, pour créer l'ANPE. Même chose avec François Mitterrand, début 1982, afin de concrétiser deux promesses de campagne : le passage à la semaine de 39 heures et l'instauration de la cinquième semaine de congés payés.

Mais pour aller au bout de leurs intentions, Emmanuel Macron et le gouvernement d'Edouard Philippe sont tenus de respecter des étapes bien précises. Il faudra, en effet, saisir le patronat et les syndicats. C'est incontournable, depuis la loi Larcher de janvier 2007, pour *« tout projet de réforme »* qui concerne *« les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle »*. Plusieurs instances devraient être consultées : la Commission nationale de la négociation collective (dans laquelle sont représentées les organisations de salariés et d'employeurs) ; le Conseil supérieur de la prud'homie (qui donnera un avis au sujet du plafonnement des indemnités octroyées par la justice pour licenciement « sans cause réelle et sérieuse ») ; le Conseil d'orientation sur les conditions de travail (qui se penchera sur le devenir du comité d'hygiène et de sécurité dans les entreprises).

Session extraordinaire

Parallèlement, le gouvernement va demander, après les législatives des 11 et 18 juin, à l'Assemblée et au Sénat leur aval pour qu'il puisse prendre des mesures relevant du domaine de la loi. Cette autorisation doit lui être accordée par le vote d'une loi d'habilitation mentionnant les objectifs de la réforme et le champ dans lequel celle-ci intervient. Si tout se déroule comme le souhaite l'exécutif, ce texte sera définitivement adopté courant juillet ou début août, à la faveur d'une session extraordinaire du Parlement. Ensuite, les ordonnances elles-mêmes seront rédigées – peut-être dès août, au moins pour certaines dispositions envisagées dans de précédents véhicules législatifs (par exemple le barème obligatoire pour les dédommagements prud'homaux).

Les ordonnances entreront en vigueur dès leur publication au *Journal officiel*. Mais pour qu'elles ne deviennent pas caduques, il faut qu'un projet de loi de ratification soit déposé devant le Parlement dans un délai fixé par la loi d'habilitation. Deux cas de figure peuvent se présenter, ensuite : soit le texte de ratification est approuvé par le Parlement et l'ordonnance acquiert la valeur de loi ; soit il ne l'est pas et celle-ci conserve une valeur simplement réglementaire – ce qui permet d'en contester le contenu devant le Conseil d'Etat. Des décrets seront, par ailleurs, sans doute nécessaires pour permettre l'application effective des ordonnances. Il sera donc difficile, dans ce contexte, de ficeler une réforme qui soit *« opérationnelle à la rentrée »*, selon la formule de Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement. ●

S. B. ET B. BI

Loi travail : Macron à l'épreuve du feu

Edouard Philippe, un premier ministre placé sous surveillance

Le chef du gouvernement n'a pas été convié aux rencontres avec les partenaires sociaux organisées par le président de la République

De mémoire de syndicaliste, ce n'était plus arrivé depuis la présidence de Nicolas Sarkozy. Désireux de lancer très vite la réforme du code du travail, l'une de ses principales promesses de campagne, Emmanuel Macron a décidé de rencontrer, mardi 23 mai, l'ensemble des partenaires sociaux. Au total, huit entretiens étaient prévus à l'agenda du nouveau président de la République, entre 9 heures et 19 heures. Mais sans le premier ministre, Edouard Philippe, ni la ministre du travail, Muriel Pénicaud.

« Seuls le président, le secrétaire général de l'Elysée [Alexis Kohler] *et le conseiller social* [Pierre-André Imbert] *seront présents, pour qu'un dialogue libre s'installe autour de la table »*, justifie-t-on à l'Elysée.

A Matignon, on assure ne pas s'offusquer d'une telle mise à l'écart. *« En recevant lui-même les syndicats, le président veut montrer combien la réforme du code du travail est importante*, assure un proche de M. Philippe. *L'Elysée donne le cap stratégique, le premier ministre se concentre sur l'exécution. C'est dans l'esprit de la Constitution. »* Le chef du gouvernement, qui a récemment abandonné son fauteuil de maire (LR) du Havre, devrait lui-même recevoir individuellement les organisations syndicales à partir de mercredi et jusqu'en début de semaine prochaine, *« pour fixer la méthode et l'agenda »*. *« Le succès, c'est 10 % de stratégie et 90 % d'exécution »*, veut-on croire à Matignon.

Durant la campagne, M. Macron avait promis une *« concertation préalable »* avec les syndicats avant d'engager ses réformes. Mais en écarter le gouvernement interpelle. *« Pour l'instant, nous avons l'impression que c'est à l'Elysée que pas mal de choses vont se décider, surtout sur les questions économiques et sociales »*, relève un responsable syndical.

« Le président veut montrer combien la réforme du code du travail est importante », assure un proche d'Edouard Philippe

Cette attitude est d'autant plus surprenante que le chef de l'Etat entend procéder par ordonnances pour réformer le code du travail. Le gouvernement et son premier ministre seront donc en première ligne à l'Assemblée nationale pour faire adopter une loi d'habilitation puis de ratification précisant ses nouveaux contours.

Lors du précédent quinquennat, François Hollande s'était toujours appliqué à recevoir les syndicats en présence de son premier ministre ou d'un membre du gouvernement.

« Fidélité totale »

Le 29 mai 2012, quelques jours après la victoire de l'ancien premier secrétaire du Parti socialiste à l'élection présidentielle, c'est même Jean-Marc Ayrault qui, entouré de quatre ministres, avait reçu tour à tour les leaders des organisations salariales et patronales, chacun durant une heure, pour leur exposer la vision du nouveau chef de l'Etat en matière de dialogue social.

En 2007, M. Sarkozy avait lui aussi démarré son quinquennat en recevant les partenaires sociaux, d'abord au pavillon de la Lanterne puis plus officiellement à l'Elysée. Mais lui l'avait fait sans la présence de son premier ministre, François Fillon, qui avait dû se contenter d'en lire les comptes rendus dans la presse. Dans la foulée, le président de la République remettait au chef du gouvernement, présenté trois mois plus tard comme son *« collaborateur »*, une lettre de mission où il lui était demandé de mettre en place un *« dialogue social responsable »*, au travers de *« conférences tripartites organisées après l'été »*.

C'est un proche du chef de l'Etat, et non du premier ministre, qui a la charge des relations avec le Parlement

Lors de son premier conseil des ministres, jeudi 18 mai, M. Macron avait assuré qu'il n'entendait pas tout décider, tout faire. Terminé l'hyperprésidence façon Sarkozy, avait laissé entendre le nouveau chef de l'Etat. Le rôle du président de la République est de *« fixer la stratégie »*, de *« donner un cap, un sens »* et de préserver *« les équilibres de nos institutions »*, avait précisé Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement, à l'issue de la réunion.

« Le long terme est à l'Elysée, les arbitrages quotidiens ou de moyen terme sont faits à Matignon », avait ajouté le maire de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) en reprenant une formule utilisée par M. Macron lors du conseil. *« Le président de la République ne fera pas du Sarkozy, à regarder à la virgule près »*, promet l'entourage du chef de l'Etat.

Mais malgré les déclarations d'intention, M. Philippe semble bien travailler sous contrôle. M. Macron a ainsi tenté de placer un homme sûr, Nicolas Revel, au poste stratégique de directeur de cabinet de Matignon.

L'actuel directeur de la CNAM est un ami du chef de l'Etat, ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée comme lui, au début du précédent quinquennat : M. Macron s'occupait alors plutôt des dossiers économiques, M. Revel des questions sociales. Mais M. Philippe a résisté et a réussi à imposer comme numéro 2 de Matignon son ex-camarade de promotion à l'ENA, le conseiller d'Etat Benoît Ribadeau-Dumas.

Autre indice de la surveillance du premier ministre par le président de la République : le choix du secrétaire d'Etat en charge des relations avec le Parlement. Un portefeuille-clé, au regard de la future majorité parlementaire composite que souhaite bâtir M. Macron. Traditionnellement, ce ministère, situé à quelques numéros de l'hôtel de Matignon, rue de Varenne, revient à un proche du premier ministre, qui est le seul chef de la majorité. Ce fut le cas, lors du quinquennat précédent, avec Alain Vidalies quand M. Ayrault était premier ministre, et plus encore avec Jean-Marie Le Guen lorsque Manuel Valls lui a succédé.

Sous l'ère Macron, cette tradition aussi est oubliée et c'est même l'inverse qui s'applique. Le député des Alpes-de-Haute-Provence, Christophe Castaner, a hérité de ce portefeuille, en plus de sa fonction de porte-parole du gouvernement. Or, c'est un très proche du chef de l'Etat, un des premiers élus qui a rejoint l'aventure présidentielle d'En marche !. Dès sa nomination la semaine dernière, M. Castaner a rappelé que le premier ministre devait être d'une *« fidélité totale »* au président. Il a répété deux fois le mot *« totale »*. ■

BASTIEN BONNEFOUS
ET CÉDRIC PIETRALUNGA

Le Monde - 24/05/2017

Loi travail : Macron à l'épreuve du feu

JACQUES DEMARTHON/AFP

PIERRE-ANDRÉ IMBERT

conseiller social du président de la République

Il a beau avoir été un des principaux artisans de la loi travail, le conseiller social d'Emmanuel Macron à l'Elysée inspire le respect à la plupart des syndicalistes. Chez FO, pourtant farouchement opposée à la réforme portée en 2016 par Myriam El Khomri, comme à la CFDT, on loue sa maîtrise des dossiers, ainsi que son « pragmatisme ». Agé de 47 ans, ce diplômé d'économie du travail et de politiques sociales s'est placé au service des trois ministres du travail qui se sont succédé durant le mandat de François Hollande. D'abord conseiller chargé des relations avec les entreprises et des mutations économiques chez Michel Sapin, il devient directeur de cabinet de François Rebsamen en 2014. Un poste qu'il conserve à l'arrivée de Mme El Khomri à la fin de l'été 2015. Les 51 mois qu'il a passés dans la machine gouvernementale furent, selon sa formule, *« un défi physique »*, puisqu'il a enchaîné réforme sur réforme (loi sur la sécurisation de l'emploi en 2013, sur la formation professionnelle en 2014, loi sur le dialogue social en 2015, etc.). Membre du conseil national du PS au début des années 2 000, il a travaillé dans les cabinets de conseil en ressources humaines Altedia et Alixio – deux entités fondées par Raymond Soubie, conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Elysée.

STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

THOMAS FATOME

directeur adjoint du cabinet du premier ministre

Il rejoint Matignon, comme directeur adjoint du cabinet du premier ministre, où il coordonnera les grandes réformes sociales annoncées par Emmanuel Macron (code du travail, retraites…). Agé de 41 ans, il est passé par l'ENA (promotion Averroès, 2000) et est diplômé d'HEC. Après avoir fait ses classes à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), il devient, à partir de 2003, conseiller technique dans le cabinet de plusieurs membres du gouvernement Raffarin chargés de la santé. Période durant laquelle il prête la main à une énième réforme de l'assurance-maladie. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, il est désigné directeur du cabinet de Laurent Wauquiez lorsque celui-ci obtient le poste de secrétaire d'Etat à l'emploi. Dans ces fonctions, il œuvre notamment au rapprochement de l'ANPE et des Assedic. En novembre 2010, l'Elysée l'embauche comme conseiller chargé de la santé, de la dépendance et des politiques sociales, ce qui l'amène à étudier de multiples dossiers (comptes de la « Sécu », médecine de proximité, etc.). Après la victoire de François Hollande, en 2012, il quitte les dorures de l'Elysée et est nommé à la tête de la direction de la Sécurité sociale, une administration rattachée à Bercy et au ministère de la santé. Un conseiller de l'exécutif sortant le décrit comme un *« bon technicien »*, en particulier sur l'assurance-maladie.

JACQUES DEMARTHON/AFP

FRANCK MOREL

conseiller social du premier ministre

Conseiller social de Matignon, Franck Morel aura pour tâche de seconder Thomas Fatome, le directeur adjoint du cabinet d'Edouard Philippe. Ancien inspecteur du travail, ce titulaire d'un DESS en gestion des ressources humaines a la réputation de très bien connaître ses dossiers. Notamment celui, épineux, du droit du travail auquel il a consacré, en 2016, un livre avec l'économiste Bertrand Martinot, ex-conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Elysée. Dans cet ouvrage, il indique notamment que *« s'il ne peut expliquer à lui seul l'insuffisance des créations d'emplois (…), le droit du travail joue, à l'évidence, un rôle clé dans le mauvais fonctionnement du marché du travail »*. Conseiller dans les cabinets de plusieurs ministres du travail durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, il avait rejoint en 2012 le cabinet de Me Jacques Barthélémy, l'un des plus importants à Paris en matière de droit social. Il est membre du Conseil d'orientation pour l'emploi depuis le début de cette année. M. Morel a participé à la création de plusieurs lois – plus d'une douzaine. Parmi lesquelles celle du 25 juin 2008 qui pose un cadre légal pour le portage salarial. Ou encore celle du 20 août 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale et la réforme du temps de travail, qui permettait aux entreprises de fixer elles-mêmes, par accord, les contingents d'heures supplémentaires.

CHRISTOPHE GUIBBAUD

ANTOINE FOUCHER

directeur du cabinet de la ministre du travail

Le directeur du cabinet de Muriel Pénicaud, la nouvelle ministre du travail, peut se prévaloir d'au moins deux atouts : il connaît bien les figures qui comptent, chez les syndicats comme dans le monde patronal, et le droit du travail est une matière qui lui est familière. Une expertise acquise notamment lorsqu'il a secondé Alexandre Saubot, le vice-président du Medef chargé du social au sein de cette organisation, durant les négociations en 2016 sur la convention régissant l'assurance-chômage. Né en 1980, ce diplômé de lettres modernes et de philosophie est passé par le master affaires publiques de l'IEP de Paris. Il a d'abord fait ses armes dans le cabinet de conseil ECS avant d'intégrer, comme administrateur, la commission des affaires sociales du Sénat. En janvier 2011, il entre au cabinet de Xavier Bertrand, à l'époque ministre du travail de Nicolas Sarkozy, en tant que conseiller chargé du marché du travail. Il y reste jusqu'en 2012, avant de rejoindre le Medef, comme permanent, pour traiter les questions sociales. Nommé en 2015 directeur général adjoint de l'organisation de Pierre Gattaz, il la quitte un an après, sous la pression de plusieurs fédérations qui le jugent arrogant. Il paye aussi sa très grande proximité avec l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) et son président, M. Saubot – lui-même en butte à de vives critiques de la part de leaders patronaux.

Le Monde - 24/05/2017

Mercredi 24, jeudi 25 mai 2017 Les Echos

Patronat et syndicats plutôt rassurés après leurs entretiens à l'Elysée

- Emmanuel Macron a confirmé qu'il y aurait bien un « moratoire » sur le compte pénibilité.
- Le Premier ministre recevra à son tour, dès ce mercredi, les délégations du Medef, de FO et de la CGC.

SOCIAL

Marie Bellan
@mbellani

La bienveillance, si chère à Emmanuel Macron pendant sa campagne présidentielle, semble communicative. Pour le moment du moins. Patronat comme syndicats sont tous ressortis, mardi, sinon satisfaits, du moins accommodants et prêts à discuter, après leur entretien à l'Elysée avec le président de la République.

Côté patronal, la bonne nouvelle du jour a été la confirmation d'une promesse de campagne du candidat Macron : il y aura bien un « moratoire » sur le compte pénibilité. En clair, les employeurs, qui avaient jusqu'au mois de septembre 2017 pour déclarer l'exposition de leurs salariés aux six derniers facteurs de pénibilité, se voient délier de leur obligation. Il n'a pas été précisé si ce moratoire s'appliquait aussi aux quatre premiers facteurs de pénibilité déjà en vigueur depuis fin 2016. Ni sur ce qu'il adviendra après.

« Déterminé mais à l'écoute »

Côté syndical, c'est la reprise d'une forme de dialogue social, dont Emmanuel Macron n'a pas toujours fait une priorité pendant sa campagne, qui a été perçue positivement. « *Le président de la République est à la fois déterminé mais à l'écoute* », a reconnu le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger. « *On n'est pas d'accord mais au moins on a échangé* », a indiqué pour sa part Philippe Martinez, le leader de la CGT. Le fil du dialogue n'est donc pas rompu, un point essentiel aux yeux des partenaires sociaux. « *Une négociation de ce type doit être loyale, tout le monde doit être traité de la même façon* », a toutefois averti Philippe Martinez. Le patron de FO, Jean-Claude Mailly, est sur une ligne d'ouverture : « *Si on a une concertation, on est prêt à travailler tout l'été, juillet et août compris. J'ai senti qu'a priori il y a des marges de manœuvre.* »

Sur la méthode donc, les divergences commencent à s'estomper entre l'exécutif et les partenaires sociaux. Sur le contenu de la réforme, en revanche, certains désaccords persistent, notamment le plafonnement de dommages et intérêts aux prud'hommes, que tous les syndicats dénoncent. « *On ne peut pas barémiser un licenciement comme un produit de supermarché. C'est une de nos lignes rouges* », a rappelé Philippe Martinez.

« On n'est pas d'accord mais au moins on a échangé », a déclaré le leader de la CGT, Philippe Martinez, après son entretien avec le président de la République, Emmanuel Macron mardi à l'Elysée. *Photo Stéphane de Sakutin/AFP*

Sur le calendrier enfin, chacun a vu midi à sa porte. La CGT a cru comprendre que « *l'agenda n'est pas aussi rapide que prévu* ». Alors que François Asselin, le président de la CPME, reçu quelques heures plus tard, a retenu l'inverse : « *Le calendrier que m'a annoncé le président de la République est celui d'une grande concertation d'ici l'été, jusqu'à la mi-juin à peu près* », une « *loi d'habilitation durant l'été avec une volonté du président de la République de passer au vote* » de la ratification des ordonnances « *courant septembre* ». Les choses devraient se préciser rapidement sur ce point, puisque le Premier ministre a annoncé qu'il recevrait les délégations du Medef, de FO et de la CGC dès ce mercredi. Les autres délégations seront reçues lundi prochain.

> « Le président de la République est conscient que le syndicalisme, ce n'est pas que dans l'entreprise. »
> JEAN-CLAUDE MAILLY
> Secrétaire général de Force ouvrière

Outre la réforme du Code du travail, ces rencontres ont aussi été l'occasion pour chacun de venir présenter ses priorités. Hausse du SMIC pour la CGT, priorité à la formation professionnelle et au retour à l'emploi pour la CFDT. Ou encore baisse du coût du travail pour le Medef. Pierre Gattaz a en effet peu parlé de la future loi travail, dont le contenu semble lui convenir. Le président du Medef semble plus préoccupé par la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges, dont il craint in fine qu'elle augmente le coût du travail sur les bas salaires, ou encore par le prélèvement à la source de l'impôt. Car s'il prêche l'urgence de la réforme sur le Code du travail, il est beaucoup moins pressé de voir se concrétiser la retenue à la source, dont l'employeur sera la cheville ouvrière : « *On ne peut pas être prêt pour le 1er janvier* », a-t-il affirmé en quittant l'Elysée.

Lire l'éditorial d'Etienne Lefebvre Page 10

Les Echos 24/05/2017

DÉCRYPTAGE // L'exécutif veut fondre le comité d'entreprise, les délégués du personnel et le CHSCT.

Le grand retour de la fusion des instances représentatives

Solveig Godeluck
@Solwil

En 2015, on était à deux doigts de réussir la fusion, alors aujourd'hui tout est prêt ! » Au Medef, on est dans les starting-blocks pour fusionner les trois instances représentatives du personnel : le comité d'entreprise, les délégués du personnel et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Inscrite dans le programme d'Emmanuel Macron, la mesure doit faire partie des ordonnances de refonte du Code du travail. Lors de sa campagne, le chef de l'Etat a promis que l'instance unique serait mise en place « *dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond, sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles* ».

Le Medef réclame cette fusion de longue date et la création d'un « conseil d'entreprise » afin de réduire le nombre de réunions. Les heures gagnées pourraient être converties en temps de formation pour les partenaires sociaux, plaide l'organisation patronale. Cette fusion irait de pair avec une meilleure reconnaissance des représentants des salariés. « *La condition d'un bon dialogue, c'est de donner une vraie responsabilité aux acteurs* », avait déclaré le candidat Macron.

Mais ces bonnes intentions affichées ne suffiront peut-être pas à convaincre les syndicats. En janvier 2015, l'échec de la négociation sur le dialogue social a empêché la concrétisation de la réforme. La loi Rebsamen d'août 2015 a permis d'avancer un peu sur le chemin d'une fusion. Les entreprises de moins de 300 salariés ont été autorisées à mettre en place une délégation unique du personnel (DUP) regroupant les trois instances représentatives, sur simple initiative de l'employeur. Dans les groupes de plus de 300 salariés, il faut un accord majoritaire.

Cependant, au sein de la DUP, chaque instance conserve ses compétences et ses moyens propres. Sans cela, les syndicats craignaient que le CHSCT, dont les priorités ne sont pas toujours les mêmes que celles du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, ne puisse plus demander une expertise ou attaquer l'employeur. ■

Fonction publique : les syndicats sont sur leurs gardes

La CGT craint « un recul majeur », la CFDT veut négocier un accord-cadre sur la modernisation de l'Etat.

Le projet d'Emmanuel Macron de réforme du Code du travail monopolise l'attention et a fait oublier que ce n'est pas le seul sujet potentiel de grogne sociale. Gérald Darmanin a pu le constater ce mardi. Alors que les leaders confédéraux étaient reçus à l'Elysée, le ministre de l'Action et des Comptes publics démarrait une série d'entretiens bilatéraux avec les syndicats de fonctionnaires, qui doit s'achever lundi prochain.

En tête des craintes de ceux-ci figure évidemment la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat promise par Emmanuel Macron. « *C'est un engagement du président de la République, il sera tenu* », a affirmé l'élu de Tourcoing, mais « *il ne sera pas tenu de manière comptable* », a-t-il aussitôt ajouté. Soulignant que parmi ses compétences figure celle de la modernisation de l'Etat, il a affirmé qu'il « *fallait voir avec* [les syndicats de fonctionnaires] *comment on modernise la fonction publique* », insistant sur sa volonté d'« *essayer de les rassurer* ».

Cela n'a pas été le cas pour la CGT, qui ouvrait le bal des rendez-vous. « *La baisse des effectifs comme sinder la valeur du point d'indice en fonction des versants de la fonction publique font partie des actes qui, s'ils sont posés, constitueront un recul majeur et un point de rupture pour la CGT* », a prévenu Jean-Marc Canon, le secrétaire général de son

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin. *Photo Thomas Samson/AFP*

Union fédérale des syndicats de l'Etat, au nom des trois fonctions publiques – Etat, territoriale et hospitalière. Côté salaires, selon lui, il n'y aura « *vraisemblablement pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017* ».

La CFDT « jugera aux actes »

Mylène Jacquot, la secrétaire générale de l'Union des fédérations de fonctionnaires CFDT, a été moins catégorique sur le sujet, mais pas plus optimiste... « *Gérald Darmanin nous a dit qu'il y aurait un rendez-vous salarial en 2017, mais il ne s'est pas montré très ouvert sur une hausse de la valeur du point* », a-t-elle déclaré. Mais, a-t-elle ajouté, « *il n'y a pas que la valeur du point* ». La syndicaliste a évoqué la conséquence du relèvement de la CSG annoncé sur les fonctionnaires qui n'ont pas de cotisation maladie. Si l'équipe d'En marche évoquait pendant la campagne un abattement pour compenser la perte correspondante, le ministre de l'Action et des Comptes publics n'a pas été aussi précis. Il a cependant assuré à la CFDT « *qu'il y aurait des mesures de compensation* ».

Sur l'emploi, le syndicat a insisté sur les dangers d'une approche comptable et a souligné que les conséquences d'une modernisation de l'action de l'Etat sur le travail des agents « *ne peut se traiter que par l'ouverture de négociations pour aboutir à un accord-cadre* ». Un point que la CFDT, qui « *jugera aux actes* », voudrait voir inscrit à l'agenda social de la fonction publique dès 2017, sur lequel le ministre « *a rebondi* ».

— *L. de C.*

Une réforme à haut risque pour Macron

Les Echos 24/05/2017

ANALYSE

Isabelle Ficek
et Grégoire Poussielgue

Emmanuel Macron a pris à bras-le-corps la réforme du Code du travail. Après avoir martelé pendant toute la campagne qu'il était le « *candidat du travail* », le président de la République a tenu à marquer lui-même le coup d'envoi de ce vaste et emblématique chantier en recevant un par un mardi les leaders syndicaux et patronaux. Mais pas question non plus d'enclencher un bras de fer, à moins de trois semaines du premier tour des législatives. La mobilisation contre la loi travail, il y a un an, étant dans toutes les mémoires, cette réforme s'annonce à haut risque. Elle sera révélatrice de la volonté et de la capacité du nouveau président à tenir ou non ses promesses.

Soucieux de se montrer en rupture avec le quinquennat précédent, l'exécutif veut à tout prix éloigner le spectre de la loi El Khomri et la mobilisation qu'elle a déclenchée et qui avait achevé de fragiliser François Hollande. Pendant la campagne, Emmanuel Macron, qui estime que la loi El Khomri n'allait pas assez loin, a annoncé la couleur à de multiples reprises. Le porte-parole du gouvernement, Christophe

La proximité des législatives oblige le chef de l'Etat à avancer à pas feutrés.

Castaner, a rappelé mardi sur France 2 que, contrairement à François Hollande qui n'en avait pas parlé avant d'être élu, la réforme du droit du travail a été annoncée par le leader d'En marche. Les Français, veut-il croire, l'ont « *élu avec la volonté de libérer le travail* ». « *On n'a pas le droit de bloquer la France quand on n'est pas d'accord avec telle ou telle mesure, surtout quand elle était au cœur du projet présidentiel* », a ajouté le porte-parole, visant, sans les nommer, les syndicats qui étaient en pointe contre la réforme l'année dernière.

Voulant profiter de l'élan de la présidentielle, Emmanuel Macron entend jouer l'opinion contre les corps intermédiaires. Mais la proximité des législatives l'oblige à avancer à pas feutrés pour ne pas compromettre ses chances d'obtenir une majorité absolue en juin à l'Assemblée nationale.

A droite, ceux qui ne sont pas, en tout cas avant les législatives, tout à fait disposés à « *aider Emmanuel Macron* », veulent au contraire réactiver les souvenirs de la loi El Khomri pour affaiblir le nouveau président avant le scrutin du mois prochain.

A défaut d'aller sur le fond, qui va dans le sens des réformes prônées par LR, ils attaquent sur la forme, bien que plusieurs candidats à la primaire de la droite aient proposé des ordonnances. Christian Jacob s'est ainsi emporté contre la méthode, la rapprochant non sans mauvaise foi du recours à l'article 49.3 utilisé pour faire voter la loi El Khomri. « *A vouloir mettre sous l'étouffoir le Parlement, on essaie de bloquer tous les contre-pouvoirs.* » ■

Les Echos 24/05/2017

LES ÉDITORIAUX
DES « ÉCHOS »

Code du travail : n'oublions pas les PME

Par **Etienne Lefebvre**

Les petites entreprises attendent des mesures de souplesse concrètes et rapides.

Les grandes manœuvres ont commencé à l'Elysée et à Matignon sur la réforme du Code du travail. Avec au cœur des discussions la place qui doit être donnée à l'accord d'entreprise, et le calendrier de mise en œuvre de cette réforme qui agite les syndicats. La hiérarchie des normes constitue un débat clef, largement ouvert depuis le rapport Combrexelle de 2015, les entreprises réclamant plus de latitude pour déroger par accord à la loi. Cette évolution est souhaitable – les négociations doivent se rapprocher des réalités de terrain. Elle constitue une tendance de fond. Mais le gouvernement doit aussi entendre la voix des petites entreprises, et les préconisations faites mardi par les responsables de la CPME et de l'U2P. Ces organisations mettent en avant plusieurs exigences. D'abord, les employeurs qui n'ont ni les moyens ni le temps de négocier des accords sont demandeurs de dispositifs clefs en main au niveau des branches professionnelles. Une dimension qui a été quelque peu délaissée dans la loi El Khomri. En rééquilibrant les choses, l'exécutif pourrait au passage élargir le cercle des syndicats ouverts à la réforme (avec FO en particulier), et affaiblir ceux qui de toute façon s'opposeront. Le dossier paraît mûr en tout cas pour une concertation approfondie et féconde.

Autre évolution attendue par les PME : des mesures directes d'assouplissement et de simplification, indépendamment de la voie des accords d'entreprise et de branche, qui ne portera ses fruits que sur le long terme. Sur ce point, aucun compromis ne pourra être trouvé avec les syndicats, mais un signal doit être donné aux chefs d'entreprise. Si toutes leurs doléances ne pourront être retenues, certaines figurent déjà dans le programme présidentiel, à l'instar de la suspension du compte pénibilité. Promise par Emmanuel Macron, sa mise en œuvre concrète reste floue. Le plafonnement des indemnités supra-légales aux prud'hommes, sur la table depuis 2015, devrait aussi être appliqué sans tarder, afin de donner aux chefs d'entreprise la visibilité nécessaire. Une autre mesure simple et lisible avancée par la CPME serait de raccourcir le délai de recours contre un licenciement, qui est encore aujourd'hui de deux ans. Enfin, le « droit à l'erreur » invoqué pendant la campagne électorale s'annonce prometteur pour les PME, mais le chef de l'Etat n'en a jamais détaillé les modalités. Si la question des accords d'entreprise divise le patronat, ces mesures sociales sont réclamées par toutes les organisations, Medef en tête. Tout en cherchant un juste équilibre avec des mesures renforçant les garanties à apporter aux salariés (formation, indemnisation du chômage), l'exécutif devra donner rapidement des gages aux PME.

Lire nos informations
Page 4

Ce qu'Emmanuel Macron nous disait en... 2011

Il se disait alors proche de la deuxième gauche incarnée notamment par Michel Rocard et livrait dans la revue «Esprit» une analyse tout sauf naïve de l'action politique.

A la veille de la présidentielle de 2012, dans un article de la revue *Esprit* (mars-avril 2011, p. 106-115) intitulé «Les labyrinthes du politique», Emmanuel Macron proposait, *«avec une naïveté assumée»* (sic), des analyses qu'il n'est sans doute pas inutile de connaître aujourd'hui, même si rien ne nous dit qu'elles avaient alors chez lui valeur programmatique.

A son point de départ, un constat: *«Le débat politique se cristallise autour des présidentielles et a du mal à prendre au dehors»*, si bien que *«rien n'est fait pour que, dans une démocratie mûre et une société aux problématiques de plus en plus complexes, les débats puissent prendre place et se décliner selon une temporalité et des modalités adaptées»*. S'ensuit un évident conformisme constitutionnel: Emmanuel Macron admet sans broncher que, depuis la réforme de 2001, les parlementaires soient dans le *«sillage»* du Président et *«dépendent de lui»*. Par contre, puisque notre *«spasme présidentiel»* est confronté à un monde inédit, il nous faudra réfléchir, disait-il, à trois questions: la temporalité du politique, le statut de l'action politique, sa recomposition souhaitable.

Première question: le hiatus *«entre l'émergence des problèmes de long terme, complexes, structurels»* (le climat, la dette publique, la régulation financière internationale, notamment) et *«des urgences économiques, sociales, démocratiques dont le non-traitement immédiat est perçu comme insupportable par les opinions publiques»* (ainsi le chômage, la sécurité, la crise du logement, etc.). Faute de pouvoir gérer ce hiatus, le politique boite: aux questions relevant du temps long, traitement symbolique (grandes messes nationales et internationales, agenda élastique) et absence de réformes structurelles; aux urgences, réponses immédiates et fébrilité législative d'un pouvoir *«maternant plutôt que pédagogue»* et *«à l'efficacité réduite»*. Moralité? *«L'aporie de l'action politique contemporaine est précisément liée au fait que, écartelé entre ces temporalités, le politique ne semble plus parvenir à construire une action propre et durable.»*

Deuxième question: l'action politique est diffractée dans l'espace (de la commune à l'Europe et au monde) et le temps (lois mal appliquées, faible évaluation des politiques publiques, séparation néfaste du politique et de l'administratif, etc.). Si bien que *«le fantasme de l'action politique, c'est l'action rapide, courte, instantanée. Celle qui fait mine de s'affranchir des contraintes et de la complexité du réel»* et *«tout se passe comme si le moment de l'annonce valait action même»*. Bref, une schizophrénie s'installe entre l'action et la loi, la réforme et le réel.

Troisième question: que faire, dès lors que compter exclusivement sur l'application durant cinq ans d'un programme présidentiel n'est plus adapté *«aux contraintes de temps et de complexité de l'action publique»*? Pour redonner confiance dans la parole et l'action politique? Emmanuel Macron suivait trois pistes dans cet article de 2011. Une, *«la redéfinition claire des responsabilités politiques»* à tous les échelons. Deux, *«l'animation permanente du débat»*, la délibération qui permet *«d'infléchir la décision, de l'orienter, de l'adapter au réel»*. Trois, la sortie du discours technique *«qui égrène des mesures»* et la nécessité de proposer *«une vision de la société et sa transformation»*, voire d'inventer *«un autre monde»*.

Emmanuel Macron qualifiait cette ambition visionnaire d'*«idéologie»* dans cet article de 2011 et c'est peut-être elle qu'il dit *«progressiste»* aujourd'hui. Mais l'essentiel est qu'il ait songé si tôt à recomposer et même à restaurer une action politique qui s'engagerait *«dans le temps au nom des principes»*. Le disait-il avec ou sans *«naïveté assumée»* à tout jamais? Affaire à suivre.

Par
JEAN-PIERRE RIOUX

CLAUDE TRUONG-NGOC/WIKIMEDIA

Historien. Il vient de publier *Ils m'ont appris l'histoire de France* (Odile Jacob, 352 pp, 26,90 euros).